

Les groupes politiques français se préparent à la guerre civile (Voir page 3)

Le projet Doucet peut-il être appliqué rapidement?

Un lecteur nous dit ce matin: "Je favorise le projet Doucet, mais je crois qu'il faudra trop de temps pour le mettre en marche."

L'un des désavantages du projet, c'est qu'il ne s'apparente ni de loin ni de près aux *schemes* genre *Montreal Water*, qui passent en une seule séance. Il n'intéresse pas les politiciens. Qu'on le retourne sur tous les côtés, on n'y verra rien pour eux, rien pour leur chère C. E. Il manque de graisse et, nécessairement, glisse mal. Admis.

Cependant, que l'opinion publique porte à l'hôtel de ville des partisans du projet assez honorables pour ne pas renier leurs engagements le lendemain de l'élection, assez conscients du réveil patent des électeurs pour comprendre que l'on doit penser à ceux-ci d'abord, si on ne veut pas jouer avec le feu au-dessus d'un baril de poudre, et la mise en marche sera rapide.

Le projet a été conçu d'abord comme remède au chômage et il s'exécute en deux temps. Le parlement de Québec siègera encore après l'élection. Qu'il donne au bureau d'hygiène ou à une commission spéciale les pouvoirs nécessaires pour démolir les taudis dans une certaine zone, et dès l'été prochain le travail de démolition commencera.

La préparation de la législation nécessaire sera longue, pensez-vous. Non, puisque le contentieux municipal est saisi du projet depuis plusieurs mois et a dû terminer les études préliminaires.

Et cela dispose des appréhensions de certains propriétaires, d'ailleurs rares. Comment l'exécution du projet peut-elle leur susciter ce qu'on a appelé une concurrence déloyale? Premier temps: la démolition des habitations condamnées refoule vers les logements vides mille, deux mille, trois mille familles, selon le rythme qu'on impartit à ce travail. Deuxième temps: on reconstruit, mais on reconstruit vingt maisons où il y en avait vingt-cinq. Dans l'intervalle, la crise s'est atténuée, le travail reprend. Les milliers de ménages vivant deux ou trois dans la même appartement se dédoublent ou se triplent; le taux annuel des mariages reprend son niveau moyen de cinq mille, le dépense même, le double peut-être, à cause des mariages ajournés par la crise. Nous aurons le *boom* de l'immobilier et il faudra une législation sociale pour en contrarier les mauvais effets.

On voit donc que le projet peut-être mis en oeuvre assez vite.

Autre objection facilement résolue: pourquoi rebâtir dans le centre? Le terrain à la périphérie coûte moins cher et la localité offre plus d'attraits?

A Londres, à New-York, partout, on reconnaît à l'occupant d'un taudis le droit d'habiter la même localité après reconstruction, parce que généralement il est près de son travail. Ensuite, cette pratique est fonction du transport près du point de saturation. Ni tramways de surface, ni autobus, ni même *souterains* ne pourront parvenir à véhiculer deux fois le jour de la périphérie au cœur de la ville et vice versa près de la moitié de la population laborieuse. Déjà, en temps normal, nous avons connu le supplice quotidien de la *sardinisation* dans les boîtes mobiles de la M. T. (C'est ce qui fait, d'ailleurs, que le trust de l'électricité relègue d'un oeil torve le projet Doucet.)

Autre point: dans les quartiers populeux et même lépreux, les églises ont coûté cher, vu nos ressources actuelles. La finance des fabriques est pénible. Veut-on, en accélérant la migration vers la périphérie, entraîner des catastrophes? L'enrayement de la migration favorisée par le projet Doucet se fait attendre depuis des années; il est des décades en retard. Ce qui se dit des églises ne peut-il se dire aussi des écoles? Voilà deux barrières qui devraient arrêter le dépeuplement et la déchéance rapide des paroisses.

Louis DUPIRE

Billet du soir

Soif éternelle

Un député a parlé hier, narquoisement, de la nécessité pour l'Etat de vendre les titres à ciel ouvert, et le plus cher possible. Il s'agit de trouver des fonds pour l'Etat? Mais tant d'hommes sont vaniteux qui, ne payant pas, ou payant mal leurs impôts, verseraient de fortes sommes pour devenir baronnets, ou chevaliers, en tout cas gens titrés, que les gouvernements devraient battre monnaie à même ce sentiment d'orgueil.

L'idée n'est pas aussi fantasque qu'elle le paraît. Puisqu'on taxe tout, ou à peu près, depuis quelques années, pourquoi ne pas taxer à fond la vanité des gens? Il est vrai qu'aux nouveaux chevaliers des malins pourraient dire: "Cela vous a coûté tant, — \$10,000 ou \$20,000, — pour être ce que vous êtes". Mais cela ne dérangerait pas les nouveaux titrés. Ils considéreraient cela comme un hommage rendu à leur fortune.

Les titres, on le sait, n'impressionnent pas tout le monde, s'ils inspirent quelque sentiment de respect à quelques-uns.

Un jour, dans une réception mondaine, le fils d'un ancien chevalier se sentait une soif inextinguible, — c'était un éternel assoiffé. Le champagne que les garçons versaient à la ronde ne lui suffisait pas. Il en voulait une bouteille à lui seul, à la table où il restait isolé. Il fit signe à un garçon d'approcher et lui dit: "Garçon, allez prévenir le maître d'hôtel que sir George Lafontaine veut une grande bouteille de champagne". Le garçon, impressionné par le titre, partit dans la foule et transmit le message au maître d'hôtel. Quelqu'un, qui se trouvait là, surveillant la dépense, fit piroguetter le garçon, lui disant: "Réponds à sir George Lafontaine qu'il est mort depuis dix ans et qu'il n'a plus soif".

Le faux sir George Lafontaine,

A Québec

La M.L.H.&P. va baisser ses taux

Son avocat le promet, à Québec — MM. Duplessis, Barré et Guertin ne voient pas les choses du même oeil

LE PLAN PARENT TAILLÉ

Québec, 21. — M. Lionel Forsyth, avocat en vue qui, depuis des lunes innombrables, n'est apparu au comité des bills privés de la Législature que pour arracher des exemptions de taxes, privilèges extraordinaires, faveurs invraisemblables, du gouvernement, le plus souvent au dépens du modeste contribuable, nous est apparu hier coiffé du bonnet du Père Noël.

Il a annoncé aux députés épanouis que la M. L. H. & P. avait décidé de répandre à pleines mains, ses largesses aux consommateurs. M. Forsyth a dit au comité que la compagnie de sir Herbert avait fait une requête au président de la Commission des services publics, pour diminuer ses tarifs de façon substantielle, tant pour le service du gaz que pour le service de l'électricité, et d'ici peu. Le tout, bien entendu, à condition que la cité n'impose pas une surtaxe de 5 pour cent.

Aussi les députés ont-ils immédiatement la clause de la surtaxe, qui découle d'ailleurs d'un principe faux, ainsi que l'a expliqué M. Maurice Duplessis, chef de l'opposition. Si une compagnie impose des tarifs trop élevés, c'est à la racine du mal qu'il faut aller. Ce sont les taux qu'il faut réduire. Car le gouvernement, qui a le pouvoir d'imposer des taxes, a également le pouvoir d'imposer des tarifs raisonnables et de protéger les consommateurs.

MM. Guertin, Barré et Duplessis

MM. Duplessis et Guertin ont échangé quelques amabilités acides au cours de la veillée, car MM. Guertin et Barré en tenaient pour la surtaxe. Toutefois, sur la fin, ils se sont prononcés contre la surtaxe à l'express condition que la compagnie s'engage à abaisser ses tarifs d'ici trois mois.

Il est évident que MM. Guertin et Barré ne nourrissent pas pour M. Duplessis une tendresse fraternelle. Ils ont échangé hier soir quelques remarques poivre et sel et M. Duplessis a terminé sèchement en disant qu'il était prêt à coopérer avec n'importe quel parti contre la démagogie.

Le plan Parent

On a discuté la belle, noble et grande question des expropriations toute la journée. Les échevins de tous les quartiers ont demandé avec une belle unanimité que les propriétaires grevés de comptes d'expropriation soient débarrassés de ces tracasseries pour passer sur le dos de Concordia.

En fin de compte, on a adopté le plan Parent, mais avec moult exceptions, qui le rendent plus ou moins pratique d'ici au moins six mois.

A. G.

Bloc-notes

Juste hommage

Vendredi l'après-midi, dans la crypte de l'église du Sacré-Cœur, à Ottawa, la section paroissiale de la Fédération des femmes canadiennes-françaises rendra à M. Samuel Genest un nouvel et très juste hommage. La Fédération offrira à la Commission des écoles catholiques de la ville, aux deux écoles de la paroisse: Garneau et Saint-Pierre, des plaquettes qui garderont la figure du vieux soldat de l'école catholique et française.

Cet hommage est la suite et le complément des grandes fêtes où, l'an dernier, les plus hauts représentants de notre race vinrent, avec les pères de famille et les enfants canadiens-français, dire leur profonde gratitude au vieux lutteur. Il était juste qu'il se produisît, car, dans la ville d'Ottawa, la Côte de Saint-Pierre, la paroisse du Sacré-Cœur, est en quelque sorte la petite patrie de M. Genest. Il y vit depuis de très longues années et c'est elle qui, aussi longtemps qu'il y consentit, le maintint à la Commission scolaire et lui permit de poursuivre sa grande lutte.

Il était juste aussi que cet hommage fût l'oeuvre particulière de la Fédération des femmes canadiennes-françaises. Les femmes ont plus que nous le sens de certaines délicatesses, puis la Fédération a très loyalement mené les mêmes combats que M. Genest. Elle a fourni, en bon nombre, les gardiennes des écoles. Elle donne des prix spéciaux de français. Il lui appartenait de rappeler au soldat devenu retraité, et qui ne vit plus qu'avec ses livres et ses souvenirs, que les siens ne l'oublient point.

Il y a déjà, à Ottawa même, une école Genest. La province de Québec se fera quelque jour aussi l'honneur d'attribuer à l'une de ses

Le député de Labelle expose aux Communes sa conception d'un nouvel ordre social

On devrait l'asseoir sur la propriété, la famille, la religion — Les abus du capitalisme et les excès de l'impôt ruinent la petite propriété, barrière contre le socialisme et le communisme — Le jacobinisme de nos lois civiles et le libéralisme économique manchestérien sapent la société, fondée sur la famille — Les maux dont celle-ci souffre de plus en plus dangereusement — La fausse et la vraie religion — Nécessité de mettre sa vie d'accord avec sa foi — Les divers problèmes canadiens et les solutions à y appliquer — Le capital et la conscription de la richesse, après celle des hommes — Les abus des trusts et des puissances d'argent

IL EST INJUSTE D'ECRASER LES PETITS ET DE CHARGER A FOND LES GENERATIONS A VENIR

Ottawa, 21. — L'événement de la journée, hier, aux Communes, a été le discours du député de Labelle, M. Henri Bourassa.

M. Bourassa, parce qu'il était le parrain d'un amendement à la résolution ministérielle pour que la Chambre se formât en comité des subsides, échappait à l'article des règlements parlementaires qui limite les discours des députés à quarante minutes; son discours a duré plus de deux heures, quoique la motion dont il a donné lecture soit tombée d'elle-même. M. Bourassa ne tenait pas d'ailleurs à ce qu'elle fût soumise à la Chambre. En commençant son discours, M. Bourassa avait dit qu'il ne la soumettait que pour obéir aux règlements, autrement dit pour obtenir le droit de parler à loisir.

Le discours de M. Bourassa ne s'analyse pas facilement. Il a porté sur maintes questions, pour ne pas dire sur toutes les questions qui intéressent ou n'intéressent pas — pour employer la manière de M. Bourassa — le monde parlementaire.

M. Bourassa a parlé de la dette ou plutôt de nos dettes et de leur conversion; des chemins de fer, — et, à son avis, le *Pacifique Canadien* devrait être sous la tutelle du gouvernement; — des dépenses du gouvernement et des dépenses administratives en général, ce qui lui a permis d'avoir rejeté le projet d'aménager le Saint-Laurent; des taxes, ce qui lui a donné l'occasion de blâmer le fisc d'imposer comme il le fait les bénéficiaires des rentes viagères du gouvernement; des impôts d'une façon générale, impôts directs et impôts indirects, y compris encore une fois l'impôt sur le revenu que M. Bourassa trouve mal équilibré; des compagnies d'assurances-vie, dont il ne pense pas grand bien; d'une compagnie en particulier, la *Sun Life*; de la capitalisation des compagnies, des courtiers en bourse et de bien d'autres questions.

Dans sa péroraison, M. Bourassa a rappelé que la société normale ne peut s'appuyer que sur trois fondements: la propriété, la famille, la religion. Nous donnons plus loin le texte même de la péroraison de M. Bourassa. Quant au reste de son discours nous devons le résumer largement.

M. Guthrie le félicite

Quand M. Bourassa eut terminé

A Hochelaga

M. l'abbé Groulx parlera demain soir, dans son cours de l'Université, du deuxième voyage de Jacques Cartier. Le sujet devrait particulièrement intéresser les Montréalais, car c'est dans ce voyage que Cartier découvrit le Saint-Laurent et visita Hochelaga, le Montréal d'aujourd'hui.

Quelle fut l'exacte importance de ce deuxième voyage du découvreur, qu'était l'Hochelaga de ce temps-là? On sera curieux de l'entendre exposer par le professeur.

Le sujet des cours de cette année: La découverte du Canada, suscite évidemment une assez vive curiosité, car le nombre des auditeurs se fait de plus en plus considérable.

A Sainte-Philomène

Pour la deuxième fois depuis quelque temps, nous avons eu le plaisir d'assister hier soir à une séance publique, à Sainte-Philomène de Rosemont. La salle, comme pour la première fois, était comble. Il paraît évident que, dans cette paroisse relativement jeune encore, l'esprit paroissial est déjà très vif. C'est une chose magnifique.

On a vu par les pages spéciales déjà publiées dans le *Devoir* que Sainte-Philomène entend aussi se faire connaître au loin et recruter le plus possible d'excellents sujets.

O. H.

Un discours de M. Bourassa

son discours, le ministre de la Justice, M. Guthrie, l'a félicité d'avoir traité de toutes les affaires du Canada d'un point de vue aussi élevé.

Il a exprimé son regret qu'un plus grand nombre de députés n'aient pas été présents. La plupart sont membres de diverses commissions qui siègent en permanence, notamment celle de la Banque et du Commerce. Le ministre de la Justice, pour ne pas se compromettre sans doute, a dit qu'il ne pouvait donner son opinion sur le discours de M. Bourassa, vu que ce discours a traité de tant de choses. M. Guthrie a cependant exprimé l'espoir que M. Bourassa, après avoir eu l'occasion d'exprimer ses vues sur toutes les questions politiques, retirerait son amendement.

M. Bourassa a consenti, disant qu'il n'avait pas du tout l'intention de presser l'adoption de son amendement.

* * *

M. Michael Luchkovitch, député de Vegreville, rallié à la *Cécélie*, a parlé après M. Bourassa, à propos de la résolution retirée ou en marge de cette même résolution. Le président, M. Black, ne l'a pas interrompu. M. Luchkovitch prétend que le gouvernement perd un revenu substantiel en ne vendant pas les titres mobilières.

Un titre de duc ne doit pas être tarifié de même qu'un titre de comte, de vicomte ou de simple baron. Le député de Vegreville considère que, la première année, le trésor fédéral pourrait s'enrichir d'environ deux millions de dollars par la vente des titres mobilières.

Il y a des gens qui ont tant hâte d'être titrés! Un titre de *Sir* ne vaut-il pas \$900, et ainsi de suite au montant? L'opinion réelle de M. Luchkovitch c'est que le rétablissement des titres ne vaut qu'en tant que ce rétablissement donnera des recettes au trésor fédéral. Si les titres ne rapportent rien au pays, autant ne pas les rétablir. Le discours du député de Vegreville, fils d'immigrés ukrainiens, est survenu, après celui de M. Bourassa, sans aucune espèce d'a-propos.

Mais encore une fois, l'événement de la journée, c'est le discours de M. Bourassa, dont l'on trouvera ci-après un résumé des principales parties.

E. B.

M. HENRI BOURASSA

"Au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, dit M. Bourassa, j'ai dit que des mesures énergiques étaient nécessaires pour faire face à la situation grave et inquiétante qui existe pour le gouvernement et pour le peuple. J'ai dit aussi que de telles mesures, pour être efficaces, devaient rallier la coopération de tous les partis de cette Chambre, de tous les pouvoirs publics, de toutes les classes de la population de ce pays.

"C'est précisément de certaines de ces mesures que j'ai l'intention de parler maintenant. Plusieurs d'entre elles, les plus importantes, ont besoin, pour avoir de l'effet, de l'action conjointe ou plus exactement parallèle de l'autorité fédérale et des autorités provinciales. Elles ne sont pas toutes d'égale importance et toutes ne sont pas immédiatement réalisables. Mais elles méritent toutes d'être considérées sans préjugé par tous les partis et par tous les députés. Quelques-unes peuvent convenir à toute la Chambre; d'autres, à l'un ou l'autre des partis; d'autres enfin déplairont peut-être à tout le monde. En les présentant, je ferai preuve d'autant d'indulgence et de sérénité que mon tempérament le permettra. Si mes mots sont parfois durs, j'en demande pardon d'avance et je demande à tous les membres de cette Chambre de croire à la sincérité de mes intentions. L'intention qui m'anime est toute de conciliation, même s'il arrive que les mots trahissent mes intentions."

M. Bourassa dit que pour se conformer aux règlements de la Cham-

bre tout en ayant le loisir d'exposer convenablement ses vues, il proposera à la fin de son discours l'amendement suivant à la motion du ministre des Finances pour que la Chambre se forme en comité des subsides:

La Chambre, prête à octroyer à Sa Majesté les subsides nécessaires à l'administration du pays, est néanmoins d'opinion qu'un Comité spécial de la Chambre doit être institué afin de s'enquérir de l'état de la nation et de suggérer de prompts et efficaces mesures de réforme économique et sociale.

Les dettes

M. Bourassa entreprend ensuite d'examiner les uns après les autres les différentes questions dont il veut traiter dans son discours. Il parle d'abord de la dette ou plutôt des dettes, car la dette du Canada est multiple. Il y a la dette fédérale, les dettes provinciales, les dettes municipales, les dettes corporatives, les dettes contractées par des particuliers, gens de la campagne comme gens des villes.

Il est évidemment du devoir des gouvernements, dans le sens le plus large que l'on puisse donner au mot gouvernement, de réduire la dette générale. Par gouvernement, M. Bourassa entend tout aussi bien une administration industrielle qu'une administration d'Etat. Le problème qui se pose à tous les gouvernements, c'est la réduction des dettes. Comment y parvenir? Les députés d'extrême gauche ont, depuis plusieurs années, préconisé l'inflation monétaire ou plus exactement une évaluation nouvelle de la monnaie, de façon à ce que le pouvoir d'achat de la masse soit augmenté et de façon à ce que les débiteurs puissent s'acquitter de leurs dettes en remboursant moins d'argent qu'ils n'en avaient reçu au moment de l'emprunt.

"C'est peut-être bien à cause, pour employer une expression de mon bon ami le secrétaire d'Etat (M. Cahane), de mon inférieure logique française, dit M. Bourassa, que je ne puis tomber d'accord avec mes collègues de la gauche à propos des avantages occultes de l'inflation."

L'inflation

En principe, l'inflation paraît être une excellente chose, mais dans la pratique, c'est autre chose. Les expériences qui ont été tentées dans le monde, à propos de l'inflation, au cours des dix dernières années, semblent être concluantes.

L'inflation monétaire est une chose connue depuis des siècles. Philippe le Bel, roi de France, au quatorzième siècle, avait déjà recours à l'inflation monétaire, en d'autres termes, à l'altération de la monnaie. Plus tard, les assignats de la révolution française n'étaient pas autre chose que de l'inflation monétaire.

Les députés d'extrême gauche recommandent ce qu'ils appellent l'inflation monétaire contrôlée. L'histoire de ces dernières années, nous enseigne cependant que l'inflation contrôlée devient vite incontrôlable.

Un fait que l'on oublie trop souvent, c'est que la situation financière du Canada ne peut se comparer à celle de plusieurs autres pays qui ont eu recours à l'inflation. Le Canada possède sans doute d'immenses ressources naturelles qui sont à mettre en valeur. Mais, pour l'heure, le Canada n'est pas endetté qu'envers ses seuls ressortissants, comme c'est par exemple le cas pour la France; il doit à différents pays, notamment les Etats-Unis et l'Angleterre.

Il faut tout de même tenir compte des conséquences que pourrait avoir une politique d'inflation monétaire chez nous: notre dette à l'étranger, si les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis conviennent de maintenir l'équilibre entre leurs devises et la nôtre, si tous les débiteurs étrangers de nos obligations fédérales, provinciales, municipales, ferroviaires, accep-

taient d'être remboursés avec notre nouvelle monnaie, ça serait très bien. Mais, le voudraient-ils?

Les députés d'extrême gauche ont prétendu, l'an dernier, que si la parité entre notre dollar et le livre sterling s'établissait, notre commerce en serait considérablement augmenté. A ce moment-là, la livre sterling faisait, en dollars, \$3.50. Depuis déjà plusieurs semaines, la livre sterling faisait, en dollars canadiens, environ \$5.10. La vente de nos blés et de nos autres produits ne s'en est pas trouvée augmentée. En fait, ça n'est pas la livre sterling qui s'est améliorée, c'est notre dollar qui s'est déprécié.

M. Luchkovitch, député de Vegreville, pose une question: "Est-ce que ça n'a pas été la cause de la hausse des prix du blé, l'an dernier?"

M. Bourassa répond que c'est peut-être bien le cas. Il n'est pas familier avec ces questions-là. Il constate cependant que les fluctuations de notre dollar n'ont pas eu sur notre commerce les effets bien-faisants que l'on en attendait.

La classe moyenne

M. Bourassa dit qu'en abordant cette question des dettes, comme toutes les autres questions financières, son intention est d'exposer la cause d'une classe qui n'a pour ainsi dire pas de représentants à la Chambre des Communes, la classe moyenne. Les gens de cette classe n'appartiennent à aucun syndicat ouvrier, à aucune union d'agriculteurs, à aucune association de manufacturiers ou d'hommes d'affaires ou même de sociologues. Les gouvernements s'occupent peu des gens de cette classe. Dans tous les pays, elle est cependant le soutien de l'ordre social; elle est comme le ciment qui maintient un certain degré d'harmonie et de conciliation entre les divers pays du monde.

L'inflation monétaire ruinerait la plupart de ces gens dans notre pays, comme la chose est arrivée en Allemagne, en France et en Italie. L'inflation semble être un moyen de ruiner Pierre pour enrichir Paul. L'expérience démontre qu'en fin de compte, Paul n'est pas devenu plus riche. Si l'on augmente les prix des produits que l'on vend, et que les prix des produits que l'on achète augmentent en même temps, est-ce plus avancé? L'agriculteur, l'ouvrier, les gens de toutes les classes de la société sont tous à tour producteurs et consommateurs. C'est une vérité que l'on ne devrait pas perdre de vue.

La réduction de la dette

Plusieurs députés ont préconisé la réduction pure et simple de nos dettes. Le fait est produit, hier encore, à l'occasion d'un amendement présenté par M. William Irvine. Du strict point de vue financier, la réponse donnée par le premier ministre, M. Bennett, aux partisans de cette politique, est irréfutable.

Mais le crédit n'est pas la seule chose qui compte et le maintien de notre monnaie ne doit pas être notre principale préoccupation. Le problème est complexe et difficile à résoudre, mais il ne s'agit pas de moins d'en trouver la solution. Il faut s'efforcer de trouver le moyen de réduire nos dettes.

Pour sa part, M. Bourassa considère qu'une réputation partielle, appuyée par un bilan qui indiquerait ce que nous devons, ce que nous gagnons, ce que nos gens peuvent ou ne peuvent pas payer, serait plus honnête et moins hypocrite que les politiques d'inflation poursuivies par tous les gouvernements européens, même par le gouvernement britannique après qu'il eut décidé d'abandonner l'étalon-or. Nous devons préparer nos créanciers, ceux de l'étranger et ceux de chez nous, à accepter, si une crise se produisait, — si le fait ne se produisit pas tout de suite, il surviendrait d'ici quelques années — une compensation loyale. C'est le seul moyen honnête par lequel une nation déitrice puisse se libérer. Ce devrait être par ce moyen que le Canada libère la génération actuelle et les générations à venir.

Si nous décidions de présenter un tel bilan à nos créanciers, il faudrait nous préparer à une imposition sur la richesse du pays. Cela serait nécessaire pour démontrer notre bonne foi à nos créanciers.

Les chemins de fer

Le premier ministre a dit que l'on ne pouvait aborder le problème de nos dettes sans tenir compte en même temps de notre problème ferroviaire. C'est très juste.

M. Bourassa a compris, en écoutant les discours récents de MM. Euler, ancien ministre libéral, et Manion, l'actuel ministre des che-

(Suite à la page 6)

M. l'abbé Lionel Groulx à Ste-Philomène de Rosemont

Nos richesses et nos faiblesses nationales —
Raisons que nous avons de demeurer
canadiens-français

Causerie au "Cercle Abbé-Groulx" de l'A.C.J.C. —
Présidence de M. le notaire Paul Guillet

Le nouveau Cercle l'abbé-Groulx de l'A.C.J.C., fondé par les jeunes gens de Rosemont, a donné, hier soir, dans la salle paroissiale de Ste-Philomène de Rosemont, une remarquable soirée sous le patronage de M. l'abbé Samuel Gascon, curé, et sous la présidence d'honneur de M. le notaire Paul Guillet.

Le cercle avait invité M. l'abbé Groulx, le patron qui s'est choisi pour son cercle, à prononcer une causerie à cette première manifestation publique des acéistes de Rosemont. Aussi la présence du distingué historien autant que la sympathie suscitée par cette belle jeunesse de Rosemont, avait réussi à remplir complètement la salle de la soirée.

On pouvait voir aux premiers rangs de l'assistance, outre M. Paul Guillet, notaire, président, M. l'abbé A. Gouin, vicaire à Ste-Philomène et aumônier du Cercle l'abbé Groulx, ainsi que M. Léonidas Joubert, président de ce cercle; M. Paul Verschelden, président général de l'A.C.J.C.; le R. F. Wenceslas, directeur de l'Ecole Jean-de-Brébeuf; M. J.-H. Brien, échevin de Rosemont; le Dr Paul Denis; le Dr J.-E. Paquin; M. Hilaire Beauregard; M. Omer Héroux, rédacteur en chef du Devoir; et Mme Héroux.

Un magnifique programme musical fut rendu au début et à la fin de la soirée par l'orchestre dirigé par Mlle Simone Delisle, par Mlle Jeanne Prévost, pianiste, par Mlle Lucie Laliberté, violoniste, et Yvonne Gagnon, pianiste. M. Léopold Gagnon, un membre du cercle, récitait Le pêcheur de Pâques, du Père Delaporte.

Le président du Cercle l'abbé Groulx, M. Léonidas Joubert, souhaite la bienvenue au patron du Cercle, M. Lionel Groulx, ainsi qu'à M. Paul Verschelden, président général de l'A.C.J.C. Il a formulé le souhait que le Cercle de la jeunesse de Rosemont soit affilié officiellement avant qu'il soit longtemps à l'Association générale de la jeunesse catholique. Le président donne

Bienvenue du président

aussi les raisons puissantes qui ont poussé le nouveau cercle à se donner comme patron l'un des plus grands et des plus sincères patriotes que possédât le Canada français. M. l'abbé Lionel Groulx, il promet, au nom de ses compagnons, que le nouveau cercle s'efforcera de rester toujours digne du nom illustre qu'il s'est donné.

M. Paul Verschelden

Le président général de l'A.C.J.C., M. Paul Verschelden, à qui on avait demandé de présenter la conférence, dit d'abord qu'un homme comme M. l'abbé Lionel Groulx n'a pas besoin de présentation et que son nom seul suffit à remuer les coeurs et à susciter l'enthousiasme. M. Verschelden ajoute que, puisqu'on exige quand même qu'il présente M. l'abbé Groulx, il ne le présentera pas comme historien mais plutôt comme un incomparable éducateur national, comme un homme qui s'est penché avec amour et pitié sur la jeunesse. Il a enseigné aux jeunes à mettre l'Intérêt national au-dessus de la politique et à mettre la religion au-dessus de tout. Grand éducateur du sens national, M. l'abbé Groulx aura été aussi l'un des plus grands apôtres de la restauration spirituelle.

M. Lionel Groulx

M. l'abbé Lionel Groulx dit d'abord sa joie de recevoir un fillen aussi distingué et aussi plein d'espoirs que le Cercle à qui l'on a donné son nom et lui souhaite une longue et prospère.

M. Groulx a voulu intituler sa causerie ainsi: "Y aura-t-il encore des Canadiens français dans cinquante ans?" M. Groulx se hâte d'expliquer, son titre: "Je me demande anxieusement, dit-il, si dans cinquante ans il existera encore une espèce de Canadiens français qui pourront encore regarder droit dans les yeux les autres races — ou s'il y aura plutôt une espèce dégoûtée qui sera bien au-dessous de ce que furent les ancêtres, qui ne parlera plus sa langue qu'en cachette et qui sera battue dans le domaine économique comme dans les autres domaines."

NAISSANCE

SAURIOU — A Montréal, le 19 mars 1934, à 6 h 30, M. et Mme Paul Sauriou (Lucienne Groulx) ont eu un fils, M. Paul Sauriou, parrain et marraine: M. Gérard Groulx, et Mlle Gabrielle Groulx, oncle et tante de l'enfant.

Service anniversaire

MERCIER — Le jeudi 22 mars à 8 heures à la Cathédrale sera chanté un service anniversaire pour le repos de l'âme de Madame O.-F. Mercier, née Aline Boudreau. Parents et amis sont priés d'y assister.

Avis de décès

LEMIRE — A Montréal, le 20 mars 1934, décédé à 86 ans, J.-Tancrède Lemire, inhumé à Ste-Philomène de Rosemont. Le convoi funéraire partira du 201 rue Rachel est à 8 h 45 du matin, pour se rendre à l'église St-Jacques-Baptiste où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

AUBERTIN — A Montréal, le 20, à 60 ans, Joseph Aubertin, époux de Mme Emma Leduc.

AUBRY — A Montréal, le 9, à 42 ans, Honoré Aubry.

BEAUCHAMP — A Montréal, le 19, à 57 ans, Dr Arthur Beauchamp.

COLLETTE — A Beauharnois, le 20, à 72 ans, Joseph Collette, époux d'Evelina Mallette.

DAZE — A Montréal, le 19, à 63 ans, Henri Daze, époux de Rosina Sanscartier.

DES CÔTES — A Montréal, le 19, Cyrille Henry Des Côtés, époux de Lillian Haney.

DUCHARME — Au Mont-St-Hilaire, le 19, à 54 ans, Mme Alphonse Ducharme, née Juliette Brunelle.

DUBOIS — A Montréal, le 19, Blanche Dubois, épouse de Lucien A. Dubois.

FORGET — A Montréal, le 18, à 67 ans, Joseph Forget.

GAUTHIER — A St-Germain de Grantham, à 74 ans, Michel Gauthier, époux de Léonie Dionne.

LACHAPLAIN — A Montréal, le 18, à 72 ans, Adolphe Lachaplain, époux de Joséphine Gladu.

LACOMBE — A Montréal, le 19, à 55 ans, Georges Albert Lacombe, époux de Céline Thibault.

LACROIX — A Montréal, le 18, à 72 ans, Hermutgilde Lacroix, époux de feu Arthur Lacroix.

L'ARCHEVEQUE — A Montréal, le 18, à 42 ans, Mme Albert L'Archevêque, née Rita Gaudry.

LAVOINE — A Montréal, le 18, à 57 ans, Régina Lavoine.

LEBLANC — A Joliette, le 18, à 37 ans, Anne-Marie Leblanc, fille de Charles Leblanc, décédé.

LEFEVRE — A Montréal, le 19, à 73 ans, Pomélie Lefèvre, épouse de feu le notaire J. N. Lefèvre.

LEMIRE — A Montréal, le 20, à 66 ans, J.-Tancrède Lemire, ingénieur civil.

LOUSIER — A Montréal, le 20, à 61 ans, Zorilla Goulet, épouse de Walker A. Lousier.

MANDVILLE — A Montréal, le 20, à 33 ans, Mme Adélaïde Mandville, née Rose Pelouquin.

Papineau et obtint le gouvernement responsable. Puis, ce fut Cartier, qui acheva l'oeuvre de ces derniers. Quand nous eûmes enfin conquis notre pleine liberté avec la Confédération, il nous fallut encore lutter pour conserver ce que nous avions. L'Angleterre, en effet, voulait nous reprendre ce qu'elle nous avait donné. C'est alors qu'un seul homme parmi nous s'est levé pour protester et nous défendre, et cet homme, c'était encore un Canadien français, c'était Henri Bourassa.

C'est ce petit groupe de Canadiens français qui, par sa ténacité, son courage, nous avait enfin rendus maîtres de nos destinées. N'est-ce pas là une autre bonne raison de rester ce que nous sommes?

Notre oeuvre d'évangélisation

Les Canadiens français sont aussi allés porter dans tous les pays du monde la lumière de l'Evangile. Ils ont prouvé à toutes les races que le Canada existe et qu'il peut "exporter" sa vie religieuse. Cette oeuvre d'évangélisation des nôtres est l'une des plus sublimes qui soient. A elle seule ne suffit-elle pas à nous faire demeurer ce que nous sommes?

Toutes ces raisons devraient nous engager à conserver des richesses amassées péniblement et courageusement par nos ancêtres. Mettrons-nous l'imprudence de perdre ce que nous avons pour un plat de lentilles, pour une culture et une civilisation qui ont certes leur mérite, mais qui ne pourraient remplacer la culture et la civilisation que nous tenons de nos aïeux? Nous avons demandé et obtenu un pays confédératif afin de rester plus canadiens-français. Cette Confédération, nous avons pris l'engagement d'honneur, envers nous-mêmes et envers l'Angleterre de la respecter, et nous devons tenir cet engagement d'honneur.

Symptômes inquiétants

Le conférencier nous montre, en suite des symptômes inquiétants qui devraient nous faire réfléchir. Il fait voir d'abord l'effrayante proportion à laquelle nous sommes descendus, par suite de l'émigration des nôtres aux Etats-Unis. Nous ne sommes plus aujourd'hui qu'environ 30% de Canadiens français au Canada. Nous ne sommes plus qu'un petit îlot de 4,000,000 de Canadiens français perdus dans ce vaste pays.

Faiblesse du sentiment national

M. Groulx parle ensuite de la faiblesse du sentiment national chez les nôtres, faiblesse qui apparaît particulièrement le jour de notre fête nationale, fête qui dérange à peine trois ou quatre villes et qui laisse indifférente presque la province entière.

Recul dans le domaine économique

Le conférencier signale ensuite le recul attristant que nous avons subi dans le domaine économique. Il recule d'abord sur le plan du commerce, accompli depuis 30 ans, entre la population rurale et la population urbaine. On a délaissé la terre avec ce résultat qu'un grand nombre de nôtres qui, il y a 40 ans, étaient des petits patrons, des sortes de petits souverains sur leurs terres (sont devenus aujourd'hui, dans nos villes, les serviteurs des races étrangères. L'industrie a outrancé, est l'une des principales causes de ce recul, et malheureusement nous n'avons pas pour nous consoler une seule industrie importante, qui soit bien à nous.

Notre manie de l'anglais

Une autre de nos faiblesses, c'est notre manie de l'anglais et de tout ce qui est anglais. M. Groulx ne nous reproche pas d'apprendre l'anglais à condition que ce soit dans l'intention de conquérir les premières places et de dominer, mais nous ne faisons le plus souvent, pour pouvoir devenir les serviteurs des Anglais plus facilement. Manie de l'anglais qui nous fait annoncer en anglais et employer l'anglais dans notre correspondance lorsque nous devrions nous servir de notre langue, etc.

Sauvons au moins ce qui nous reste

Dans la dernière partie de sa causerie, M. Lionel Groulx s'adresse aux nôtres canadiens-français pour "sauver ce qui nous reste". A elles il appartient d'inculquer aux enfants des notions de patriotisme, vrai de leur donner l'ambition de redevenir ce qu'étaient leurs pères et de prendre, dans tous les domaines, les premières places auxquelles ils ont droit. Il leur demande aussi de se faire les apôtres efficaces de l'achat chez nous.

Et M. Groulx termine par un vibrant appel à la jeunesse, à cette belle jeunesse qui, "depuis quelques années, donne des symptômes magnifiques de réveil national". Chers jeunes, dit, en substance, le conférencier, faites-vous des avvertisseurs, faites-vous des redresseurs de conscience, criez à notre peuple qu'il n'est pas fait pour être prolétaire, qu'il n'est pas fait pour servir une minorité. Il faut que les consciences se redressent et que les coeurs s'affermissement.

Ce qui a permis à Papineau, à LaFontaine, à Garneau, à Cartier,

La douleur

Vaincue

KALMINE

est un composé de formule spéciale. C'est l'antidouleur de confiance, le calmant presque immédiat des migraines, névralgies, maux de dents, fièvres, gripes, etc. C'est un remède des plus réputés contre maux et fatigues, quelle qu'en soit l'origine. KALMINE est recommandée dans le monde entier parce qu'elle est inoffensive et que sa valeur est connue.

En vente chez tous les pharmaciens, en boîtes de 1, 4 et 6 cachets.

— LES LABORATOIRES P. METADIER—TOURS—FRANCE.

Seul concessionnaire pour le Canada

J.-ALFRED OUMET, 84 EST, RUE ST-PAUL, MONTREAL

KALMINE

à Mgr Langevin, à Mgr Taché, de faire quelque chose de grand pour leur pays, c'est qu'ils croyaient fermement que d'être français constituait l'une des richesses spirituelles les plus précieuses, et qu'il valait la peine de travailler, de souffrir et de faire tous les sacrifices nécessaires pour rester dignes des ancêtres, pour conserver à notre pays ses deux richesses inestimables: sa langue et sa foi. Qu'on imite donc ces grands patriotes, si l'on veut que, dans cinquante ans, il y ait encore de vrais Canadiens français.

M. Jean Drapeau

M. Jean Drapeau, membre du Cercle l'abbé-Groulx, a remercié le conférencier. Il l'a fait en termes fort émouvants et s'est engagé au nom de la jeunesse canadienne-française à ne pas rester sourd à l'appel angoissé de M. Lionel Groulx, et à reconquérir tout le terrain perdu par les nôtres, spécialement dans le domaine économique.

M. le notaire Guillet

M. le notaire Guillet, président d'honneur de la soirée, après avoir félicité le nouveau cercle acéiste et lui avoir offert ses souhaits, a encouragé la jeunesse à demeurer ce qu'elle est: enthousiaste, pleine de coeur et d'énergie. Il a ajouté que s'ils veulent être de véritables patriotes, ils doivent réchauffer leur patriotisme à celui de M. l'abbé Groulx et à celui du journal Le Devoir, qui se sont faits, l'un et l'autre, les défenseurs de nos droits. Enfin, le notaire Guillet parle contre les tristes et récite, à la joie des auditeurs, deux poèmes de Jean Narache.

\$100,000 de primes aux prêteurs, sous forme de loterie. En 1932, les banques ont exigé 6 pour cent pour un emprunt de la ville; c'est un "hold-up" qu'elles ont commis là contre la ville, et M. Trépanier n'a pas protesté. On devrait aussi taxer davantage les compagnies d'utilité publique, ce serait mieux que l'impôt sur le revenu que M. Trépanier préconise.

Le gouvernement doit régler la question des secours directs. Pour cela il a tous les pouvoirs nécessaires, et le candidat suggère cinq moyens: entreprises de grands travaux nationaux, abolition des taules, meilleure répartition des heures de travail, retour des déracinés à la terre, assurance-chômage.

M. Fortier dit quelques mots de l'affaire de la Québec Paving qui met les électeurs en garde contre une troisième candidature; mais, dit-il, qu'il y ait ou non une troisième candidature, je vais lui faire la soupe chaude à M. Trépanier. Il dit qu'à l'hôtel de ville il ne fera partie d'aucun clan politique et qu'il ne reconnaît aucun chef; il s'engage à appuyer toutes les bonnes mesures, et à combattre toutes les mauvaises.

M. Penverne a fait l'éloge du candidat, M. Fortier est le seul des trésoriers d'organisation politique, dit-il, dont on répète qu'il est un honnête homme. L'orateur a ensuite critiqué M. Trépanier surtout pour sa participation à l'affaire de la Montreal Water and Power, et il a terminé en conseillant aux électeurs de mettre M. Trépanier dehors.

A propos des pêcheries

Deux lettres

On nous communique le texte de ces deux lettres:

Monsieur le député,
Vous ignorez sans doute pas que, par suite d'arrêtés-en-conseil de 1922 rejetant sur le Québec toute l'administration de ses pêcheries, les conditions desdites pêcheries ne sont pas ce qu'elles devraient être et que lesdits arrêts-en-conseil ont été la cause d'une injustice à l'égard de notre province.

L'administration des pêcheries est logiquement du ressort du gouvernement fédéral et il n'est pas juste que le Québec fasse exception à la règle. Comme le Québec fait partie de la Confédération, il est inadmissible que sa quote-part des taxes serve aux autres provinces et qu'il paie ainsi double écot.

D'autre part, une administration adéquate de la part du gouvernement provincial n'est pas possible avec les fonds dont peut disposer pour ces services, tandis que la répartition des services de la part du gouvernement fédéral est nécessairement économique.

Vous êtes donc requis, Monsieur le député, pour l'intérêt de notre province et celui de notre race en particulier, sans égard à toute considération de parti politique, de prier le gouvernement provincial de demander au gouvernement fédéral d'abroger les arrêts-en-conseil de 1922 et d'utiliser les sommes non dépensées par la non-participation à l'établissement sans retard.

1) un service de protection et bateaux-aides à la navigation et aux pêcheries;

2) un service d'océanographie complet comprenant:

a) une station de biologie marine;

b) une station expérimentale moderne pour l'étude, l'enseignement et les démonstrations;

c) un bureau de renseignements, une bibliothèque et un musée comme à Halifax et à Vancouver;

3) un programme complet de rénovation d'exploitation rationnelle et profitable.

L'Activité Nationale, (Comité économique), Le secrétaire, Albert Fournier, 934, rue Sainte-Catherine est, Montréal, P. Q.

Monsieur le député,
Croyant à votre bon jugement, nous vous soumettons la requête qui suit dans l'espoir que votre esprit de justice sera égal à vos sentiments de loyauté envers notre race et, par ricochet, à la province de Québec.

Vous ignorez sans doute pas que, par suite d'arrêts-en conseil passés en 1922, la province de Québec possède le contrôle entier de ses pêcheries. C'est-à-dire qu'elle ne peut pas vendre ses arrêts-en conseil devant être abrogés immédiatement pour les considérations suivantes:

1) Ce domaine est logiquement du ressort du fédéral et il n'est pas juste que les taxes payées par le Québec servent exclusivement pour les autres provinces.

CIGARETTES DUCHESSE

Conservez les "mains de bridge"

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

S. Labrecque, I.O. M. Gaudet, I.O. G.-J. Papineau, I.O. et arpenteur.

Les Ingénieurs Associés

INGENIEURS-CONSEILS
Béton armé — Arpentage — Expertise
Dépôt des grilles Huelte et Irwin.
EDIFICE THEMIS, MONTREAL.
10, St-Jacques ouest. HA. 0482

BREVETS D'INVENTION

Confiez vos enregistrements de
Marques de Commerce
au
Bureau technique Fournier
934, rue Ste-Catherine Est, Montréal.
PROSPECTUS GRATIS

MARQUES DE COMMERCE

Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des
Brevets, marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1506 rue Université, Montréal

INVENTIONS

Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des
Brevets, marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1260 rue Université, Montréal

COMPTABLES

P.-A. Gagnon

Comptable Agréé
Chartered Accountant
Immeuble des Tramways
159 OUEST, RUE CRAIG
Tél.: HARBOUR 5990

LaRue & Trudel

COMPTABLES AGRÉÉS
CHARTERED ACCOUNTANTS
J. Arthur LaRue, C.A. Maurice Chartier, C.A.
J. Wilfrid Trudel, C.A. Jean-Paul Gauthier, C.A.
A. Émile Bouvart, C.A. Jacques LaRue, C.A.
Maurice Boulanger, C.A. J.-Paul Beaulieu, C.A.
Georges Henri Boulet, C.A. Lucien P. Béhar, C.A.
Roland Chagnon, C.A.
Montréal, Québec, St-Jean, P.Q.

DACTYLOGRAPHES

ACHETONS, vendons et louons dactylographes usagés. Réparations, cartouches, papier carbone, rubans et papeterie.

General Typewriter Service

Limited
37, rue Notre-Dame est. LA. 7595
4-7-34

ENCADREURS

Morency Frères, Ltée

438 STE-CATHERINE EST
Tableaux, gravures, eaux-fortes, à des prix très raisonnables, pour cadeaux de nocces. Spécialité: Restauration de cadres et tableaux. — Matériel d'artiste.
Harbour 6894

PHARMACIES

Assortiment — Qualité — Service
Réels Prix Réduits
PHARMACIES
WILBROD PAQUIN
4500 Papineau 1260 Mont-Royal
Côte Mont-Royal
AMherst 2123 CHerrier 2183
1-9-34



PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL

"On a souvent besoin d'un plus 'fermé' que soi" — disait La Fontaine.

Notaires

HARBOUR 7137

Bélanger & Bélanger

Prêts hypothécaires

10, rue St-Jacques est - Montréal

Professeur

Tél. Plateau 6717

Cours classique, commercial,

René Savoye, I.C., I.E.

Bachelier de arts et sciences

appliquées

Cours classique, commercial,

leçons privées — Brevets

1448 RUE SHERBROOKE, OUEST

2) Une administration effective de la part de la province de Québec n'est pas possible sans des dépenses très considérables qu'elle n'est pas en mesure d'assumer, tandis que le même service effectué par le fédéral n'est qu'une répartition sans grands frais additionnels.

3) Que les conditions actuelles des pêcheries du Québec se ressentent de cette condition qui dure depuis plus de douze années, et qu'il n'est que temps que le fédéral utilise les fonds accumulés par la non-participation du fédéral aux pêcheries du Québec à établir sans retard dans le Québec:

a) un service de protection et bateaux-aides à la navigation et aux pêcheries;

b) un service d'océanographie complet comprenant:

1) une station de biologie marine;

2) des stations expérimentales modernes pour l'étude, l'enseignement et les démonstrations;

3) un bureau de renseignements, une bibliothèque et un musée comme à Halifax et à Vancouver;

c) un programme complet de rénovation d'exploitation rationnelle et profitable.

Vous êtes donc requis de prier le gouvernement fédéral d'abroger sans retard les arrêts-en-conseil de 1922 et de donner ainsi justice au Québec et particulièrement aux citoyens de notre race qui y sont tout particulièrement intéressés.

L'Activité Nationale, (Comité économique), Le secrétaire, Albert Fournier, 934, rue Sainte-Catherine est, Montréal, P. Q.

WAYLAND & VALLEE

Directeurs de Funérailles
5238, AVENUE DU PARC
DOLLARD 3314



LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
DE
FRAIS FUNÉRAIRES

L.-Eng. Courtois, Prés. Joseph Courtois, Secr. Trés. et Ass. Général
RUE SAINTE-CATHERINE, 302 EST

La mission de notre personnel est d'entourer la cérémonie des funérailles d'une discipline toute d'attentions et de respect.

Direction de Funérailles - Salons Mortuaires
Assurance Funéraire - Ambulances privées

Tél.: PLATEAU 7-9-11

Docteurs, Consultez !!!

Les Grands Constructeurs de France
Compagnie Générale
de Radiologie

Rayons X
Tous les appareils médicaux

—Gallois & Cie—
Ultra-Violet — Quartz — Infra-Rouge
Lampes à rayons X pour salles d'opérations.

—Etablissements G. Boulitte—
Instruments de Diagnostic

—Collin & Cie—
Instrumentation chirurgicale
par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste
Conditions faciles
Prix, catalogues sur demande.

PAUL CARDINAUX, D. Sc.
"PRÉCISION FRANÇAISE"
625 CHERRIER MONTREAL HA.

CALENDRIER

Demain JEUDI, 22 mars 1934.
De la Vierge
Lever du soleil, 6 h. 15.
Coucher du soleil, 5 h. 15.
Coucher de la lune, 1 h. 25.
Pleine lune, le 27, à 3 h. 35, du soir.
Dernier quart, le 24, à 12 h. 12, du soir.
Nouvelle lune, le 25, à 7 h. 14, du matin.
Premier quart, le 22, à 8 h. 51, du soir.
Pleine lune, le 29, à 8 h. 21, du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —

BEAUCOUP PLUS FROID.
VENT DU NORD
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 30.
Minimum 15.
Même date l'an dernier 28.
Minimum aujourd'hui 19.
Même date l'an dernier 28.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 75.55. 11 h. a.m. 75.50.
Midnight 75.75.

M. Bennett n'a pu éviter la garantie du P. C.

M. Beatty et l'entrelacement des directorats

Ottawa, 21. (P.C.) — Les trois témoins importants qui ont été entendus au comité d'enquête sur les affaires bancaires, hier, furent M. R. B. Bennett, M. E. W. Beatty et M. Jackson Dodds, gérant-général de la Banque de Montréal.

M. Bennett a déclaré qu'il n'était pas favorable à la suggestion qui était faite de garantir l'émission de 60 millions du Pacifique Canadien l'an dernier mais qu'il a dû se plier aux circonstances afin d'éviter un plus grand mal. Il a dit que jamais un acte public ne l'a aussi ennuyé que celui-là.

M. Beatty a exposé la situation qui a imposé cette manière d'agir. Le Pacifique Canadien avait d'importantes obligations à rembourser. L'administration tenta d'émettre des obligations au Canada, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, mais sans succès. M. Beatty s'est

adressé aux banques pour obtenir un emprunt. La Banque de Montréal se dit prête à faire le prêt avec d'autres banques, mais à la condition que le prêt soit garanti par l'Etat. La situation était grave, il était impossible de faire autrement et M. Bennett a consenti à assurer cette garantie.

Répondant à des questions des membres de la commission d'enquête, M. Beatty a déclaré qu'il se serait personnellement favorable à l'abolition de la pratique qui permet l'entrelacement des directorats, mais il ne croit pas que la chose soit possible. Si on enlevait ce droit aux administrateurs des banques, celles-ci seraient réduites à n'avoir comme membres de leurs conseils d'administration que des financiers à la retraite ou les jeunes qui n'ont pas encore une expérience des affaires suffisamment étendue.

Comment on déprime les prix du bétail

Déclarations d'un fonctionnaire à l'enquête sur les achats massifs

Ottawa, 21. — M. J. W. McCullum, chef de la section de la vente du bétail au ministère fédéral de l'agriculture, a été le principal témoin hier à l'enquête sur les achats en masse. Il a déclaré que, récemment, le ministère de l'agriculture a fait réduire les commissions des agents à commission qui opèrent sur les marchés du bétail. Il y a eu des protestations mais il est d'opinion que la commission réduite est suffisante.

Il a expliqué comment les acheteurs, sur le marché de Toronto, ne se présentent pas aux enchères à la première heure afin de créer l'impression qu'il n'y a pas de demande.

Les chèques de secours directs

Quelques minutes avant la fermeture des bureaux de la Commission du chômage hier soir, M. Philie a déposé \$70,000 pour que l'on puisse distribuer les chèques de secours directs aujourd'hui, car il n'y avait plus d'argent dans la caisse de la Commission. Les banques refusaient d'avancer d'autre argent, et M. Philie a pris les recettes des taxes que la ville avait en mains.

Dans la soirée on a appris que le gouvernement provincial avait envoyé par la poste un chèque de \$600,000, en paiement d'une partie de ce que Québec doit à Montréal pour les secours; cette somme représente la part de Québec pour les mois de juillet et août. M. Philie n'avait pas encore reçu ce chèque ce matin, mais on sait officiellement qu'il a été envoyé. Le directeur des finances municipales n'a pas voulu déclarer catégoriquement que cette remise permettrait à Montréal d'obtenir des banques les emprunts de plus de \$3,000,000 que le conseil a votés dernièrement, mais cela paraît bien entendu.

Assemblée en faveur de M. Omer Langlois

Demain soir, à 8 h., à la salle du Cercle Paroissial, 104 est, boulevard Saint-Joseph, coin Colonial, assemblée en faveur de M. Omer Langlois, candidat dans Laurier. Adresseront la parole: le docteur J.-B. Prince, Charles Champeaux, avocat, Paul Hurteau, avocat, le notaire L.-A. Fréchette et tous les anciens candidats dans le quartier.

Cours du P. Voyer

Le R. P. Voyer, O.P., commencera ce soir une série de cours sur la connaissance de l'intelligence, à la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal. Il traitera particulièrement ce soir à 7 h. 30 le sujet suivant: "L'intelligence dans l'homme".

Ce timbre commémoratif

Le Devoir du 16 mars (3e page, 1ère col.) annonçait la préparation d'un "timbre-poste pour commémorer le 4e centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier".

La nouvelle est heureuse; elle était attendue.

Mais qu'on me permette de m'insurger au nom de la vérité historique et de l'honneur national contre le projet de vignette dont on se propose d'orne le nouveau timbre-poste.

Suivant la description qu'en donne le Devoir, cette vignette représenterait "la scène qui s'est déroulée à bord du vaisseau lorsque la terre fut signalée"; scène qui serait ainsi interprétée: "Cartier et quatre de ses hommes sont groupés autour de la barre du gouvernail pendant que, sur le pont, l'équipage s'agit fébrilement."

Feu Mme C. Lacroix

Mme Charles Lacroix, née Victoria Latrémouille, s'est décédée hier à 72 ans, chez elle, au numéro 6901 de Saint-Vallier.

Mme Lacroix était la mère de Mlle Honorine Lacroix, employée au département de l'expédition du Devoir.

Funérailles vendredi, le 23 mars, à 8 h. 30, à l'église Saint-Edouard. Nos condoléances à la famille en deuil.

Prêts aux jeunes ménages autrichiens

Munich, 21. (S.P.A.) — Dans un discours marquant le premier anniversaire de l'obtention formelle de la dictature, le chancelier Hitler a annoncé que son gouvernement affecte 150 millions de marks aux prêts aux jeunes ménages, afin d'assurer 300,000 mariages d'ici 1935, et qu'il affecte près d'un milliard de marks à des mesures pour accroître l'emploi. Il a dit souhaiter que les pays étrangers fussent prêts à comprendre que l'Allemagne désire contribuer pacifiquement à l'amélioration du monde.

Le chancelier a parlé du haut d'un tombeau.

Deux antifascistes sentenciés à 30 ans

Rome, 21 (S.P.A.) — Deux terroristes antifascistes contre qui le procureur de la couronne demandait la peine capitale ont été sentenciés à 30 ans d'emprisonnement. Sentenciés à 30 ans d'emprisonnement. Sentenciés à 30 ans d'emprisonnement. Sentenciés à 30 ans d'emprisonnement.

La grève dans l'industrie de l'auto

Washington, 21 (S.P.A.) — A la demande du président Roosevelt, les ouvriers des usines d'automobiles ont décidé que demain s'ils doivent faire la grève qu'ils joindraient de commencer aujourd'hui même.

L'élection municipale

LES CANDIDATS

Jusqu'ici soixante-trois aspirants candidats ont pris leurs bulletins de présentation chez le greffier de la ville. Mais seulement trois ont fait leur dépôt: MM. les échevins Joseph Monette, Alfred Filion et H.-A. Quintal. M. Monette est depuis une dizaine d'années le premier à chaque élection à faire son dépôt.

A la mairie, M. Armand Dupuis a pris son bulletin de présentation hier après-midi; c'est le seul candidat à la mairie qui se soit présenté jusqu'à ce midi.

Hier nous donnions une liste de 40 candidats qui avaient pris leur bulletin de présentation. Quatorze autres l'ont demandé hier après-midi; ce sont, outre MM. Armand Dupuis et Alfred Filion, déjà nommés, MM. Ephrem J. Currier, Crémazie, Paul-E. Mongeau, Bourget, Richard Childs, Saint-André, Arthur Dansereau, LaFontaine, A.-A. DesRoches, Hochelaga, W.-H. Biggar, Notre-Dame-de-Grâce, James A. Sage, Saint-Michel, David A. Lannuzzi, Montcalm, Lorenzo Lacombe, Rosemont, Henri Jarry, Villery, Wilfrid Pageau, Villery, Oscar Lalonde, Maisonneuve.

Ce matin, dix-neuf autres candidats ont pris leurs bulletins, ce sont MM. J.-A. Bonnier, Saint-Paul; L. Lavoie, Saint-Eusèbe; E.-J. Allard, Maisonneuve; A. Arcand, Bourget; J. Gagné, Papineau; A. Thémens, Rosemont; A. Briceau, Rosemont; G.-F. Prévoist, Saint-Gabriel; D. Rochon, Saint-Michel; E. Legault, Ste-Cunégonde; A. Rousseau, Sainte-Cunégonde; J.-M. Savigneau, Saint-Denis; E. Larin, Villery; Georges Jarry, Ahuntsic; A.-E. McGinn, Saint-Michel; G. Gilker, Delorimier; W. Couturier, Saint-Gabriel; Adolphe L'Archevêque, Delorimier; J.-H. Lévesque, Mont-Royal.

Pierre Lefort comparait

Ottawa, 21. (D.N.C.) — La commission parlementaire du fonctionnarisme s'est réunie, ce matin, sous la présidence de M. Lawson, député de York-Ouest. M. Paul de Martigny, (Pierre Lefort), a rendu témoignage. Il a déclaré qu'il avait été déjà de l'agence Havas, à Paris. Cette agence lui confiait des traductions de l'anglais au français. MM. Chevrier et Pouliot ont été témoins. M. de Martigny avait déjà fait partie du personnel des traducteurs de la Chambre des communes, surtout pourquoi il avait été congédié. M. Lawson s'est fortement opposé à ces questions. Il a prétendu que le témoin avait été assigné par M. Chevrier, comme traducteur expert et qu'il s'agissait de démontrer seulement la connaissance du français. M. Lawson n'a pas permis une seule question qui eût pu mettre en doute la réputation de M. Pierre Lefort comme traducteur expert.

M. C.-H. Bland, de la commission du fonctionnarisme, a rendu témoignage ensuite.

Bulletin météorologique

Toronto, 21 (S. P. C.) — Il fait beaucoup plus froid dans l'Ouest, mais il fait doux et il pleut dans la région des Grands Lacs.

Voici le temps qu'il fera probablement dans le Québec, demain: bassins de l'Outaouais et du haut Saint-Laurent: fort vent du nord, ciel partiellement couvert, beaucoup plus froid;

bassin du bas Saint-Laurent: vent du nord, très froid; golfe, baie des Chaleurs et rive nord: fort vent variable, neige; nord-ouest et lac Saint-Jean: vent du nord, beaucoup plus froid.

33 morts

Moscou, 21 (S.P.A.) — On a appris aujourd'hui seulement qu'un tamponnement de trains a causé 33 morts près de Sverdlovsk, il y a neuf jours. C'est la quatrième catastrophe ferroviaire en moins d'un mois.

L'expropriation de la rue Rachel

La ville en paiera 75 pour 100 et les propriétaires intéressés, 25 pour cent — Délai de six mois pour les autres expropriations

Devant la promesse de la "Montreal Light" de réduire ses tarifs, le comité des bills privés rejette la surtaxe de 5 pour 100

Québec, 21 (D.N.C.) — Le comité des bills privés a continué hier soir l'étude du bill de Montréal et s'est ajourné à 11 heures et demie, dans la soirée.

On y a discuté le plan Parent pour régler les expropriations. Tout d'abord, M. le Dr Plante a remporté une victoire signalée. Maurice Gahies, qui 75 pour cent de l'expropriation de la rue Rachel soient payés par la ville de Montréal, et 25 pour cent par les propriétaires intéressés dans l'expropriation.

Aussitôt, M. Joseph Filion, député de Laval, a demandé la même faveur pour l'expropriation de la rue Lajeunesse; M. C. J. Arcand, député de Maisonneuve, pour l'expropriation de la rue Hochelaga; M. Pierre Deguire, échevin de Montréal, soumet une demande analogue pour l'expropriation du chemin Sainte-Catherine; M. Ernest Poulin, député de Laurier, réclame aussi la même faveur pour l'expropriation de la rue Jean-Talon.

Délai de six mois

M. Taschereau fait alors remarquer qu'il conduit le principe posé pour l'expropriation de la rue Rachel. On devra exempter tout le monde. M. Duplessis fait aussi remarquer qu'avec toutes ces exceptions, point n'était besoin du plan Parent, car on ne pourra plus l'utiliser. Justement, le premier ministre propose un amendement que le conseil municipal ait six mois pour régler les expropriations des rues Hochelaga, avenue du Parc, Jean-Talon, Lajeunesse et chemin Sainte-Catherine. Si au bout de six mois le Conseil n'a rien fait, alors lesdites expropriations tomberont automatiquement sous le plan Parent.

La surtaxe de 5 pour 100

Le comité a ensuite reconsidéré la clause qui impose une surtaxe de 5 pour cent sur quatre compagnies d'utilités publiques de Montréal, ce qui rapporterait un revenu de \$600,000 environ.

M. Lionel Forsyth, représentant de la Montreal Light, Heat and Power, annonce que la compagnie a décidé de baisser ses tarifs de gaz et d'électricité, si on ne lui impose pas de surtaxe. La demande officielle a été transmise déjà à M. Adrien Beaudry, président de la Commission des Services publics, et la réduction sera en vigueur sous peu et sera substantielle.

Vote de 27 à 9

Devant cette nouvelle, les députés qui avaient voté la taxe par 18 contre 17, il y a deux semaines, ont changé d'avis et l'ont rejetée par un vote de 27 contre 9.

MM. Guertin et Barré ont défendu la clause, puis, à la fin du débat, ils se sont réavisés. Ils ont présenté un amendement où la surtaxe était rejetée, à condition que la compagnie réduise ses tarifs d'ici trois mois. Ils ne mentionnaient pas, toutefois, quelle devrait être cette réduction.

Amendement rejeté

Comme M. Forsyth avait déclaré devant le comité à M. Gaspard Fautoux qu'il était prêt à produire une lettre de la M. L. H. et P. devant le comité, pour démontrer que la compagnie avait réellement décidé de la réduction et qu'il a donné sa parole, comme avocat représentant de la compagnie, qu'une telle réduction serait appliquée, le comité a rejeté l'amendement Guertin-Barré.

La session fédérale s'ajournera le 28

Ottawa, 28. (S.P.C.) — M. Bennett annonce que la session fédérale s'ajournera le 28 mars pour reprendre le 9 avril.

Les tarifs de la "Montreal Light"

DECLARATION DE M. NORRIS

Interrogé aujourd'hui au sujet de la diminution des tarifs d'électricité à Montréal, dont il a été question au Comité des bills privés de l'Assemblée législative, M. John S. Norris, président de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated, a déclaré:

"Notre compagnie a toujours eu pour pratique de diminuer le coût du service pour ses abonnés chaque fois que le permettaient les conditions d'exploitation et l'augmentation de la consommation. De 1908 à 1930, il y eut en moyenne une diminution tous les dix-huit mois, le tarif du début de 12 3/4 cent par kilowatt-heure diminuant jusqu'au tarif maximum actuel de 3 cents le kilowatt-heure, lequel va décroissant jusqu'à 1 1/2 cent pour consommation en quantité."

"Cette pratique de diminutions accordées volontairement par la compagnie s'est trouvée interrompue par la crise générale. Jusqu'au mois d'août de l'an dernier les conditions ne semblaient pas devoir s'améliorer mais à cette époque nous avons remarqué certaine amélioration dans le débit de l'électricité et, dès ce moment, nous avons étudié la possibilité de diminuer les tarifs bien que la consommation fût encore bien au-dessous de celle de la période 1930 à 1933."

"La diminution des tarifs d'électricité constitue un problème d'un intérêt mutuel pour l'abonné et la compagnie et nous croyons sincèrement que notre succès est dans une large mesure attribuable à notre régime de tarifs. La diminution des tarifs dépend beaucoup de l'augmentation dans l'utilisation du service, et vice versa. Il est donc de l'intérêt de la compagnie de diminuer les tarifs chaque fois que la chose est pratique."

"Malheureusement, l'impôt est un item considérable au compte de dépense de la compagnie, et il faut actuellement près d'un tiers de notre tarif d'éclairage électrique (3-4 cent par kilowatt-heure) pour acquitter notre compte d'impôt. Les impôts injustes, tels que l'impôt sur le revenu des compagnies en tant qu'appliqué aux services publics sous régime particulier et la surtaxe de cinq pour cent de la Cité de Montréal, sont, pour nos abonnés, un problème sérieux, car ils influent sur le coût du service. Il est certain que si la surtaxe suggérée avait été imposée, il eût fallu remettre indéfiniment toute diminution de tarifs."

"Réviser des tarifs est nécessairement une tâche compliquée qui exige beaucoup de travail et de préparation. Nous avons sérieusement étudié la question et nous espérons être en mesure de vous faire une intéressante déclaration d'ici quelques mois."

Etats-Unis et Japon

Washington, 21 (S. P. A.) — Dans des notes diplomatiques publiées aujourd'hui, les Etats-Unis et le Japon se donnent mutuellement l'assurance de sentiments pacifiques. C'est le Japon qui a pris l'initiative. Il y a exactement un mois de cela. Sa note avait été tenue secrète jusqu'à ce jour.

Il est question, dans ces notes, d'une conférence navale. Il y est aussi question d'accroître le commerce entre les deux pays.

Réception à M. Arthur Sauvé

L'Association conservatrice fédérale invite toutes les organisations et groupes conservateurs à se joindre à elle pour recevoir M. Arthur Sauvé, à la gare Windsor, samedi, le 24 mars, à son retour d'Europe. L'heure exacte de l'arrivée du train sera annoncée dans les journaux, demain ou vendredi. Pour détails supplémentaires, on est prié d'appeler HA. 4267, M. Georges P. Laurin, M.P., organisateur.

Un attentat contre Goering

Berlin, 21 (S.P.A.) — Une grenade a explosé dans l'avenue Unter Den Linden aujourd'hui, peu après le passage de l'automobile du premier ministre de la Prusse, M. Goering. Le bruit court qu'il s'agit d'un attentat à la vie de M. Goering. Un conducteur de taxi a été blessé.

Préparatifs de guerre civile en France

Un appel de Doumergue — Pétain prévient l'accumulation secrète de vivres et d'armes

PARIS, 21 (S. P. A.) — Samedi prochain, le premier ministre Doumergue se servira de la radio pour inviter tous les Français à mettre fin à leurs dissensions.

Presque tous les journaux affirment que les groupes de droite et ceux de gauche se préparent à une guerre civile.

On apprend que le ministre de la guerre, le maréchal Pétain, et la police ont pris récemment des mesures pour empêcher l'accumulation secrète de vivres et d'armes.

M. Bouchard propose une quasi-dictature pour Montréal

Compression des dépenses — Suppression des emplois inutiles — Abolition temporaire des expropriations — Abolition des secours directs, etc.

Aucun salaire

Québec, 21 (D.N.C.) — Au comité des bills privés, ce matin, en discutant le bill de Montréal, M. Bouchard, maire de Saint-Hyacinthe, a prononcé un vigoureux discours dans lequel il a proposé le régime suivant pour la métropole: Quasi-dictature pour assurer un gouvernement fort; un gouvernement ne peut être fort sans être plus ou moins personnel.

La première réforme essentielle c'est la compression des dépenses, la seconde, la réorganisation du revenu pour mieux répartir les impôts.

Compression des dépenses: suppression des sinécures et des emplois inutiles.

Rajustement des gros salaires et maintien des salaires raisonnables aux petits employés.

Abolition temporaire des expropriations et mise en vigueur, dans un avenir plus ou moins rapproché, d'une loi rationnelle d'expropriation rendant possibles les travaux strictement nécessaires mais ne garantissant à l'exproprié que la stricte valeur du bien abandonné de manière à ce que les expropriations soient plutôt une nuisance pour l'exproprié qu'une source d'enrichissement personnel.

Pas de secours directs

Abolition du secours direct sans compensation pour la ville.

Son remplacement par un système d'aide aux sans-travail sous forme de travaux utiles, le chômeur devant contribuer au maintien de ce système en donnant des heures additionnelles de travail et dans le but de rendre ces travaux moins attrayants que les travaux ordinaires.

Réorganisation du revenu: Principes: les impôts doivent être payés — proportionnellement aux avantages retirés des services de la cité. Les taxes ne doivent être prélevées que comme source de revenus et non comme moyen de restreindre la liberté du commerce pour donner des préférences injustes aux individus.

Maintien de la taxe foncière à son chiffre actuel.

Etendre les pouvoirs d'imposition de taxe et de licence.

Autoriser la consolidation des arrérages de taxes dans les cas où les propriétaires sont dans l'impossibilité pratique de les acquitter.

Répartition de leur remboursement dans une période maximum de dix ans. A l'avenir, perception annuelle des taxes dans les délais prescrits par la loi.

Nouvelle forme d'organisation: Personnel administratif: un maire, cent conseillers municipaux, un exécutif de cinq membres, dont le maire et quatre membres choisis parmi les conseillers municipaux.

75 conseillers

Le maire élu par le peuple; soixante-quinze conseillers élus par le peuple, vingt-cinq élus par les associations éducatives, professionnelles et ouvrières ayant au moins cinq ans d'existence légale.

Quatre membres de l'exécutif élus par le conseil mais à même une liste de conseillers recommandés par le maire.

Aucun salaire

Aucun salaire attaché à la position de maire ni à celle des conseillers. Indemnité de cinq mille dollars seulement aux cinq membres de l'exécutif. Le maire peut dissoudre le conseil municipal et l'exécutif sauf l'approbation au préalable du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le maire peut soumettre tout projet de finance à l'un ou à l'autre des corps donnée à la mesure à force de loi.

Le conseil légifère et surveille. Le bureau de l'exécutif administratif.

Contrôle

Etablissement sans rétroactivité d'une loi d'enquête des plus sévères et avec les procédures les plus rapides s'appliquant au maire, aux conseillers municipaux, aux membres de l'exécutif et à tous les employés et officiers de la cité.

L'institution d'une enquête peut être demandée par résolution du Conseil, par simple demande du maire, par requête de vingt-cinq conseillers ou de cent électeurs propriétaires.

Mesures transitoires

Deux alternatives: première, soumettre ce programme de réforme à la prochaine élection municipale, en présentant des candidats à toutes les charges et ajourner la législature au 20 avril pour ratifier ce programme au cas où il serait approuvé par l'électorat. Deuxième alternative: amender immédiatement la charte de la cité et tenir les élections en vertu de la charte amendée.

Pie XI reçoit les souverains de Siam

Cité Vaticane, 21 (S.P.C. et Havas) — Le Pape a accordé une audience au roi et à la reine de Siam aujourd'hui.

La propagande naziste

Washington, 20 (S.P.A.) — Par 168 voix contre 31, la Chambre des représentants a autorisé une enquête parlementaire sur la propagande naziste aux Etats-Unis.

Demain soir

COURS DE M. L'ABBE GROULX

C'est demain soir, à huit heures et quart, dans la salle des cours publics de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis, que M. l'abbé Groulx donnera son prochain cours d'histoire du Canada. Il y traitera du deuxième voyage de Cartier, soit, plus particulièrement, de la découverte du fleuve et d'Hochelaga.

Entrée libre. Dames et messieurs sont pareillement invités.

LE REZ-DE-CHAUSSEE — FAITS ET OPINIONS

Ce timbre commémoratif

Le Devoir du 16 mars (3e page, 1ère col.) annonçait la préparation d'un "timbre-poste pour commémorer le 4e centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier".

La nouvelle est heureuse; elle était attendue.

Mais qu'on me permette de m'insurger au nom de la vérité historique et de l'honneur national contre le projet de vignette dont on se propose d'orne le nouveau timbre-poste.

Suivant la description qu'en donne le Devoir, cette vignette représenterait "la scène qui s'est déroulée à bord du vaisseau lorsque la terre fut signalée"; scène qui serait ainsi interprétée: "Cartier et quatre de ses hommes sont groupés autour de la barre du gouvernail pendant que, sur le pont, l'équipage s'agit fébrilement."

Laissez-moi vous dire franchement que le choix de cette scène est très malheureux. Elle ne correspond pas à la découverte du Canada et elle n'a jamais eu lieu: elle est contraire à l'histoire.

La première terre que vit Cartier fut le cap Bona Vista, à Terre-Neuve. Déjà ce n'est pas au Canada. Puis, on ne le découvrirait pas. C'était depuis plus de trente ans un des points de repère des navigateurs à Terre-Neuve. L'endroit était si connu, même dans le monde officiel, qu'on l'excluait de la mission de découvreur donnée à Jacques Cartier.

Lisez l'ordonnance royale du 19 mars 1534: "Maitre Jacques Cartier, capitaine et pilote, pour le Roy, ayant charge de voiaiger et aller aux Terres Neufves, passez le destroit de la baye des Chasteaux..." i.e. le détroit de Belle-Isle. (Publications of the Public Archives of Canada, no 14, p. 43). Lisez la relation de Jacques Car-

tier. Vous verrez qu'il s'en va de Saint-Malo au cap Bona Vista comme on va à un endroit connu, comme vous iriez à Chicoutimi: "Et avec bon tems navigans, et vinmes à Terre Neufve, le dixiesme jour de may, et atterrimes à cap Bonne Visite".

Si c'est cela découvrir le Canada, qu'on ne parle pas de Jacques Cartier! car il a été devancé là depuis longtemps; ou qu'on ne parle pas de découvrir! Aborder à Bona Vista en 1534 est vraiment un événement trop insignifiant pour valoir les honneurs d'un timbre commémoratif. Si Terre-Neuve est capable d'en faire les frais, elle en a le droit; mais pas nous, de grâce!

Et si on prend l'abord de toutes les autres terres aperçues par Cartier, où y a-t-il place pour cette scène pâmée?

Quant à la façon d'interpréter la découverte du Canada par une "surprise en apercevant la terre", c'est simplement un outrage à l'his-

toire et au découvreur.

Car même si on prenait pour la "découverte du Canada" l'arrivée de Cartier à Terre-Neuve, il ne faudrait pas en faire une puerile surprise. Cartier, qui revenait du Brésil, qui vivait parmi les armées fréquentant Terre-Neuve, qui avait recruté ses équipages parmi les marins terre-neuviens, qui avait mission de pousser les découvertes précisément à partir de Terre-Neuve... le vrai Jacques Cartier n'est pas reconnaissable dans ce faux Christophe Colomb dramatiquement campé au milieu d'un équipage qui "s'agit fébrilement". C'est se moquer de la vérité historique et esthétique, c'est bafouer le découvreur de notre pays, c'est déshonorer le grand événement que nous allons célébrer et c'est nous donner une figure de profonds ignorants que de symboliser d'une façon aussi étrangement naïve le fait de la découverte du Canada.

Le ministre des postes ne peut pas laisser passer cela. Puisque la chose se fait sous son autorité, il faut lui signaler l'erreur.

La vraie scène centrale du voyage de 1534, c'est la prise de possession du pays par la croix de Gaspar. C'est là seulement que se résume en une scène le fait dont nous célébrons le 4e centenaire.

Et si l'on veut ensuite grouper autour de ce pivot d'autres épisodes intéressants, le choix est facile. Il n'y a qu'un sujet qui n'ait pas de place légitime dans une galerie de ce genre: c'est la scène ridicule d'un équipage excité par la découverte d'une terre qu'il connaît et qui n'est pas dans le Canada ni dans le programme du découvreur.

VICTOR TREMBLAY, pré

(Chicoutimi)

"Three Rivers"

Nous avons protesté à plus d'une reprise ici même contre la mauvaise habitude de traduire le nom

de la ville des Trois-Rivières, bilingue au point qu'on avait traduit le nom de la ville. C'est le cas de faire allusion au mot d'un grand évêque canadien: Si les Trifluviens veulent du français dans le nom de leur ville, c'est d'abord à eux d'en mettre. Mme S. Larkin, qui vient de publier un volume de vers sur Trois-Rivières et sa région, avait dû inscrire, en titre *Trois-Rivières* et non *Three Rivers*. Les bons Américains vont croire qu'il s'agit de *Three-Rivers*, Massachusetts. Un beau mouvement: que 1934, date du troisième centenaire de la fondation des Trois-Rivières, marque la fin de *Three Rivers*. — A. A.

Adressez-vous au Service de la librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOUR 1241).

Avez-vous

Au Conseil législatif

Québec, 21. — Un autre débat sur les opérations forestières et sur les bûcherons aura lieu mardi à la Chambre Haute. En effet, le bill présenté par le gouvernement à l'effet de créer une commission qui s'occupera des bûcherons, a été introduit hier après-midi au Conseil législatif et sa deuxième lecture a été remise à une prochaine séance. La demande de l'hon. M. Thériault, On croit qu'outre M. Thériault, MM. John Hall Kelly et J.-E. Ouellet adresseront la parole sur ce sujet.

La Chambre Haute a passé, hier, en troisième lecture, les bills suivants:

Loi validant un règlement de la cité de Sherbrooke;
Loi amendement la charte de la ville de Saint-Jérôme;
En première lecture les bills suivants ont été passés:

Loi concernant les mines de Québec;
Loi concernant les poseurs de tuyauterie;
Loi concernant les taxes sur les corporations;
Loi concernant l'association des sociétés coopératives;
Loi relative aux employés publics et le cautionnement;
Loi concernant l'établissement d'une loterie;
Loi concernant les opérations forestières et les bûcherons;
Loi concernant la loi des pensions;
Loi amendement le code civil concernant les baux de maisons.

La loi modifiant la loi relative aux mécaniciens de machines fixes a été adoptée en troisième lecture.

Les bills suivants ont été référés au comité de législation:

Loi modifiant la loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires;
Loi modifiant le code municipal;
Loi modifiant l'article 599 du code de procédure civile concernant l'insaisissabilité de certains traitements et salaires;
Loi concernant l'établissement des prisonniers libérés sur des fermes;
Loi modifiant la loi de l'instruction publique.

Loi modifiant le code municipal relativement à la loi des bûcherons;
Loi modifiant l'article 83 du code de procédure civile.

Les fermes d'anciens détenus

Au sujet du bill concernant l'établissement des fermes d'anciens détenus, sur des fermes, MM. Thériault et Kelly se sont levés pour approuver le projet de loi. Le projet de loi dont il s'agit est le suivant: "C'est une loi, ont-ils dit, qui ne peut faire que du bien. Toutefois, M. Kelly a fait remarquer que dans son application on prit garde à faire en sorte que des prisonniers qui n'étaient pas délinquants pour différentes raisons de voir ensemble dans les prisons puissent se rencontrer sur ces fermes. Cela est arrivé en Nouvelle-Zélande où on a dû renvoyer la loi pour éviter cet inconvénient."

Relativement au projet de loi concernant les établissements industriels, M. Ouellet a demandé s'il n'y aurait pas moyen d'amener certaines clauses pour permettre à des enfants de 14 et 16 ans de pouvoir travailler sur des fermes quand ils ne seraient pas reconnus aptes à apprendre à lire et à écrire. Il connaît des cas de ce côté. L'hon. M. Champagne répond à M. Ouellet qu'il serait assez difficile de faire une loi couvrant simplement des cas particuliers. La loi reste donc telle quelle.

La Chambre s'est ajournée à trois heures cet après-midi.

Pour les oeuvres de charité

LA PREMIERE REUNION DES NEUF PAROISSES DE L'ARRONDISSEMENT "D"

Les neuf paroisses groupées dans l'arrondissement D de la Fédération des Oeuvres de charité canadienne-françaises ont commencé très tôt, cette année, leur travail d'organisation. On sait que ce groupe a eu les honneurs de la campagne de 1933-34. Il semble se préparer encore une fois à donner l'exemple. La première réunion des présidents et des vice-présidents de cet arrondissement avait lieu récemment à l'hôtel Viger, sous la présidence de Mme Ernest Girardot. Les paroisses Sainte-Catherine, Notre-Dame du Mont-Carmel, Sacré-Coeur, Sainte-Brigitte, Saint-Pierre, Sainte-Marguerite-Marie, Saint-Vincent de Paul, Saint-Eusèbe et Saint-Anselme avaient envoyé leurs délégués.

L'ordre du jour de la réunion fut le suivant: 1.—Paroles de bienvenue par Mme Ernest Girardot, présidente de l'arrondissement D; 2.—"Comment aider à la Fédération" par Mme Paul Martel, présidente des arrondissements paroissiaux; 3.—Remerciements à Mme Martel par Mme Adolphe Perron, vice-présidente de l'arrondissement D; 4.—"Pourquoi nous faisons partie de la Fédération" par M. Adolphe Perron, président de l'arrondissement D; 5.—Allocutions prononcées par Madame Edouard Montpetit, vice-présidente de la section féminine de la Fédération; par M. Paul Ethier, vice-président de la campagne de souscription; par M. Pierre Beaubien, président des arrondissements paroissiaux et par le Dr L. Lamoureux, président honoraire de l'arrondissement D.

La réunion fut des plus enthousiastes et prit la forme résolutive d'atteindre les objectifs déterminés par le Comité central de la Fédération. Il ne fait aucun doute que l'arrondissement D soutiendra la bonne réputation qu'il s'est acquise l'an dernier en dépassant de beaucoup le chiffre de tous les objectifs qui lui avaient été proposés.

Mlle Pauline Labrecque et Paulette Ostiguy remplissaient les fonctions de secrétaires de la réunion.

La prochaine assemblée de l'arrondissement D réunira les sections masculine et féminine aussi bien que tous les auxiliaires des neuf paroisses de l'arrondissement.

"Les Sept Paroles du Christ" à Notre-Dame

Vendredi soir, le 23 mars, à 8 h., les Chanteurs de Notre-Dame, formant un magnifique chœur de 150 voix mixtes, interpréteront les "Sept Paroles du Christ" de Th. Dubois, sous la direction de M. Guillaume Dupuis, M. Benoit Poirier étant à l'orgue.

Le P. Doncoeur, prédicateur du carême, en fera un court commentaire.

L'entrée est libre. Les personnes qui désirent se réserver des places trouveront des billets au bureau de la Fabrique, 424, rue Saint-Sulpice.

Une assemblée dans St-Jacques

SUJETS DE GRANDE IMPORTANCE POUR LES MARCHANDS PROGRAMME MUSICAL

La Société Saint-Jean-Baptiste, section Saint-Jacques, invite tous les hommes d'affaires, marchands et industriels du quartier à être présents à une grande assemblée, le 16 avril prochain, à 8 h. 15 précises, dans la salle des concerts, du Café Saint-Jacques, situé au coin des rues Saint-Catherine et Saint-Denis.

Les syndicats catholiques

Assemblée ce soir à l'édifice des Syndicats catholiques, 1231 de Montigny est:

SYNDICATS DE L'IMPRIMERIE

Le Syndicat des Relieurs et le syndicat des Typographes se rassemblent ce soir. Une étude sera faite sur les amendements proposés à l'extension juridique. On fera également une étude approfondie sur les taux des salaires raisonnables aux ouvriers de l'imprimerie.

ASSOCIATION DES PLATRIERS

Assemblée régulière. Rapport sur les développements relatifs au bill Arcand. Rapport de l'agent d'affaires sur les activités du syndicat et le travail actuellement en cours.

SYNDICAT DES CORDONNIERS

Les monteurs, les machinistes, les treseurs, et les ouvriers dans le cuir à semelles, tiendront ce soir des assemblées dans des salles différentes. Dans chacune de ces sections on travaillera à l'élaboration des listes de prix. Vu qu'il y a de l'intérêt de tous les ouvriers cordonniers, ces assemblées sont ouvertes à tous, syndiqués ou non-syndiqués. Nous invitons tous les cordonniers à être présents et à ne pas manquer l'excellente occasion qu'il leur est donné de travailler à stabiliser les conditions de travail dans leur métier.

Université de Montréal

CONFÉRENCES PUBLIQUES DE BIOLOGIE GÉNÉRALE

Le jeudi, 22 mars, à 5 h. p.m., dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, aura lieu la conférence donnée par le Docteur Simard sur: "Les lésions tuberculeuses". Cette conférence sera la dernière de la série des conférences publiques de biologie générale pour l'année scolaire 1933-34. Les conférences reprendront en octobre 1934.

Eglise incendiée au Lac Saint-Jean

Chicoutimi, 21 (S.P.C.). — Le feu a complètement détruit l'église, le presbytère et l'école de la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc du Lac Saint-Jean. Tous les bâtiments étaient en bois, et le feu n'a mis que deux heures à les détruire. Les pertes sont lourdes et les assurances ne les couvrent qu'en partie. L'incendie a pris naissance dans le presbytère, à cause d'une fournaise défectueuse. Les flammes se sont propagées rapidement, causant la destruction complète de l'église et de l'école voisine.

Société St-Jean-Baptiste

SOIRÉE PAROISSIALE LE JEUDI 22 MARS À LA POINTE-AUX-TREMBLES

La section de la Pointe-aux-Trembles de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal donnera le jeudi soir, 22 mars, à 8 h. 15, une grande soirée récréative à la salle de l'hôtel de ville de la Pointe-aux-Trembles.

M. l'abbé Emile Lambert, curé de Saint-Léonard de Port-Maurice, orateur distingué, parlera de notre Société nationale.

Cette réunion est sous la présidence d'honneur de M. le chanoine J. O. Rousseau, curé, et la présidence effective de M. le Dr F. X. Trépanier, président de la section. Il y aura du chant et un programme musical exécuté par l'orchestre de Mlle Charré.

Dames et messieurs sont cordialement invités. Entrée libre.

"La Passion" à St-Alphonse

La troupe de M. Julien d'Aoust jouera le drame de La Passion, écrit par Julien d'Aoust, à la salle paroissiale de St-Alphonse d'Youville, les 26, 27 et 28 mars. Il y aura des matinées pour les enfants les 24 et 31 mars. On peut se procurer des billets en s'adressant au presbytère des Rédemptoristes.

Programme d'Albert Spalding

Voici le programme révisé et définitif qui donnera le grand violoniste américain Albert Spalding, lors de son concert au Ritz-Carlton, le 2 avril prochain. Au piano: M. André Benoist. (Impresario W. F. Shepherd): I. Sonate en la majeure, op. 100, pour piano et violon (Allegro amabile, andante tranquillo, vivace); allegretto grazioso, quasi andante); de Brahms; II. Sonate en sol mineur pour violon seul (Adagio, Fugue, Siciliano, Presto) de Bach; III. Poème de Chausson; IV. La fontaine d'Aréthuse, de Szymanowski; Burleska de Suk; La fille aux cheveux de lin, de Debussy-Hartmann; Deux danses hongroises (en sol mineur, en mi mineur) de Brahms.

"Samson et Dalila"

La troupe Franco-American Opera donnera deux semaines d'opéra à l'Impérial. Elle débutera, le lundi 2 avril avec Samson et Dalila, de Saint-Saëns. Mlle Ina Bourskaya chantera Dalila, et M. François Colson chantera Samson; M. Carl Formes (Grand-prêtre); M. Sigurd Nissen (Le vieil hébreu).

La plupart des opéras seront chantés en français. Au pupitre d'orchestre, M. Attilio Marchetti, directeur artistique du Metropolitan. La troupe que fait venir l'impresario J. A. Gauvin, comporte trois vedettes du Metropolitan Opera: Leonora Corona, Ina Bourskaya et Thalia Sabanewa. Les autres artistes appartiennent au Chicago Civic Opera ou à l'American Opera Company.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Postes extérieurs

Mercredi, 21 mars

WABC

4.30 p.m. Science Service. Professeur Melville J. Herskovitz (Univ. de l'Illinois).
7.30 p.m. Music on the Air.
8.30 p.m. Happy Bakers.
8.45 p.m. The Human Side of the News, par Edwin C. Hill.
10.00 p.m. Programme Old Gold.
11.15 p.m. News Service.

WEAF

7.00 p.m. Martha Mears, contralto; orchestre.
10.00 p.m. Corn Cob Pipe Club of Virginia.
11.00 p.m. Orch. Jack Denny.
11.30 p.m. Orch. Rubinf.

WJZ

6.00 p.m. Le Choeur de Westminster. Direction Joseph Finley Williamson.
9.30 p.m. John Charles Thomas, baryton; orchestre William Daly.
11.25 p.m. Les Soeurs Pickens.
11.45 p.m. Press Radio Bureau News Service.

Les beaux programmes

WABC

4.00 p.m. Musical Album of Popular Classics. Direction Howard Barlow. — Ouverture (Guillaume Tell), de Rossini; l'éléphant (Carnaval des animaux), de Saint-Saëns; Danse des apprentis (Die Meistersingers), de Wagner; Danse des joyeux gnomes (Orphée), de Gluck; Méloïde (La Bohème), de Puccini.
9.00 p.m. Philadelphie Orchestra. Direction Leopold Stokowski. Le cygne de Tuonela, de Sibelius; Valse triste, de Sibelius.

WJZ

7.15 p.m. Gems of Melody. John Herrick, baryton. Orchestre Harold Sanford. — Marche Militaire française (Suite algérienne), de Saint-Saëns; Forgiven, de Cowell; Leïla, de Bizet; Le cygne de Tuonela, de Sibelius; Valse triste, de Sibelius.
11.45 p.m. Les Soeurs Pickens.
11.45 p.m. Press Radio Bureau News Service.

jeudi, 22 mars

WABC

2.00 p.m. Ann Leaf, à l'orgue.
6.30 p.m. Tito Guizar, ténor mexicain.
10.00 p.m. Orchestre Casa Loma.
11.15 p.m. News Service.

WEAF

10.00 p.m. Orchestre Paul Whiteman.
11.00 p.m. Viola Philo, soprano.
11.20 p.m. Norman Cordon, basse.
11.30 p.m. Emission internationale, de Buenos-Ayres.

WJZ

5.15 p.m. Max Dolin, violoniste; Milan Smolen, pianiste.
6.45 p.m. Nouvelles, par Lowell Thomas.
7.30 p.m. Mélodies romantiques. Orchestre Eric Sagerquist.
10.00 p.m. Melodrama across the Border. Gloria La Vey, soprano; Theodore Webb, baryton.
10.30 p.m. Joseph Littau.
11.00 p.m. The Cavaliers Quartet.
11.15 p.m. Nouvelles de radio-presse.
11.30 p.m. Anthony Frome, ténor.

Les beaux programmes

WABC

3.45 p.m. Curtis Institute of Music. Second mouvement (Concerto no 4, en ré mineur, op. 31), de Vieuxtemps; Etude en mi mineur, no 5, de Paganini-Liszt; Valse brillante en la bémol, op. 34, no 1, de Chopin; Toccata, de Frescobaldi; Aria (La Passion de Notre-Seigneur, selon saint Matthieu), de Bach; Das Mädchen spricht, de Brahms; Regentide, de Brahms; A un messageur, de La Forge; Trio en si bémol majeur, op. 11, de Beethoven.

8.30 p.m. Voice of America, avec Mary Eastman, soprano. Alex Gray, baryton. — Sylvia, de Spangels; Only a Rose, de Fritz Kreisler; Philadelphie Studio Orchestra. Direction Sylvan Levin. Le mouvement perpétuel, de Strauss; Ouverture (Die Fledermaus), de Strauss.

10.30 p.m. Evan Evans, baryton, avec un orchestre de concert. — My Little Bango, de Dichmann; Une nuit à Séville, de beniz; Daniel, d'Enders; Die Nacht, de Strauss; Captain Mac, de Sanderson; Scherzo (Quatrième symphonie), de Beethoven; I Hear You Calling Me, de Marshall.

WJZ

10.30 p.m. Echoes of the Palisades. — Archer Gibson, organiste; Mme Marie Alcock, contralto; trio instrumental. — Prière à Notre-Dame (Suite gothique), de Rodman; Thème des roses (Ariane), de Massenet; The Roary, de Nevins; Mighty Lak' a Rose, de Nevins; Liebesleid, de Kreisler; Chanson triste, de Tschakowsky; Dans un jardin de monastère, de Keti-by.

Postes locaux

MERCREDI, 21 MARS

CRCM

5.00 Les chevaliers de la mélodie moderne.
5.30 Le trio de concert Ritz-Carlton.
5.45 Bourses de Montréal et N.-Y.
6.00 Un peu de tout.
6.30 Nouvelles en français et résumé des programmes de la soirée.
6.38 L'oncle Jerry.
7.00 Ovide et Cyprien.
7.15 Conférence historique de M. l'abbé Victor Tremblay, de Chicoutimi.
7.30 Le théâtre radiophonique, sous la direction d'Henri Letondal.
8.00 The Serenaders.
8.25 Causerie: Brin de vie, par Madeleine.
9.00 Une heure près de vous.
10.00 Aux trois pigeons.
10.30 Nouvelles en anglais et pronostics de la température.
10.38 Echoes from the Old World.
11.00 The Bentleys Have Music.

CKAC

4.00 Album musical.
4.30 Bourse.
4.45 Les Chevaliers de Carillon.
5.00 Le théâtre des petits.
5.30 Le programme du foyer.
6.25 L'heure récréative.
7.15 Chants populaires.
8.00 La chorale Albani.
8.30 Albert Spalding, violoniste.
9.00 Poésies et lettres.
9.30 El Chico Caballeros.
10.30 André Kostelanetz.
11.00 Le reporter Roxy.
11.05 Emission du CBC.
11.15 Nouvelles du CBC.
11.20 Musique de danse.

CFCF

10.50 Academy of Political Science.
11.25 Johnny Marvin, ténor.
12.15 Johnny Marvin, ténor.
4.00 Quartette à cordes de Budapest.
4.45 Foliole du Sud.
6.00 Dîner à six.
6.30 Chansons populaires.
8.45 Ch. Dornberger.
10.00 Studio.
10.30 Symphonie de cordes.
11.00 Nouvelles.

CHLP

9.00 Thème, Sommaire, Chansons françaises.
9.30 Culture physique.
9.45 Musique de danse.
10.00 Musique militaire.
10.30 La demi-heure romantique.
11.00 Poèmes symphoniques.
11.30 Vos valeurs favorites.
12.00 Pour vous, mesdames.
1.15 Bourse.
1.30 L'heure.
5.00 L'heure — La demi-heure romantique.
5.31 Sommaire — Variétés.
6.00 Bourse des mines.
6.30 Heure de la prospérité.
7.30 L'heure exacte.
7.30 Féé des ouvriers du Canada.
7.45 Prog. commercial.
8.00 Au Jour le Jour.
8.30 Orchestre.
9.00 Auteur d'un mystère.
10.00 Orchestre.
10.30 Menuet de Sylvia, pianiste.
11.00 L'heure.

11.00 Orchestre.
11.30 Orch. Meerte.
12.00 Température.

JEUDI, 22 MARS

CRCM

5.00 Les chevaliers de la mélodie moderne.
5.30 Le trio de concert Ritz-Carlton.
5.45 Bourses de Montréal et de N.-Y.
6.00 Un peu de tout.
6.30 Nouvelles en français et résumé des programmes de la soirée.
6.38 L'oncle Jerry.
7.00 Ovide et Cyprien.
7.15 Conférence historique de M. l'abbé Victor Tremblay, de Chicoutimi.
7.30 Le théâtre radiophonique, sous la direction d'Henri Letondal.
8.00 The Serenaders.
8.25 Causerie: Brin de vie, par Madeleine.
9.00 Une heure près de vous.
10.00 Aux trois pigeons.
10.30 Nouvelles en anglais et pronostics de la température.
10.38 Echoes from the Old World.
11.00 The Bentleys Have Music.

CKAC

7.45 Marches populaires.
8.30 Entre vous et moi.
9.00 Elton Boys.
9.15 The Luxembourg Gardens.
9.45 Les reines du clavier.
10.00 Bill et Ginger.
10.30 Température — Bourse.
10.45 Heure de Séve et la beauté.
11.00 Symphonie.
11.15 Récital d'orgue du capt. Dickinson.
12.00 Heure tréfluvieuse de la température.
12.30 Programme d'orchestre.
12.45 Bourse.
1.00 Causerie de l'U.C.C.
1.30 Université d'opéra.
1.45 The Captivators.
2.00 Récital d'orgue d'Ann Leaf.
2.15 Chansons françaises.
3.00 Metropolitan Parade.
3.30 Gavottes.
3.45 Concert du Curtis Institute of Music.

4.30 Bourse.

4.45 Récital d'artistes.
5.00 Une page d'histoire.
5.05 Symphonie.
5.15 Orch. Geo. Hall.
5.30 Programme du foyer.
6.15 Musique classique.
6.25 L'heure récréative.
7.15 Chants populaires.
7.30 Aly, le bonhomme au sabre.
7.45 Le pharmacien du coin.
8.00 La demi-heure théâtrale.
8.30 Par-dessus les toits.
8.45 Henri Robert.
9.00 Drame vété.
9.05 Vers la paix.
9.15 Orchestre.
9.30 Fred Waring's Pennsylvanians.
10.15 Les maîtres du piano.
10.30 Dans le domaine des sports.
10.50 Récital du hockey.
11.00 Reporter Roxy.
11.05 Vers Van, contralto.
11.15 Nouvelles.
11.30 Musique de danse.

CFCF

1.00 Bourse.
1.45 Orch. Herbert Spencer.
4.00 Winters et Weber.
5.00 Débat universitaire entre l'université du nord et du sud de la Californie.
6.30 Mélodies populaires.
7.15 Bourse.
8.00 Rudy Vallee et ses Connecticut Yankees.
9.00 Le trio Leduc.

10.00 Orch. Paul Whiteman.
11.00 Récital du hockey.
11.02 Nouvelles.
11.30 Anthony Frome, ténor.

CHLP

9.00 Thème, l'heure, sommaire, chansons françaises.
9.30 Musique de danse.
9.45 Comédies musicales.
10.00 Opérettes.
10.15 Programmes commerciaux.
10.30 La demi-heure romantique.
11.00 Stealing through the classics.
11.15 Vos valeurs favorites.
11.30 Système moderne de radio.
12.15 Pour vous, mesdames.
1.15 Bourse.
1.30 L'heure.
5.00 L'heure — La demi-heure romantique.
5.31 Sommaire, variétés.
6.00 Bourse des mines.
6.30 L'heure de la prospérité.
7.30 L'heure — Féé des ouvriers.
7.45 Laura Chiquette, pianiste.
8.00 Au Jour le Jour.
8.15 Soc. St-Jean-Baptiste de Montréal.
8.30 Harmonica.
9.30 Orchestre.
10.00 Ployhouse of the Air.
11.30 Around the Samovar.
11.00 Nocturne.
11.30 Orch. Meerte.
12.00 Température.

Longueur d'ondes en mètres et fréquence en kilocycles des principaux postes:

Postes	Mètres	Kilocycles
CRCM	328.7	910
CKAU	411.	730
CFCF	586.	600
CHLP	286.	1120
CHRC	425.	645
CKCV	229.	1310
CRCS	209.	1500
WABC	348.5	858
WEAF	454.5	658
WJZ	394.5	760
WGVI	379.5	790
WTIC	382.5	1086
WLWL	272.5	1100

Pour gens de lettres

MA CHRIST-ROI, CHATEAUGUAY-BASSIN

Les gens de lettres (écrivains, artistes, journalistes) qui désirent faire une retraite fermée sont cordialement invités à s'inscrire pour celle organisée spécialement pour eux, à Châteauguay-Bassin, et qui commencera le samedi 24, à 8 h. 30 p.m. pour se terminer le mardi saint après-midi 27 mars.

Prédicateur, R. P. Arthur, O.F.M. Pour retenir vos chambres il suffit d'écrire un mot au R. P. Augustin, O.F.M., Châteauguay-Bassin, P.Q.

Déjà inscrits: Alfred DesRochers, Jean Narrache, Lionel Groulx, Elie Auclair, Raymond Douville, Ulric Gingras, Eugène et Albert Lapiere, Roger Brien, Marc Daniel, les architectes Gascon et Parent, etc.

Ne Redoutez pas l'Âge Moyen

Vous pouvez vous fier aux remèdes Pinkham. Les femmes aiment les Tablettes, pour empêcher et soulager les douleurs périodiques. Couvertes de chocolat... commodées... efficaces. Petite grosseur, 55¢.

"J'ai quarante-six. J'ai pris les Tablettes de Lydia E. Pinkham, pour maux de dos et de tête et les crampes. C'est un remède splendide pour les femmes de mon âge."

—Mme Ernest H. Robinson, Shiga-wake, P.Q.

"J'ai pris le Composé Végétal au retour de l'âge. J'étais irrégulière. J'étais gonflée autour de l'abdomen et mes organes me causaient des maux. Je suis maintenant plus forte, moins nerveuse et mieux disposée. Plus de maux de dos, et je dors bien."

—Mme Arthur Clifford, Orville, Ontario.

Les TABLETTES de LYDIA E. PINKHAM

Un Tonic et Sédatif Utérin pour les Femmes

France opérer un retour en chrétienté.

C'est cet apôtre que le public de Montréal aura l'avantage d'entendre le 2 avril au Gesù. Il nous parlera d'un sujet qu'il aime et connaît à fond: "Jeunesse et Renaissance des moeurs".

Les billets sont de \$1.00 et de \$0.75. Ils sont maintenant en vente aux Anciens du Gesù, L.A. 4453, chez Archambault, MA 6201; à l'Immaculée-Conception, AM 1780. Pour renseignements: Fédération des E.C.F., 4373 rue Papineau, AM 6075. (Communiqué)

Conférence du R. P. Doncoeur

Dimanche prochain, le 25 mars, à 4 h. de l'après-midi, le R. P. Doncoeur S.J., rédacteur aux Etudes, de Paris, donnera dans la salle académique du Gesù une conférence sur "Le programme d'action catholique" des Etudes. Les abonnés et les amis des Etudes sont cordialement invités.

Un homme, un prêtre, un apôtre, jeune, vibrant, domine de sa haute taille les rangs des marcheurs. Il les inspire de son ardeur et de son éloquence. Cet apôtre, c'est le R. P. Paul Doncoeur qui veut ainsi avec les beaux gars de



"J'aurai une réponse dans deux minutes!"

QUAND UN CLIENT EST PRÊT À ACHETER... MAIS DEMANDE DES CONDITIONS QUE VOUS NE POUVEZ LUI ACCORDER SANS L'ASSENTIMENT DE VOTRE GÉRANT...

Ne manquez pas cette vente... communiquez sans délai avec votre bureau par téléphone interurbain.

Un discours de M. Bourassa

(Suite de la première page)

moins de fer, que ceux-ci sont en faveur de la fusion de tous nos grands réseaux.

Le Dr Manion intervient immédiatement pour dire qu'il ne s'est jamais prononcé en faveur de la fusion.

M. Bourassa. — "C'est peut-être encore à cause de mon infatigable loque française". Napoléon III, dont le règne s'est terminé stupidement, mais qui n'en était pas moins un conspirateur avisé, disait un jour à l'un de ses ministres: *En politique, il ne faut jamais dire jamais.*

M. Bennett. — "Balfour a dit la même chose".

M. Bourassa. — "Eh! oui. C'est une maxime dont la vérité est évidente. Elle s'inspire d'une sage prudence."

Quel que soit le parti au pouvoir, il n'a pas le droit dans l'accomplissement de son mandat envers le parlement et envers le peuple canadien, dit M. Bourassa, d'abandonner son autorité suprême sur un corps créé par le parlement et de s'en remettre à lui pour l'exercice de certains pouvoirs délégués au gouvernement par le parlement. Il s'agit là d'un principe qui devrait être respecté; mais abstraction faite de ce principe, le conseil qui est chargé de l'administration de nos chemins de fer devrait avoir de bien plus grands pouvoirs qu'il n'en a à propos des dépenses capitales. Ce conseil d'administration — toujours avec la réserve indiquée — devrait avoir le pouvoir de supprimer les lignes inutiles et de vendre quelques-uns de ces hôtels de pendules, de ces paquebots et de ces autres entreprises de luxe qui datent de nos années de folies et d'extravagances. De concert avec l'Etat, il devrait pouvoir trouver les moyens de réduire ou de contracter sa dette de même que son capital-actions et son capital-obligations. Il devra y avoir une fin aux dépenses-capital extravagantes. Tout en maintenant un service convenable, l'administration ferroviaire devra être aussi économique que possible.

Le rapport Duff mentionne la concurrence dont les chemins de fer sont l'objet de la part de l'auto-motile et du camion. A ce sujet, pourquoi ne cherchons-nous pas en dehors de l'Empire ou des Etats-Unis? En France notamment, les grands réseaux ferroviaires, au lieu d'être en concurrence, se sont eux-mêmes occupés d'organiser le transport automobile. Le P.-L.-M., pour ne citer que celui-là, offre d'incomparables services d'autocars. Un Anglais qui débarque par exemple à Boulogne peut traverser toute la France, en arrêtant aux endroits qui lui conviennent, se rendre jusque sur les côtes d'Italie, en voyageant dans les autocars du P.-L.-M. Pourquoi nos grands administrateurs de chemins de fer ne font-ils pas un voyage en France, ce qui leur permettrait de se rendre compte de ce qui se fait en ce pays? Il ne serait plus alors nécessaire de demander une action concertée du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour se débarrasser de la concurrence dont les chemins de fer ont à se plaindre.

M. Euler, ancien ministre libéral: "Nos chemins de fer étant trop occupés à se surveiller l'un et l'autre pour penser à prendre des exemples à l'étranger."

Le C.P.R.

M. Bourassa continue. On a souvent dit en Chambre que le *Pacific Canadian* était une compagnie indépendante. Le fait est discuté. Le *Pacific Canadian* est une création du parlement qui a été nourri par le parlement, donc aux dépens du pays. M. Bourassa dit qu'il a la plus grande admiration pour les pionniers de ce grand réseau. Sans entrer dans les détails, mais d'une façon générale, il approuve l'aide que le gouvernement de sir John A. Macdonald a accordée au *Pacific*.

Mais où en sommes-nous maintenant? Sans vouloir faire la moindre critique de l'administration du *Pacific*, au cours des dix ou vingt dernières années, le *Pacific* a été un peu empêché de constater que le *Pacific* est endetté suffisamment envers le pays pour que le gouvernement se sente moralement forcé d'intervenir dans l'administration du réseau.

M. Bourassa tient à dire pour quelle raison il considère que cette intervention s'impose. Le gouvernement a garanti un prêt de \$60,000,000 consenti par les banques à la compagnie. Le premier ministre a déclaré que ce prêt est amplement couvert par un lot d'actions qui a été remis aux banques en garantie collatérale. En cas de défaut, ces actions appartiendront-elles au gouvernement ou aux banques? Il serait inconvenant que ces actions devinssent la propriété des banques. Directement ou indirectement, c'est d'habitude celui qui garantit qui devient propriétaire. A l'heure qu'il est, ce qui se fait pour le prêt est un jour appelé à rembourser le prêt ou une partie du prêt dont il s'est rendu responsable, le gouvernement a le devoir de suivre de près l'administration du *Pacific Canadian*, de voir à ce que ses finances soient administrées de telle façon que le crédit de la compagnie soit maintenu non seulement pour le bénéfice des actionnaires, mais aussi pour la protection du trésor public.

Les dépenses administratives

Ceci m'amène, dit M. Bourassa, à parler des dépenses du gouvernement et je pose en principe général que, dans les circonstances actuelles, toutes les dépenses somptuaires devraient cesser.

A propos de dépenses de ce genre, M. Bourassa diffère d'opinion avec le premier ministre. Ce dernier a exprimé son regret de ce que le Sénat des Etats-Unis n'ait pas ratifié le traité de la canalisation de Saint-Laurent. Pour une fois, en un siècle et demi, le Sénat

des Etats-Unis aura rendu service au Canada. M. Bourassa a vu qu'en lisant dans les journaux le résultat du vote, au Sénat des Etats-Unis, il lui a pris pour une fois l'envie de fredonner: *Hail Columbia*.

Cette grande entreprise de la canalisation du Saint-Laurent ne doit pas être entreprise, dit-il, sans être maintenant. Selon le proverbe latin: *Est modus in rebus*.

Un député: "Chaque chose a son temps."

M. Bourassa: "C'est bien cela. Je pose le même principe général pour tous les travaux publics."

Le député de Labelle, passe ensuite aux dépenses ordinaires de l'administration. Il attend bien à ce que ses opinions là-dessus ne s'accordent pas avec celles de la plupart de ses collègues.

Il considère quant à lui qu'il devrait y avoir une réduction radicale des dépenses dans plusieurs services publics, le courrier rural, par exemple. "Je déclare franchement devant cette Chambre que j'ai dit déjà dans ma circonscription: Comme représentant d'une circonscription rurale, j'ai toujours été opposé à la livraison rurale du courrier."

Un député: "Ne dites pas cela!"

M. Bourassa: "C'est mon opinion et je l'exprime tout en reconnaissant à mes interlocuteurs le droit de penser autrement. Tout ce que je leur demande, c'est de m'écouter avec la même patience dont j'ai fait preuve en passant des jours et des nuits à écouter ce qu'ils disaient. Je crois que la livraison rurale du courrier n'a été d'aucun avantage aux cultivateurs, qu'elle a été plutôt de nature à détruire la vie rurale, qu'elle a encouragé le commerce postal des grands magasins à rayons, qu'elle a contribué à tuer l'industrie locale."

Les pensions militaires

Encore une fois, je parlerai d'une question qui soulèvera encore plus d'objections et de protestations. Je veux parler des pensions de guerre. Afin de me couvrir, pour ainsi dire, bien que je sois habitué à la tempête et à la mauvaise température, je citerai deux ou trois paragraphes d'un article paru dans un journal d'Ottawa, un journal qui n'a jamais été un journal de rébellion ou de pacifisme outré et qui n'est pas connu pour son antipathie à l'endroit des anciens soldats. Dans un article paru dans l'*Ottawa Journal* du 13 octobre dernier, je lis les renseignements suivants. En 1918, le nombre des pensionnés de la guerre était de 25,000. Cinq ans plus tard, il était de 63,000. Aujourd'hui, en 1923, il est de plus de 90,000. En 1918, les pensions de la guerre s'élevaient à \$7,000,000 et en 1923 à plus de \$40,000,000. Plus de 240,000 personnes, soldats et leurs dépendants, sont aidés par ces pensions.

L'article du journal commentait ces chiffres. Le Canada a traversé trois ans de crise financière avec des centaines de milliers de sans-travail, un pouvoir d'achat détruit et des contribuables écrasés, incapables de répondre à la demande du trésor qui avait besoin d'argent pour payer les dettes et les secours. La situation a été désastreuse. Toutefois, pendant ces trois années, malgré un grand besoin d'économie, le pays a continué de payer les pensions de guerre, il a allongé constamment la liste des pensionnés. C'est une question qui devrait retenir l'attention des anciens soldats bien pensants. Ils doivent se rendre compte de la situation du pays, de la diminution de ses revenus, de l'obligation dans laquelle il était de répondre à toutes les demandes.

M. Bourassa déclare qu'il n'insiste pas davantage sur le sujet pour le moment.

Le "dole"

De plus, nous avons une augmentation effrayante du "dole" aux sans-travail, avec la menace que cela devienne un fardeau permanent, de nature financière d'abord, pour le pays au triple point de vue fédéral, provincial et municipal, à cause du chômage qui ne continuera à moins que nous ne prenions des mesures rigoureuses pour rétablir l'équilibre entre la population urbaine et la population rurale. Quel est le résultat? En premier lieu, pour ce qui regarde la finance adaptée aux besoins sociaux, les pensions de guerre et le système du dole restent et resteront pendant des années à venir un obstacle insurmontable à l'adoption d'un plan défini d'assurance sociale au profit de toutes les classes du Canada. Sans ouvrir d'anciennes blessures, sans discuter si nous étions justifiés de participer à la guerre, d'enrôler volontairement au début, puis sous pression et enfin au foyer de la guerre, la jeunesse du Canada, de l'enoyer faire une guerre étrangère au Canada, puis-je poser cette question à chaque député bien pensant: Non seulement à mes amis pacifistes, mais également aux hommes braves qui ont prouvé leur sincérité en allant à la guerre de leur propre gré, qui ne se sont pas contentés de prêcher la guerre aux autres tout en demeurant au pays pour s'enrichir, comme plusieurs marchands de guerre et patriotes l'ont fait de 1914 à 1918, le pose cette question: Est-ce une obligation morale, de la part du Canada, de soutenir tout un groupe d'hommes, leurs femmes et leurs enfants, des hommes qui ont été induits à faire la guerre pendant quatre ans, à détruire la vie et la propriété dans une juste guerre, si vous le voulez? — Je ne discute pas ce point particulier. Qu'est-ce que les députés pensent de l'obligation morale du Canada à l'endroit de milliers d'hommes et de femmes qui ont travaillé toute leur vie au Canada, pour le Canada, à donner des enfants au Canada et de l'argent à l'Echiquier? Allons-nous permettre qu'ils meurent dans la misère et perdent, après cinquante ans d'une vie dure, tout ce qu'ils ont épargné, afin que nous puissions payer à nos créanciers 100 cents au dollar et entretenir deux classes privilégiées: les pensionnés de guerre et ceux qui vivent du "dole"? Sans cette question de côté, je n'ai

qu'un mot à dire au sujet des dépenses du gouvernement. Que l'on n'oublie pas les petites économies.

Les petites économies

C'est le grand défaut des pays jeunes, comme c'est celui des nouveaux riches, des parvenus, de désigner les petites sources de revenus et les petites dépenses. Puis-je rappeler au premier ministre et au ministre des Finances l'exemple d'un homme qui n'a pas laissé de réputation de médiocrité, mais celle de quelqu'un qui connaissait ce que c'était que l'économie; qui était, quoi que l'on puisse dire de sa politique en général, considéré comme l'un des meilleurs ministres des Finances d'Angleterre? Je parle de Gladstone. Lorsque Gladstone a été nommé chancelier de l'Echiquier pour la première fois, qu'a-t-il fait? Avant de lancer son vaste programme de réforme financière, il commença par trouver les sommes d'argent que l'on gaspillait dans chaque département, dans l'achat ou plutôt dans le vol des crayons et des plumes, du papier et de l'encre et des articles de ce genre.

Sans doute on s'est moqué de lui, on a dit que son premier budget en était un de crayons et de plumes; mais l'année suivante il a pu démontrer que seulement sur ces articles il avait économisé une somme de 40,000 livres. Aujourd'hui, en ces jours que nous traversons ce doit être le souci de tout le monde, du gouvernement fédéral jusqu'aux plus humbles agriculteurs et aux plus pauvres ouvriers de s'attacher aux petites choses, aux petites économies et aux petites sources de revenus.

Au commencement de la dernière guerre j'ai été frappé par une remarque faite par un Américain qui voyageait en France. Vous savez, ces Américains, lorsqu'ils cessent de se prétendre le plus grand pays de la terre, de faire toutes les grandes choses alors que les autres nations sont tardives, peuvent être très intelligents et des observateurs très avisés. Savez-vous ce que cet Américain disait? L'une de ces raisons pourquoi la France remporterait la victoire à la longue c'était la science et la pratique de l'économie domestique par les femmes françaises. Souvenons-nous de cela. Je demande à mon excellente amie, l'Honorable députée de South-east Gray (Mlle Macphail) de consacrer un peu de son énergie à enseigner l'économie domestique aux femmes.

Mlle Macphail. — "Je n'en ai pas l'intention!"

L'impôt sur le capital

M. Bourassa. — Maintenant je dois traiter d'un sujet encore plus désagréable, celui de l'impôt. Mais nous avons à l'aborder. Nous ne voulons pas répéter nos dettes — j'accepte le terme. Nous n'avons pas encore trouvé le moyen de le réduire. Par conséquent il ne reste que deux choses: une réduction, et une réduction rigoureuse des dépenses, et une augmentation des impôts. C'est ici que je veux me fonder sur l'impôt sur le capital. Sans doute j'admets qu'à première vue, la chose est désagréable. Tout imposer l'est. Malheureusement, cette recommandation a été faite non seulement au Canada mais dans la plupart des pays par des socialistes, par des révolutionnaires en puissance, sous le nom de conscription de la richesse. Eh! bien, je puis demander, comme il a été demandé fréquemment: s'il était juste de faire la conscription des hommes pour détruire, serait-il aussi injuste que cela de faire la conscription de la richesse pour reconstruire? Mais je laisserai même de côté cet aspect de la question. Si ceux qui possèdent de l'argent au pays, si les grandes corporations comprennent la situation telle qu'elle est, on n'aurait pas besoin de faire la conscription de la richesse: elle serait libre, volontaire, pour réduire la dette.

Puis-je dire que pour ma part, après quarante ans d'un travail assidu j'ai pu mettre de côté à moi-même mes revenus annuels une somme de \$25,000? Je suppose que mes honorables amis de la gauche ne considéreraient pas comme un capitaliste dangereux, j'ai reçu un petit héritage, lequel j'ai transmis intact à mes enfants, comme je croyais mon devoir de le faire; ce que j'ai reçu de mes parents, je l'ai réservé pour mes enfants et des qu'ils sont en âge, je leur donne leur part en proportion de leurs mérites.

M. Bourassa déclare franchement qu'il serait heureux de donner \$1,000 des \$25,000 qu'il a épargnés afin d'aider au gouvernement à réduire la dette. Mais à trois conditions: que tous les Canadiens paient proportionnellement leur part, que toutes les contributions servent à la réduction de la dette et que, par des mesures courageuses d'économie et d'impôt, le budget subséquent soit équilibré.

M. Bourassa considère que ces \$1,000 seraient bien placés. Sans doute, les gros hommes d'affaires, avec leur génie et peut-être aussi leur avidité, ne paieront pas leur part volontairement. Mais je pense que le temps est venu pour le gouvernement, en commençant par le gouvernement fédéral, d'éduquer l'opinion publique et particulièrement l'opinion de ceux qui possèdent, afin de les amener à voir qu'une telle mesure serait la meilleure sauvegarde. Une fois qu'ils auront été taxés dans le but d'alléger le fardeau des dettes publiques, une fois que l'association économique serait améliorée, grâce à la diminution de la dette, alors leurs affaires augmenteraient et ce qu'ils auront conservé de leurs richesses sera mieux préservé par ce qu'ils ont donné pour maintenir ou plutôt pour restaurer les finances du pays, qu'en essayant d'en jouir indûment jusqu'au moment du krach.

La génération à laquelle nous appartenons, responsable comme elle l'est — non pas tous les individus mais l'ensemble de la communauté — cette génération qui est responsable des folies qui ont précédé la guerre, des folies des chemins de fer et autres, qui est responsable

des folies de la guerre, qui est responsable des plus grandes folies encore, peut-être qui ont suivi la guerre, n'a pas le droit de laisser aux générations futures, "à nos enfants et à nos nièces", l'entier fardeau du paiement de nos folies. Que diriez-vous d'un père prodigue qui accumulerait les dettes dans la débâche et l'extravagance et qui dirait à ses créanciers: "Mes enfants vous paieront!" Si votre enfant vous demande du pain, lui donnez-vous une pierre? C'est ce que nous faisons. Approche du moment où je devrai rendre à mon Dieu, compte de ce que j'ai fait dans ma vie privée et publique, et je ne veux pas partir sans avoir protesté contre l'injustice que nous commettrons si nous laissons aux générations futures la tâche de payer toutes les dettes que nous avons accumulées à cause de notre courte vue pour ne pas dire d'avantage.

L'impôt sur le revenu

M. Bourassa passe à l'examen des impôts ordinaires. Il est en faveur du maintien et peut-être de l'augmentation avec prudence, de l'impôt sur le revenu. Cet impôt comporte actuellement des injustices manifestes. Il porte, par exemple, sur les revenus des vignes du gouvernement fédéral et sur le revenu ordinaire d'au delà de \$1,000. Il s'ensuit, par exemple, qu'un homme de 60 ans qui place une somme de \$25,000 en obligations du gouvernement — lors de la dernière émission des obligations fédérales, il était possible de s'en procurer pour \$25,000, valeur nominale, au prix de \$23,362.50 — recevrait, en vingt ans, une somme d'environ \$20,000 en intérêts. En d'autres termes, cet obligataire reçoit une somme annuelle de \$1,000 qui voyage en France, sans être atteint par l'impôt sur le revenu. Qu'un autre homme du même âge, place la même somme de \$23,362.50 dans des rentes viagères du même gouvernement: il touche annuellement une rente de \$2,247.47, ce qui représente l'intérêt à 4% sur le capital placé. En 20 ans, le rentier a touché un revenu total de \$18,790, et pendant cette même période, il a payé un impôt annuel sur le revenu de \$638.00. Est-ce juste? C'est ni plus ni moins qu'une imposition sur le capital. Si le capital doit être imposé, que l'imposition soit générale, il y a pas de raison de l'appeler à la classe particulière de gens que le gouvernement a incitée à acheter des rentes viagères. Le gouvernement fait beaucoup de publicité autour de ces rentes viagères. Elles lui sont évidemment très avantageuses, parce qu'il s'agit d'un placement à fonds perdu. Le gouvernement, encore une fois, n'est jamais dans l'obligation de rembourser le capital placé en rentes viagères. Cette forme de placement est beaucoup plus avantageuse pour le gouvernement que ne l'est la vente des obligations. L'obligataire est exempt d'impôt, tandis que le bénéficiaire de rente viagère y est soumis. Si ce rentier meurt dans les 20 ans, cette partie de son capital, qui ne lui a pas été remboursée, reste entre les mains du gouvernement. Et pendant les années, il a été soumis à l'impôt sur le revenu.

Les exemptions

M. Euler, ancien ministre libéral, intervient et demande à M. Bourassa s'il est bien certain que les rentes viagères du gouvernement sont imposées.

M. Bourassa répond que c'est le cas. D'après un amendement voté l'an dernier, il existe une marge d'exemption de \$1,200. C'est avoir déduit cette marge d'exemption sur les \$2,247.47 de son rentier, qu'il a établi l'impôt que celui-ci doit payer sur la différence.

M. Euler: "Je ne veux pas être indiscret, interrompre l'honorable député pour rien, mais je crois que, d'après la loi, le montant d'une rente viagère ne peut actuellement être de plus de \$1,200 par année et c'est exactement le montant de l'exemption."

Notre petit rentier

Le député de Labelle dit qu'il ne veut pas parler plus longuement des impôts, parce qu'il aura probablement occasion de revenir là-dessus à propos du budget. Il ne veut parler ni de la taxe de vente, ni des taxes d'accise. Il recommande simplement au ministre des finances d'avoir le souci de la justice sociale en établissant son prochain budget. Il ne convient pas, par exemple, que le même impôt soit double ou triple, comme la chose existe pour l'impôt sur le revenu, dans certaines provinces et dans certaines villes de ces provinces. Il ne convient pas non plus que le fisc, directement ou indirectement, écrase notre petit capitaliste, notre épargniste ou notre petit rentier. Il arrive que l'on traite ces gens de parasites. Il se peut qu'en Europe les parasites, les rentiers soient des parasites, mais pas chez nous. Nous n'avons pas encore le type d'épargniste ou de rentier que connaît l'Europe, par suite de l'accumulation des biens de générations en générations. Nos rentiers sont des gens qui vivent du revenu de ce qu'ils ont eux-mêmes gagné. Leur revenu, c'est leur pension de vieillesse. Bien souvent leur maigre revenu provient d'un fonds de retraite, parce qu'ils ont, pendant de longues années, contribué au bien-être de la communauté, de la communauté fédérale, provinciale ou municipale. Ils ont été le meilleur soutien de l'or-

dre moral et social, pour ainsi dire le ciment de l'édifice social. Ces gens sont, par instinct et par intérêt essentiellement conservateurs — le mot conservateur étant pris dans son meilleur sens.

M. Bourassa n'emploie pas le mot de Georges Valois: les éternels conservateurs. Mais si ces gens sont ruinés par l'impôt ou autrement, ils peuvent devenir désespérés, révoltés, révolutionnaires, car il ne peut s'agir pour eux de recommencer leur vie.

Fascisme

M. Bourassa affirme qu'au cours de ses voyages en Europe il a pu se rendre compte que c'est précisément cette petite classe moyenne qui est opprimée, qui a d'abord donné de l'impulsion au communisme et ensuite, par réaction, au fascisme.

Au Canada, nous ne voulons ni du communisme ni du fascisme. La députation d'extrême gauche ne veut pas plus du communisme ou du fascisme que n'en veulent les opposants libéraux ou les conservateurs ministériels. Mais sans le vouloir ce sont toutefois des choses que tout le monde prépare. En matière d'impôt, il est temps, plus que jamais, de se souvenir des droits de la famille et des devoirs sociaux.

On parle assez souvent d'immigration pour augmenter la population de notre pays de façon à ce que l'impôt soit réparti entre un plus grand nombre de contribuables. C'est un moyen comme un autre. Mais est-il bien nécessaire d'attirer chez nous plus d'étrangers de familles canadiennes, de familles canadiennes déjà établies chez nous et de quelle origine qu'elles soient?

La question se pose en termes assez simples: des naissances ou de l'immigration. L'Etat veut-il encourager la naissance au Canada, encourager la vie de famille? veut-il encourager la venue d'étrangers, de nouveaux éléments? C'est à lui d'en décider. Mais il semble que la politique familiale s'impose. M. Bourassa précise qu'il ne parle pas que de la famille issue de Canadiens d'origine mais de la famille de tous les gens déjà établis au Canada.

L'assurance-vie

L'orateur passe alors brusquement à la question de l'assurance-vie. Du point de vue social, dit-il, les compagnies d'assurance-vie, en pays neufs comme le Canada et les Etats-Unis, sont plus importantes que les banques. Ce sont elles qui deviennent le soutien financier des familles, combien de professionnels, de marchands, d'industriels qui, tout en laissant leur famille vivre dans l'extravagance, ont tout de même réussi à payer des primes d'assurance. Tout l'argent des primes d'assurance s'en va dans les coffres des compagnies. On entend souvent parler de la garantie de la banque à propos des fonds qui lui sont confiés. Il n'en reste pas moins vrai que les fonds privés entre les mains des banques ne représentent, ainsi que la très habilement démontré M. Cahan, le secrétaire d'Etat, que 4 pour cent de la valeur des opérations que les banques font entre leurs créanciers leurs débiteurs. C'est avec cela que les banques peuvent jouer. Par ailleurs, les fonds des compagnies d'assurance sont de l'argent qui est confié par des gens qui, la plupart du temps, ont le souci de l'avenir de leur famille.

N'est-ce pas leur devoir que ces fonds soient placés aussi convenablement que possible? Mais comment l'Etat s'est-il acquitté de son devoir?

Le Conseil privé a décidé que le contrôle des compagnies d'assurance relève des gouvernements provinciaux. Il n'en reste pas moins que l'on devrait s'entendre là-dessus de façon à ce que les fonds qui ont été confiés aux compagnies d'assurances et qui représentent souvent le strict pain quotidien d'une famille soient mis en placements sûrs. On devrait s'entendre sur ce point.

L'a-t-on fait jusqu'à présent?

La Sun Life

M. Bourassa se met à examiner les chiffres du dernier rapport de la *Sun Life* et il se demande si cela justifie la construction de la tour de Babel que l'on sait à côté de cet immense trou qu'est le site projeté pour l'établissement de la gare du *Canadian National*.

Il cite encore des chiffres et il finit par dire que le prétendu fonds de fiducie de la *Sun Life Assurance Company* est composé de 48 pour cent d'actions communes de toutes sortes d'entreprises en Amérique.

Le ministre du Commerce a fait non seulement imprimer mais éliminer un credo économique canadien. Ceux qui y croient sont évidemment des gens qui ont foi dans le Canada mais certains n'y croient pas en tant que cette compagnie est concernée, parce qu'elle place tout ce qu'elle possède sur l'argent à l'étranger.

Que valent aujourd'hui tous ces stocks? Tout le monde le sait. M. Bourassa dit: "Sans trahir aucune confiance, je peux dire qu'il y a quatre ou cinq ans, lorsque la compagnie se présentait devant le Parlement pour obtenir le droit d'émettre de nouvelles actions, j'ai examiné la situation des compagnies d'assurance, particulièrement celle de la *Sun Life*, et je suis allé m'informer auprès de l'une des autorités en assurances dans ce pays."

Je lui demandai: "A la fin même de leur rapport, ne sont-ils pas en banqueroute?" Ce fut cette année-là que le dividende aux actionnaires fut augmenté de 50 à 75 p. c. Il répondit: "De fait, mais à quoi bon le dire? Cela causerait une panique!"

M. Bourassa rappelle que quelques années auparavant, lorsque la *Canadian Northern Company* se présentait devant le parlement pour obtenir de l'aide, le premier ministre actuel s'opposait à ce que l'aide fût accordée. On demandait de l'aide au parlement en invoquant cette raison que s'il ne se portait pas au secours de la *Canadian Northern* et de *Mackenzie & Mann*, les

aux dépens du pays, il s'ensuivrait la faillite de la *Bank of Commerce* et de la *Canada Life Insurance Co.* "Je me demande, dit M. Bourassa, s'il est juste que le public soit soumis au chantage et que le trésor public soit exploité parce que les autorités, fédérales ou provinciales n'ont pas antérieurement accompli leur devoir et exposé la situation telle qu'elle était avant que ces grandes compagnies vinsent demander du secours?"

Les affaires de bourses

M. Bourassa passe à la dénonciation de la spéculation à la bourse. Il affirme qu'il n'y a pas plus de 1 pour cent des ventes et des achats d'actions et d'obligations qui se brassent dans les *Stock Exchanges* qui soient légitimes. C'est une affaire de jeu pur et simple. Le cas est différent quand un homme va dans une maison de jeu et engage son avoir ou, encore, quand il va sur un champ de courses pour courir sa chance. C'est le jeu en bourse qui a déterminé le krach de 1929. Cela pouvait déterminer la ruine financière de n'importe quel pays.

Ce krach a causé du dommage même à des entreprises honnêtement administrées et il a même été dommageable au crédit du pays, c'est tout ce que la nation qui s'en est sentie. Il est maintenant du devoir de mettre fin à ce genre d'abus. M. Bourassa rappelle que dès 1903, il dénonçait, en Chambre, les abus de la Bourse. Il reçut de partout des lettres de félicitations mais le gouvernement libéral de l'époque ne fit rien, ne bougea pas. Le gouvernement conservateur qui suivit ne bougea pas davantage et non plus qu'aucun autre gouvernement par la suite. Bien des gens ont pu se dire que la réforme qu'il préconisait ne pouvait s'accomplir parce que trop de membres du parlement s'y trouvaient intéressés. M. Bourassa dit qu'il ne peut croire que ce soit vrai, bien que ce soit l'impression à l'étranger.

Courtiers en faillite

M. Bourassa affirme: "Un des plus sûrs et des plus habiles banquiers du Canada, un homme qui commande la confiance de tout le monde commercial et financier, qui commande la confiance de tous les partis et de tous les gouvernements, n'a dit la semaine dernière, que tous les courtiers en Bourse de Montréal, à l'exception de deux ou trois, étaient en faillite, il y a trois ans. Ce sont les banques qui les ont portés parce qu'elles avaient peur des révélations qui pourraient être faites. Allons-nous permettre que le même régime continue d'exister?"

M. Bourassa dit que l'esprit de jeu que représente la Bourse a été répandu en Italie, grâce à l'esprit spéculatif du fondateur des caisses populaires.

Le député de Labelle attaque ensuite les trusts principalement celui du charbon. Il rappelle que le député de Sainte-Marie, le Dr Deslauriers, a récemment présenté une résolution à ce sujet. Il approuve le député de Sainte-Marie.

Nous aimons le peuple en temps d'élection

Quels sont les sentiments des gens qui ont payé le charbon quatre fois ce qu'il valait, le charbon dont le contrôle était entre les mains du monopole organisé par le sénateur Webster? Croyez-vous qu'ils avaient beaucoup d'estime pour nos classes dirigeantes, pour le Sénat dont l'honorable monsieur est l'ornement, la Chambre des Communes qui est censée défendre les droits des pauvres, ou des gouvernants si préoccupés des masses en période électorale? En temps d'élection, nous aimons tous le peuple nous sommes prêts à accorder tout ce qu'il demande, mais, les élections finies, nous ne laissons tondre par nos amis, les contribuables à la caisse électorale et autres piliers de l'Eglise, de l'Etat et de l'ordre social.

Je passe à la réglementation du crédit, la question la plus importante, peut-être. Un Juif italien a réglé naguère la question du crédit rural, quand il était ministre des finances. Il a commencé modestement par l'organisation de quelques individus ici et là. Au bout de quelques années, non seulement les petites banques rurales ont sauvé l'agriculture et la viticulture italiennes, mais quand l'Italie était au bord de la banqueroute, du fait de la mégatonne de Crispi, qui jeta sa patrie dans les bras de la Triple Alliance, elles ont sauvé le pays lui-même. Les grandes banques avaient tellement avancé d'argent à l'industrie des armements, à la grande industrie et aux grands établissements qu'elles n'avaient plus d'argent à prêter à l'Etat.

L'orateur prédit que si les pays d'Europe, l'Italie surtout, échappent à la révolution et à la guerre d'ici dix ans, ils émergeront de la crise bien plus vite et en bien meilleur état que nous, pour n'avoir pas perdu la tête autant que nous, pour n'avoir pas abusé du crédit comme nous, pour les entreprises publiques et particulières.

Au sujet des banques, son attitude est l'opposé de celle de la plupart des Canadiens. Il ne reproche pas aux banques d'avoir refusé de faire crédit, mais d'avoir prodigué le crédit aux époques de folles dépenses. On a beau dire que les banques ne font pas d'avances gagées par des terres, des mines ou des actions, les affaires étaient malades, elles souffraient d'une fièvre de folie dans les années qui ont précédé la crise, quand l'argent était abondant, quand le commerce était censé prospérer. En se signant mutuellement des billets, n'importe quel groupe de dix individus pouvait emprunter de l'argent à Montréal. Pour quoi faire? Pour placer dans le commerce? Non, pour spéculer. Il serait intéressant de connaître la quantité de crédit accordée à un bureau de courtiers de Montréal, la maison Wood et Gundy, par la Banque Royale, dont le président est sir Herbert Holt, associé de Wood et Gundy.

La vente à tempérament

Une autre question à laquelle M. Bourassa s'est toujours fort intéressé au point de vue de la famille, c'est la vente à tempérament. Le système a beaucoup contribué à la ruine du petit commerce. Il a ruiné les familles non seulement au point de vue financier, mais aussi au point de vue moral. Depuis dix ans, la malhonêteté en affaires s'est accrue dans des proportions énormes à Montréal, et dans le système des ventes à tempérament, protégé par une loi votée à Québec, il y a quelques années. Il y a trop de gens dont les demeures regorgent d'articles impayés, insaisissables par le propriétaire et que le vendeur ne tient pas à reprendre, ayant touché un profit suffisant. L'acheteur est endetté et le loyer est en souffrance. Le propriétaire en souffre, la ville en souffre et tout le monde en souffre. Les clients eux-mêmes finissent par en souffrir, ayant abusé du crédit.

Il faut enrayer ce système ainsi que le système de la distribution de coupons et primes et autres moyens d'achalandage condamnables.

Pour résumer ce chapitre, dit M. Bourassa, le principal souci du Parlement et du gouvernement doit être de ranimer la vie locale, le commerce local à moitié ruiné par les grands magasins à rayons, avec l'aide de l'Etat, au moyen de comptoirs postaux et de livraison par la poste. Nous devons aider de toutes nos forces à la renaissance de l'industrie et de l'économie locales que les trusts et les coalitions ont ruinées, grâce à la protection des tarifs douaniers et des lois de compagnies fédérales ou provinciales. La vie villageoise a été sapée, les centres ruraux sont dépeuplés, les villes grandes et petites sont congestionnées, avec toutes les conséquences d'ordre économique, politique et social qui s'ensuivent, bien plus grande menace que le bolchevisme russe, parce que c'est le foyer du bolchevisme au pays.

Sur un sujet semblable le député de Winnipeg-Centre-Nord a dit: "Mais nous ne pouvons faire faire marche arrière aux aiguilles de la pendule". Cela dépend de la pendule. On peut tourner les aiguilles vers l'arrière, mais pas celles des deux sens. On ne peut en dire autant des pendules bon marché. Notre système économique si coûteux est de qualité médiocre. Mais on répare et remet en bon état les horloges détraquées.

N'est-ce pas à cela qu'il faut viser? Des gouvernements aux plus humbles individus, ce qu'il faut, c'est le retour à la vie normale. Ce qu'il faut, c'est ramener non seulement à la ferme, mais aussi au village la masse de gens attirés dans les villes par la guerre et les fausses industries créées pendant la guerre.

L'exemple de M. Laforce

Un modeste employé du Chemin de fer national à Montréal, M. J.-E. Laforce, accompli modestement un travail merveilleux. Par ses conférences à la radio et sa propagande, il dirige une couple de fois par mois vers l'abbé, parfois dix ou vingt familles, qui s'établissent dans des endroits où elles pourraient réussir. Il n'organise rien de sensationnel. Mais il connaît la région, les gens et leurs besoins, et il sait qu'un bon usage sera fait de l'argent fourni par l'Etat. Si dans tous les grands centres canadiens, on avait suivi l'exemple de ce modeste employé canadien-français, on aurait bien plus contribué à la restauration de l'ordre social que par plusieurs grandes entreprises.

Il faut aussi viser à réduire le coût de la vie et du travail. L'opinion générale est tout maintenant à la hausse. Il faut tout ramener, pas jusqu'aux abîmes, mais jusqu'au niveau d'existence auquel la plupart des êtres humains étaient accoutumés avant la guerre. Nous trouverons la tranquillité, pas dans les nuages, pas au sommet des montagnes, pas dans la profondeur des précipices et des marécages, mais sur la bonne terre solide et plane. Il faut encourager l'économie et la production honnête. Il y a quelques années, le ministre du commerce, M. Stevens, a inauguré une campagne en faveur de l'achat des produits canadiens. Il aurait fait appel à tous les producteurs canadiens, depuis les fabricants jusqu'aux laborateurs, pour les exhorter à nous donner des produits bien faits, car depuis

Un discours de M. Bourassa

Suite de la page 6

Le chômage

Cela nous amène à la question du chômage si souvent discutée. Il faut supprimer les allocations le plus tôt possible et aussi les camps de concentration. Donnons du travail. Mais lequel? Du travail sensationnel, la construction de routes transcanadiennes, de grands édifices? Non. L'argent va ainsi aux entrepreneurs et est absorbé par l'achat de machines. De plus, cela entraînerait le transport de milliers d'hommes, cela habituerait à la vie errante et sans foyer des centaines de milliers de Canadiens. Il faut au contraire faire exécuter de nombreux petits travaux, des travaux utiles, partout. L'orateur dit que dans son comté on a affecté \$6,000 ou \$7,000 à un travail inutile. Il est inutile de construire une maison luxueuse, des salles publiques, un chemin pour permettre à des membres de clubs montrealais de se livrer avec plus de confort à la pêche à la truite qu'à la chasse.

Il faut faire exécuter des travaux utiles, des travaux d'un avantage permanent pour la communauté, en disséminant les hommes partout dans les villages, afin qu'ils ne soient pas une menace. Autrement dit, le problème, c'est ce que certaines gens appellent la conscription du travail. Appelez cela comme vous voudrez. De même qu'on a opéré la conscription de la richesse, on a opéré la conscription du travail pour tuer et détruire. Il doit certes être aussi légitime d'opérer la conscription du travail pour reconstruire et pour des oeuvres de vie. Mais il n'est pas nécessaire d'employer ce mot odieux. Le problème, c'est une meilleure distribution du travail et de la main-d'oeuvre pour rétablir l'équilibre entre la production rurale et urbaine, de faire affluer dans toutes les parties du pays par les artères le sang aujourd'hui concentré dans les centres.

Le pilori à la Place d'Armes

Cela pose une question délicate, celle du maintien de l'ordre public. N'en déplaise au parti de gauche, la principale fonction de l'Etat, c'est le maintien de l'ordre public pour l'avantage de tous. (Qui a dit le contraire? Interjette Mlle Macphail). L'Etat ne peut exercer ce pouvoir avec une autorité morale, si la répression du désordre n'a pas lieu partout de haut en bas. On a rétabli la torture au pays, la torture des gens méprisables déclarés coupables par les tribunaux. On fouette les cambrioleurs, mais pour satisfaire le sentiment de la justice de plusieurs Canadiens, si l'on rétablit pour les petits criminels les formes de châtiment abandonnées depuis deux siècles, il faut aussi rétablir le pilori à la place d'Armes à Montréal, et y mettre dans les brodequins quelques-uns des principaux auteurs du présent malaise économique et social, afin que les bonnes gens puissent aller leur jeter des choux, comme cela se faisait à Londres, à Paris et ailleurs, quand il y avait quelque justice sociale. Je ne veux pas leur mort, mais je voudrais qu'on leur donnât une bonne leçon. Il faut faire quelque chose pour alléger le fardeau dur, cruel, impitoyable qui pèse sur les épaules des masses. J'emprunte ces mots à l'encyclique du Pape. Il faut ramener au bon sens et punir sévèrement les riches qui abusent de leur pouvoir et tiennent les pauvres et tout le monde dans divers degrés d'assujettissement. Ce n'est pas la révolution. L'histoire nous dit comment Louis XIV a traité Fouquet et Napoléon, l'ouvrier, comment un roi et un dictateur ont châtii les financiers millionnaires qui abusaient de leur puissance.

Baïllonnez le démagogue

Mais cela dit, c'est le devoir des gouvernants de supprimer et surtout de prévenir les émeutes, de punir, pas tant les émeutiers, dont la plupart sont de pauvres fous égarés, que les auteurs des injustices envers les pauvres et les opprimés qui perdent la tête dans leurs souffrances et suivent le premier démagogue qui fait appel à eux. Je vais donc plus loin, dit l'orateur, que le ministre de la justice n'est allé l'an dernier: au lieu de punir l'émeutier quand l'émeute a eu lieu, je dis hardiment: baïllonnez le démagogue. Mon honorable ami, qui est mon voisin, a la liberté de parole à cœur et je connais sa sincérité. Avant de lui répondre sur ce point, je donne pour la deuxième fois un avertissement amical à mes amis de Québec, ceux de droite et de gauche. Cessez d'accuser le représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woods) d'avoir des idées communistes. Vous savez que c'est une calomnie et une injustice. Un jour viendra, et plus tôt que vous ne croyez, où les dénonciateurs du chef de la C. C. C. verront en lui un rempart contre la démagogie et le communisme. Quiconque lit sait qu'il n'a pas de pires ennemis que les communistes. Mais je ne puis partager sa manière de voir sur la liberté de parole illimitée. La liberté de parole comme tous les autres genres de liberté cesse d'être un bienfait, quand elle met en danger l'ordre social et nuit à la liberté d'autrui.

On a parlé beaucoup de ceux qui ont subi un procès pour blasphème à Québec, on a parlé de retour au moyen âge. Mais il faut chercher à comprendre les sentiments de tous. De même que nous nous efforçons de comprendre le point de vue des gens de l'Ouest, ils doivent chercher à nous comprendre. Une insulte à notre Dieu et à notre Eglise blesse plus notre sentiment de la dignité humaine qu'une insulte à notre père et à notre mère. Nos autorités laisseront-elles alors le pire démagogue insulter dans la rue le nom que nous révérons et l'Eglise dans laquelle nous sommes nés et espérons mourir? Nous ne demandons à personne de croire ce que nous croyons, mais nous deman-

sons qu'on ne nous insulte pas. Quel profit y a-t-il pour les pauvres d'insulter le nom de Dieu et des hommes et des femmes qui se sont dévoués pendant quarante ou cinquante ans au service des pauvres? Respectez-les comme nous vous respectons. Mais on dit que c'est une menace à la démocratie. Wilson disait: "Nous avons combattu pour assurer l'existence de la démocratie dans le monde". Il faut peut-être modifier cette parole et convenir que pendant quatre ans nous nous sommes battus pour assurer l'existence de l'hypocrisie dans le monde. La fameuse définition: le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple est un mélange de faux et de vrai. Il est manifeste que tout gouvernement est un gouvernement du peuple. "Pour le peuple", c'est ce que tout gouvernement devrait être. Malheureusement, il y en a peu qui le soient. "Par le peuple", cela n'a jamais été et ne sera jamais. Quel représentant peut prétendre qu'il exprime les vues de ses électeurs sur n'importe quelle question à la Chambre?

Deux formes de tyrannie

Le socialisme est bien plus sain que la démocratie ou le libéralisme. Comme réaction contre l'individualisme, c'est un bienfait, mais, dans la pratique, il conduit soit au communisme, soit au fascisme, deux formes de tyrannie. On demandera peut-être: pourquoi ne pas s'en tenir au bon vieux conservatisme? Le conservatisme est une impossibilité, parce qu'il est strict du mot, cela signifie la conservation de tout ce qui existe, le mal comme le bien. C'est la conservation des mauvais germes qui amènent la révolution. Pour préserver ou restaurer ce qu'il y a de bon dans la société, il faut détruire hardiment le mal.

Il faut tomber d'accord sur un point, bon gré, mal gré, c'est qu'un nouvel ordre social doit surgir. Ou plutôt, ce n'est pas un nouvel ordre social qu'il faut créer, mais l'ancien qu'il faut restaurer, un restaurateur comportant la mise en oeuvre de ce qu'il y avait de bon, de vrai, de durable et de fécond dans la vieille société, une nouvelle construction adaptable aux besoins de l'heure. Dans une telle société restaurée, il doit y avoir un juste équilibre entre l'autorité et la liberté, les droits des individus et les droits de la société.

D'après le droit naturel, spirituelisé par le christianisme, l'ordre social repose sur trois fondements d'importance inégale: la propriété, la famille, la religion; le matériel, le social et le spirituel.

La propriété

La propriété, c'est le vol, a dit Proudhon. Cette proposition a soulevé un cri d'horreur et de réprobation, particulièrement dans les rangs de ceux qui possèdent. Mais le plus grand chef social catholique d'Allemagne, je pourrais dire d'Europe, Ketteler, évêque de Mayence, — celui que le Pape Léon XIII devait appeler plus tard son prédécesseur dans l'oeuvre de réforme sociale — Ketteler eut le courage de reconnaître que le paradoxe de Proudhon "contient à la fois un énorme mensonge et une vérité fertile". "Nous devons d'abord détruire ce qu'il contient de vrai de façon à en faire une fausseté absolue". "C'est le faux droit de propriété qui a donné naissance à la théorie fautive du communisme".

En d'autres termes, le droit de propriété est réel; mais, dans le concret, beaucoup de propriété est acquise par le vol et détenue injustement, avec la complicité de lois fautes par des hommes.

D'après l'enseignement catholique, depuis le Christ jusqu'à Pie XI, en passant par saint Paul, saint Thomas d'Aquin, Bossuet et des milliers d'autres, aucun homme n'a un droit absolu de propriété sur aucune chose. Dieu est le créateur et le seul propriétaire de toutes les richesses terrestres. Dans sa munificence, il met à la disposition de l'humanité, de tous les hommes, de toutes les femmes et de tous les enfants pour leur subsistance, tout ce que la terre et la mer contiennent et produisent. Aucun individu n'a le droit de posséder lui-même aucune chose au détriment du prochain. Tout ce qu'un individu peut réclamer c'est le droit de jouir du fruit de son travail, de le capitaliser — je n'aime pas le mot; je dirais plutôt: de le stabiliser — d'en disposer librement, par testament ou autrement, mais jamais au détriment d'autres individus ou de la communauté en général. Chaque fois qu'un individu ou un groupe d'individus viole cette loi d'ordre et de justice sociale, c'est le droit, mieux, c'est l'impérieux devoir de l'Etat représentant la communauté, et chargé de protéger le pauvre, l'opprimé — ainsi que les rois de France, quand la chrétienté prévalait sur le droit romain, en faisant le serment, lors de leur couronnement — c'est le devoir de l'Etat d'intervenir pour mettre fin à la voracité, à l'accaparement des richesses, aux combinaisons, à tous les moyens dont se servent les rois de la finance pour opprimer le pauvre et le priver de son droit naturel d'acquiescer à sa modeste part de biens temporels.

La propriété (privée ou corporative), pour être légitime, doit être acquise honnêtement, convenablement administrée et employée à des fins justes. Pour être utile à la société, elle doit être équitablement distribuée entre le plus grand nombre possible d'individus dans la communauté. Maintenant, — et sur ce point, j'attire spécialement l'attention de mes collègues de langue française et catholiques, des deux côtés de la Chambre — cette forme de propriété, la petite propriété, la plus légitime, la plus utile à la société, est maintenant détruite au Canada, dans la province de Québec, dans la ville de Montréal en particulier, par le capitalisme, par l'impôt, par de faux principes d'économie et par un tyran de vie extravagante, aussi rapidement et aussi efficacement qu'elle l'est en Russie

par le communisme ou par le régime bolcheviste. La situation est encore plus grave lorsqu'on établit la relation entre la propriété et la famille. D'après le Pape Léon XIII, le droit de l'homme à la propriété privée — limité comme je viens de l'indiquer — se trouve accru par "l'extension" de l'homme dans "la société domestique", la famille.

La famille

La famille est la cellule essentielle de la société. A des Canadiens, cette vérité obvie n'a pas besoin d'être démontrée — bien qu'il serait facile d'indiquer l'influence désagréable exercée sur la famille, dans la province de Québec, par le jacobinisme français, tel qu'exprimé dans le code civil de la province de Québec, et dans tout le Canada par l'individualisme non moins destructeur qui nous est venu de l'école manchesterienne. Tout ce que je veux dire maintenant, comme avertissement à nos chefs, dans l'Eglise et dans l'Etat, c'est ceci: la famille, comme la propriété privée, est actuellement menacée, plus encore, démolie et détruite, au Canada, dans la province de Québec et dans la ville de Montréal, par le capitalisme, le matérialisme, l'impôt et l'extravagance, aussi sûrement, s'il est avec moins de violence, qu'elle l'est en Russie, sous le joug de Lénine et de ses disciples.

A Montréal et dans les autres grands centres, il est presque impossible aujourd'hui, pour des milliers d'hommes et de femmes honnêtes, de maintenir un foyer et une famille; c'est également impossible pour des milliers de jeunes gens de fonder un foyer et une famille. De là le progrès rapide des pratiques malthusiennes parmi les gens mariés, l'augmentation effrayante de l'immoralité chez les jeunes gens des deux sexes, l'abaissement marqué de la foi et de la moralité chez tous. Je ne fais maintenant allusion qu'aux seuls catholiques et Canadiens français. Ces signes de désintégration morale sont avant-coureurs de révolution. Qu'on se rappelle la France, dix ans, cinq ans avant la tempête qui emporta l'Eglise et la monarchie. Pensons à l'Espagne d'il y a quelques années.

Ces présages, je le confesse, me donnent plus d'inquiétude comme père, comme Canadien, comme catholique, que les crimes et les folies perpétrés à Moscou, ou encore que le plus ou moins grand degré d'orthodoxie, d'hétérodoxie ou d'adoxie dans le programme de l'un ou de l'autre des partis politiques du Canada. Dans un pays comme le Canada, les faits, les sentiments et les tendances comptent beaucoup plus que les théories et les doctrines.

Ceci m'amène au troisième, et, de beaucoup, le plus important des fondements de l'ordre social, la religion.

La religion

C'est Carl Marx ou Lasalle qui a dit que la religion est l'opium du peuple. Comme le paradoxe de Proudhon sur la propriété, celui-ci contient également une vérité et une fausseté. La fausseté, religion, ou encore la religion mal comprise et mal pratiquée, peut, comme l'opium, stupéfier et empoisonner une communauté malade. Mais, comme l'opium encore, lorsqu'il est convenablement administré, elle allège les souffrances, rend possible une opération qui serait meurtrière autrement, donne le sommeil et le repos, et finalement met le corps, individuel ou social, en état de recouvrer la santé et la force.

La religion n'est pas très en vogue à l'heure actuelle. Les hommes d'Etat l'ignorent, du moins officiellement. La plupart des savants la dédaignent. Les matérialistes en rient. Néanmoins elle fut, elle est, elle restera le seul fondement permanent de l'ordre social.

Sans la foi en Dieu, dans la justice et dans la miséricorde divines, il ne peut y avoir de paix sur la terre, pas de paix durable entre nations, pas d'ordre établi au sein même des nations. La fraternité humaine ne peut se passer de la paternité de Dieu. Aucun pouvoir humain n'a le droit de gouverner les hommes et les nations, de commander l'obéissance, à moins qu'il ne se fonde sur l'autorité divine.

Pourquoi faudrait-il obéir à Moïse ou à César, à Hitler ou à Stalin, au roi Georges ou au président Roosevelt, à R. B. Bennett ou à Mackenzie King, à George Henry ou à Alexandre Taschereau, si l'on ne croit que tous les pouvoirs ne sont délégués à ceux qui les détiennent, si faibles qu'ils soient, ces hommes, par Dieu, par l'intermédiaire du consentement explicite ou tacite du peuple?

Pourquoi sacrifierai-je aucune de mes lubies ou aucun de mes caprices et encore moins aucun de mes besoins, pour aider un autre homme à moins que je ne croie que tous les hommes sont les enfants du même Père qui est dans les cieux, rachetés par un seul Sauveur, le Fils de Dieu et le frère de l'homme?

L'essence de la religion c'est l'amour de Dieu et du prochain, et cet amour doit s'exprimer par des actes individuels, sociaux, politiques, nationaux et internationaux. La religion ne peut toutefois maintenir son empire sur l'esprit humain, diriger les activités humaines, encore moins réfréner les ambitions humaines et toutes les autres passions humaines, à moins qu'elle ne soit enseignée à l'homme, de son enfance jusqu'à sa mort, à moins qu'elle ne pénètre partout, non seulement dans les églises et dans les temples, mais dans la famille, à l'école, à l'atelier, dans les parlements et dans les tribunaux judiciaires, partout où les hommes s'entrevoient, étudient, travaillent, gouvernent, légifèrent et jugent. Et l'enseignement de la religion, pour être efficace et durable, doit être donné par l'autorité divine constituée de l'Eglise ou sous sa direction. C'est ce qui constitue

le problème toujours si complexe partout des relations de l'Eglise et de l'Etat, surtout dans un pays comme le Canada, où plusieurs Eglises sont reconnues par la loi et où chacune de ces Eglises réclame, à des degrés divers, le droit d'enseigner la religion à sa propre façon.

Profession de foi catholique

Sur ce point délicat, qu'il me soit permis de confesser ma foi sans équivoque. Né catholique, j'ai été élevé dans un cercle de famille qui comprenait des catholiques, des protestants et des agnostiques. Cinquante années d'études, de voyages, de contact avec des esprits supérieurs de notre temps et aussi, par la lecture du temps passé, m'ont ancré dans la conviction que l'Eglise catholique est l'Eglise divinement instituée et divinement inspirée pour conduire les hommes à leur salut éternel par la voie de la vérité et de la justice individuelle et sociale. Malheur à nous, catholiques mauvais ou médiocres, dont la conduite privée ou publique est estomacée par le témoignage de l'enseignement de l'Eglise, une pierre d'achoppement pour le faible. L'incroyant, l'agnostique!

Dieu sait combien je souhaite que tous les Canadiens, que tous les hommes sur terre soient de vrais catholiques, de meilleurs catholiques que je ne suis.

Mais en aucun cas je ne crois à la conversion par la force ou dans une religion imposée par l'Etat, ainsi que Philippe d'Espagne, Henri VIII d'Angleterre, Louis XIV ou Napoléon en France, ont essayé de l'imposer à leurs peuples, au détriment de l'Eglise et de l'Etat.

De nos jours, tout ce que l'Eglise peut réclamer et réclame en fait, c'est le droit d'enseigner au foyer et à l'école, aussi librement que dans les églises, le devoir de tous les hommes envers Dieu et envers le prochain, le respect de l'autorité légitime, de la vraie liberté aussi, la pratique de la justice et de la charité envers tous, pauvres comme riches. Mais c'est là un devoir d'enseignement qui s'impose à toutes les Eglises. Sans sacrifier aucun principe de dogme ou de morale, toutes les Eglises peuvent travailler et devraient s'efforcer conjointement ou selon des voies parallèles, d'aider le gouvernement et de guider le peuple dans leur achèvement vers le salut social et économique. D'un autre côté, c'est le devoir de l'Etat d'appuyer le pouvoir spirituel dans sa mission, mais de ne jamais essayer, au grand jamais, de se servir de la religion pour des fins de politique ou de parti.

Tolérance

L'aide mutuelle, la tolérance et l'indulgence entre les Eglises, les classes et les races, entre les provinces, les villes et les communautés rurales, et aussi entre les partis et les factions politiques sont des choses qui sont aujourd'hui plus essentielles que jamais au Canada et ailleurs. Sans cet accord moral, ni loi, ni mesure, ni plan de réforme financière ou sociale ne peut réussir et sauver la société.

L'antisémitisme

A ce sujet, qu'on me permette d'ouvrir une courte parenthèse pour déplorer la vague d'antisémitisme qui passe maintenant sur la province de Québec. Elle a été soulevée par une poignée d'individus irresponsables. Puisse-t-elle tomber au plus tôt! C'est si peu chrétien, si contraire aux meilleures traditions du Québec, la première partie de l'empire britannique où les Juifs requièrent des mains d'une majorité d'expression française et catholique, en avance de vingt-six ans sur l'Angleterre, la pleine reconnaissance de leurs libertés civiles, politiques et religieuses. S'il arrivait qu'un Canadien français, possédant jugement et autorité, fût tenté d'encourager cette propagande de haine, qu'il se rappelle qu'une attaque portée contre n'importe quelle minorité est une menace à toutes les minorités. Les Juifs sont une minorité dans la province de Québec; mais les catholiques et les Canadiens français sont une minorité dans huit provinces sur neuf. Prenons garde aux réactions.

La part de chacun

En conclusion, puis-je exprimer le ferme espoir que toutes les forces du pays, morales, intellectuelles et matérielles se coalisent sur un terrain d'entente mutuelle et de coopération pour faire face à la crise actuelle avec courage et désintéressement? Que tous et chacun fassent leur part de sacrifice pour sauver la nation de la voracité et de l'égoïsme d'un trop grand nombre de ceux qui détiennent richesse et pouvoir, et par là contribuent à éviter ce qui s'en vient très prochainement, des pauvres et des déshérités. Que le spirituel l'emporte sur la matière!

Que tous, Canadiens de langue française ou de langue anglaise, catholiques, protestants, Juifs ou gentils, nous élevions nos âmes vers le ciel et que nous prions le Père de tous les hommes et de toutes les nations d'inspirer nos chefs de l'Eglise et de l'Etat, de telle façon que ceux-ci puissent nous diriger dans la voie du salut. Mais pour accomplir ce devoir, les chefs doivent donner au peuple, qui réclame sa nourriture morale et matérielle, non pas la pierre de la force brutale et des lois sans âme, non pas les mots creux de conseils futiles, mais le pain divin de la justice et les moyens matériels de vivre et de laisser vivre.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DÉPASSÉ.

Ne vous laissez pas prendre par ces vendeurs de coupons pour photographies.

Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

L'Ecole des Hautes Etudes commerciales invite les hommes d'affaires et le public en général à fréquenter sa bibliothèque où ils trouveront une documentation complète sur l'industrie, le commerce et la finance.

Parmi les nombreux volumes reçus au cours du dernier mois, nous croyons intéressant de signaler les suivants: *Le retour à la prospérité*, de Gina Lombroso: étude sur la crise économique, où l'auteur signale "les erreurs du passé et les tâches de l'avenir"; *La lutte pour la paix*, de Mariano H. Cornejo; *Manuel des opérations de bourse*, précis théorique et pratique par F. J. Combar; *Toute la France*: sa terre, son peuple, ses travaux, les oeuvres de son génie, par Emile Saillens. Mentionnons en particulier deux volumes d'une grande actualité: *Ferons-nous la révolution?* de Gaston Gros et *La révolution nécessaire*, par H. Axon et A. Dandieu. Les auteurs américains nous donnent aussi d'intéressantes études, entre autres: *The Great Deception*, ou l'aveuglement, Ernest Greenwood, montre les résultats de l'étatisation et de l'ingérence du gouvernement dans les affaires; *The Theory of Unemployment*, de A. C. Pigou, une étude très complète des causes du chômage; *Business Under the Reconquest Act*, de Valenstein et Weiss, montre l'influence de la N.R.A. sur les affaires; *The Intelligent Man's Review of Europe Today*, de G. Cole et M. Cole, dans lequel les auteurs, après une courte esquisse de la géographie et de l'histoire des pays européens, analysent les problèmes actuels de l'Europe et de ses pays. Enfin les amateurs d'histoire apprendront avec intérêt que la bibliothèque vient de recevoir la collection complète de l'histoire mondiale: *The Great Events, by Famous Historians* — 33 volumes, dont 7 se rapportent à la Grande Guerre, et 4 aux événements de l'après-guerre.

Au nombre des journaux et périodiques qui parviennent tous les jours à la bibliothèque, il convient de signaler les suivants: *Congo*, revue de la colonie belge; *The Canadian Historical Review*, publication trimestrielle de l'Université de Toronto sur l'histoire canadienne; *Dun et Bradstreet*, revue mensuelle sur l'état des affaires aux Etats-Unis; le *Bulletin mensuel d'Etudes et d'Informations économiques* de la Banque nationale française du commerce extérieur; *l'Esprit international*, périodique traitant de questions internationales; *Cost and Management*, revue mensuelle publiée par The Canadian Society of Cost Accountants and Industrial Engineers; *Economia*, revue des questions italiennes; *Commerce et Finance*, *The Aeroplane*, publications hebdomadaires; *La Pologne* et *The Dock and Harbour Authority* (Angleterre), revues mensuelles, et le *Bulletin de la statistique générale de la France* paraissant tous les trois mois.

La bibliothèque est située au numéro 530 est, rue Lagacière. Elle est ouverte tous les jours, sauf le samedi et le dimanche, de 9 h. du matin à 10 h. du soir; le samedi de 9 h. du matin à 5 h. de l'après-midi. Entrée libre.

CROISIERES D'HIVER

LES BERMUDES

Départs fréquents de New-York-Boston-Halifax

Aller et retour (4 jours en mer) 1ère classe, depuis \$60.

Séjour de 1, 4 ou 5 jours entre les records. — Hôtel, repas compris, par jour, depuis \$7.00

Chemin de fer de Montréal à prix réduits

Indes Occidentales — Services réguliers

Deux fois par mois de HALIFAX. Destination: Porto-Rico, Bermudes, Barbades, Trinidad et Guyane anglaise.

Paquebots:

COLBORNE et CHOMEDY.

30 JOURS — Voyage \$150. complet, aller et retour.

De NEW-YORK, tous les 15 jours. Destination: Saint-Thomas, Ste-Croix, St-Martin, St-Kitts, Antigua, Montserrat, Guadeloupe, Dominique, Martinique, Ste-Lucie, Barbades, St-Vincent, Grenade, Trinidad.

Paquebots:

FORT ST-GEORGES et NERISSA

23 JOURS — Voyage \$150. complet aller et retour

Toutes les 2 semaines, le dimanche de HALIFAX et le mardi de BOSTON

Destination: Les Bermudes, St-Kitts, Nevis, Antigua, Montserrat, Dominique, Ste-Lucie, les Barbades, St-Vincent, Grenade, Trinidad et Guyane anglaise.

Paquebots: LADY NELSON, LADY HAWKINS et LADY DRAKE

31 JOURS — Voyage \$210. complet, aller et retour

Toutes les 2 semaines, le mercredi de HALIFAX, le vendredi de BOSTON.

Destination: Les Bermudes, Bahama et la Jamaïque.

Paquebots: LADY RODNEY et LADY SOMERS

21 JOURS — Voyage \$165. complet, aller et retour

Croisières spéciales aux ANTILLES

Le navire sert d'hôtel pendant tout le voyage

PAQUEBOTS	Départs de N.-Y.	Durée jours	Prix minimum
Pan America (14)	23 mars	8	85.00
Mauretania (2)	23 mars	9	130.00
Nerissa (5)	28 mars	23	100.00
Carinthia (14)	30 mars	9	150.00
Reliance (13)	31 mars	8	97.50
Samaria (6)	(31 mars)	12	125.00
Pan America (14)	23 mars	8	85.00
Mauretania (2)	23 avril	9	130.00

(2) — Trinidad, Venezuela, Curaçao, Bahamas.

(5) — St-Thomas, Ste-Croix, St-Martin, St-Christophe, Antigua, Montserrat, Guadeloupe, Dominique, Martinique, Ste-Lucie, Barbades, Grenade, Trinidad.

(13) — Bahamas, Cuba.

(14) — Bahamas, Bermudes.

Méditerranée — Terre Sainte

Paquebots	Départs de N.-Y.	Ports d'escale	Durée jours	Prix min. 1ère	Touriste
Roma	24 mars	15	40	485.	270.
Vulcania	20 avril	16	40	475.	260.

Aussi: — Services réguliers — Départs hebdomadaires.

Organisation de visites aux escales et de tournées à volonté, à des prix avantageux.

BILLETS EMIS POUR TOUS LES PAYS DU MONDE AU TARIF OFFICIEL DES COMPAGNIES

LE DEVOIR — Service des Voyages

430 Notre-Dame Est — Montréal

Bureaux à Paris — Rome — New-York.

BILLETS — ASSURANCES — CHEQUES — PASSEPORTS

77IÈME ANNIVERSAIRE DE LA MAISON BORDEN

Savourez le BORDEN



et AYEZ UN REGIME SUR

SE FAIRE maigrir peut être dangereux pour la santé. La méthode la plus sûre d'éviter ce danger, c'est d'inclure le lait comme item important de votre régime amaigrissant. Nul autre aliment ne peut fournir à l'organisme, avec autant de sécurité, ce dont il a besoin pour préserver la santé pendant que le poids diminue. Quand vous faites du lait Borden la base d'un

régime amaigrissant, vous doublez le plaisir de satisfaire votre goût et votre désir de diminuer votre poids; parce que le lait Borden est excellent à boire et excellent pour la santé. Le secret de l'excellence du lait Borden réside dans sa pureté, sa fraîcheur et sa saveur, maintenues par les méthodes modernes de traitement du lait de Borden, de la ferme à votre porte.

LAIT FRAIS

Lait certifié spécial de la ferme St-Sulpice à Oka.

Borden

TEL. W. 1188

SP BM

BORDEN'S FARM PRODUCTS COMPANY, LIMITED, IMMUEBLE LAMINION SQUARE, MONTREAL.

POUR VOTRE COMMODITÉ FAITES LIVRER LE LAIT BORDEN CHEZ VOUS

COMMERCE ET FINANCE

Achetons chez nous

A nos chefs

Causes de la retraite: L'individualisme

Dans cet examen des causes de notre retraite économique, nous voulons donner à ceux qui sont trop pris par leurs affaires quelques idées leur permettant de pousser cet examen de conscience, indispensable au succès de notre défense économique.

Notre péché capital est pour nous le même que le premier signalé dans le petit catéchisme. Foncièrement catholiques, nous préférons lui donner un terme plus doux. L'individualisme n'est-il pas le synonyme poli d'égoïsme, l'une des plus choquantes manifestations de l'orgueil?

Stimulés par la fièvre du gain, nous luttons, nous avançons, nous nous soucions de ceux qui nous laissent en arrière. S'il est indispensable de se frayer un chemin seul, la brèche n'étant pas assez large pour y faire passer les siens, a-t-on l'idée de consolider la position gagnée? N'est-ce pas là une bonne stratégie? Est-ce bien ce que nous avons fait?

Heureux d'un premier succès, nous avons continué l'avance seule. Nous avons négligé les sages mesures pour protéger la position que nous quittons à la conquête d'une autre. L'adversaire, pour mieux isoler et plus facilement nous mettre en déroute, a simulé la retraite, machinant l'encerclement. Combien de nos chefs n'ont-ils pas perdus de cette façon? Ne serait-il pas à propos de recourir à la stratégie économique de nos aïeux qui faisaient avancer les masses tranquillement mais sûrement?

N'est-ce pas l'égoïsme poli qui change, en meutes envieuses, les chefs dépités du succès d'un des leurs? Nous assistons alors au pénible résultat de l'individualisme. Le chef légitimement fier de son succès dédaigne le concours de ses lieutenants logiques lorsqu'il n'engage pas la guerre avec eux, s'il se sent assez puissant. Le chef s'entoure d'étrangers, reléguant les siens dans la cuisine lorsqu'il ne les tient pas dans la cour. Blessés dans leur fierté et leur amour-propre, torturés par l'envie, les lieutenants ne savent que faire pour jeter le nouveau maître en bas de son piédestal.

Pendant que chez les nôtres nous assistons à ce triste spectacle, nous voyons nos concitoyens de langues différentes se rallier autour de celui qui perçoit. Ses talents? Sa valeur morale? On n'en a cure. Un seul fait subsiste: il arrive, il est arrivé. Épaule contre épaule on l'appuie et avec lui on avance.

Albert NERVIENS

Cours moyens à Montréal

(Compilation officielle de la Bourse de Montréal)

	10	20	30	réu-
Hier	70.2	63.2	65.3	nls
Avant hier	69.8	62.7	65.1	
Sem. dernière	71.8	64.3	66.8	
Mois dernière	69.0	64.0	65.8	
1934 haut	74.4	65.2	67.4	
1934 bas	58.0	50.9	53.3	
Fin 1933	58.0	51.5	53.3	
1933 haut	72.0	67.3	68.9	
1933 bas	41.4	34.4	36.1	
1932 haut	86.3	37.7	39.9	
1932 bas	44.3	18.1	26.8	
1929 haut	199.4	174.5	182.9	

(La moyenne de 1926 égale 100.)

Cours du blé

	Mal	Juillet
Winnipeg	67 1/2	68 1/2
Hier Ouy. Haut Bas	67 1/2 67 1/2 67 1/2	68 1/2 68 1/2 68 1/2

CHICAGO

	Mal	Juillet
Hier Ouy. Haut Bas	87 1/2 87 1/2 87 1/2	87 1/2 87 1/2 87 1/2

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Canadian Vickers

M. C. M. Rudel a été élu hier président de la Canadian Vickers Ltd. Les autres membres du conseil d'administration restent MM. James Playfair, James Richardson, V. M. Drury, N. A. Timmins, J. Edouard Labelle, C.R. F. M. Ross, J. McL. Stephen, W. W. Butler.

Innovation à la Bourse

Continuant d'étendre ses services, la Bourse de Montréal commence aujourd'hui à publier chaque jour les cours moyens des titres d'utilités publiques, des titres industriels et des deux réunis. Comme on le constatera par le tableau qu'on trouvera dans une autre colonne, des comparaisons sont faites avec les cours moyens de la semaine précédente et des années passées.

Le groupe des utilités publiques est composé des titres suivants: Bell Telephone, Canadian Traction, B. C. Power "A", Canada Northern Power, Montreal Power, Montreal Tramways, Power Corporation, Quebec Power, Shawinigan and Southern Canada Power.

Le groupe des industries comprend: Cement, Canadian Car & Foundry, Canadian Industrial Alcohol "A", Cockshutt Plow, Consolidated Mining & Smelting, Dominion Bridge, Dominion Textile, Dryden Paper, Hollinger, International Nickel, Lake of the Woods, Massey Harris, McGill Frontenac, National Breweries, National Steel Car, St. Lawrence Corporation, Steel of Canada and Sherwin Williams.

Les deux premiers groupes réunis forment l'indice combiné.

Cours de l'or

Londres, 21 (P.A.). — Le cours de l'or a fléchi de 2d à 136s.

Cours de l'argent

Londres, 21 (P.A.). — Le cours de l'argent a fléchi de 1/4 à 19 5/16d.

Cours du sucre

New-York, 21 (P.A.). — Le marché du sucre est plus faible. Options: mars, offre, 1.36; mai 1.49; juil. 1.55; sept. 1.61; déc. 1.65-66; janv. 1.66.

L'acier

Iron Age rapporte que la production moyenne de l'acier aux États-Unis reste au même niveau que la semaine dernière, soit à 48 1/2 % du rendement possible.

A cause des engagements passés, les livraisons aux constructeurs d'automobiles ont continué malgré la crise ouvrière qui menace cette industrie et la diminution de la demande qui est constatée.

Les chemins de fer continuent d'accorder des commandes importantes.

Cours du café

New-York, 21 (P.A.). — Le marché du café est faible. Rio: mars, offre, 8.20; mai 8.28; juil. 8.38; sept., offre, 8.50; déc. offre, 8.60. Santos: mars, offre, 10.35; mai 10.70; juil. 10.82; sept. 11.15; déc. 11.25.

Les grains

Chicago, 21 (P.A.). — A cause du recul sur le marché mobilier et de l'aggravation de la question ouvrière, les cours des grains ont quelque peu reculé ce matin.

Marché du bétail

(P.C.) — Le nombre des animaux mis en vente sur le marché local ce matin était de 379, soit 15 bêtes de cornes, 147 vaches, 217 porcs dont 150 n'avaient pas trouvé preneurs hier.

Les prix pour les veaux ont fléchi de 25 sous, les légers de qualité commune se vendant 84 et ceux de qualité moyenne 86.25. Quelques-uns ont été vendus à 86.50. Moins de 25 porcs ont été vendus dans la première partie de la séance.

Les obligations

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien et Cie Limitée)

	Offre	Dem.
4 1/2 % 15 oct. 1939	101 1/2	102 1/4
4 1/2 % 15 oct. 1945	100 1/2	101 1/4
4 1/2 % 15 oct. 1951	99 1/2	100 1/4
5 % 1er mars 1937	106 1/2	107 1/4
5 % 1er déc. 1937	106 1/2	107 1/4
5 % 1er sept. 1941	106 1/2	107 1/4
4 1/2 % 1er oct. 1944	103 1/2	104 1/4
4 1/2 % 1er fév. 1946	103 1/2	104 1/4
4 1/2 % 1er nov. 1946-50	103 1/2	104 1/4
4 1/2 % 1er nov. 1947-57	103 1/2	104 1/4
4 1/2 % 1er nov. 1949-59	103 1/2	104 1/4
4 1/2 % 1er nov. 1951-61	103 1/2	104 1/4

	Offre	Dem.
C.N.R. 4 1/2 % 1951	105 1/2	106 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1954	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1956	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1958	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1960	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1962	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1964	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1966	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1968	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1970	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1972	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1974	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1976	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1978	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1980	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1982	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1984	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1986	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1988	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1990	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1992	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1994	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1996	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 1998	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2000	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2002	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2004	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2006	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2008	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2010	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2012	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2014	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2016	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2018	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2020	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2022	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2024	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2026	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2028	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2030	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2032	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2034	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2036	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2038	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2040	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2042	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2044	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2046	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2048	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2050	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2052	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2054	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2056	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2058	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2060	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2062	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2064	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2066	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2068	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2070	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2072	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2074	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2076	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2078	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2080	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2082	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2084	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2086	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2088	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2090	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2092	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2094	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2096	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2098	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2100	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2102	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2104	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2106	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2108	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2110	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2112	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2114	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2116	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2118	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2120	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2122	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2124	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2126	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2128	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2130	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2132	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2134	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2136	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2138	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2140	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2142	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2144	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2146	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2148	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2150	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2152	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2154	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2156	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2158	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2160	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2162	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2164	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2166	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2168	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2170	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2172	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2174	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2176	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2178	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2180	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2182	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2184	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2186	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2188	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2190	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2192	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2194	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2196	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2198	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2200	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2202	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2204	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2206	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2208	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2210	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2212	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2214	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2216	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2218	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2220	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2222	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2224	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2226	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2228	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2230	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2232	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2234	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2236	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2238	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2240	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2242	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2244	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2246	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2248	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2250	104 1/2	105 1/4
C.N.R. 4 1/2 % 2252	104 1/2	105

LA VIE SPORTIVE

Les Rangers ont recours au jeu défensif

(Par X.-E. NARBONNE)

Les huit mille personnes présentes à la première partie des séries éliminatoires de la Ligue de Hockey Nationale, qui eut lieu hier soir au Forum, ont été grandement déçues de cette joute de championnat; sans le jeu offensif des locaux la rencontre d'hier soir aurait été enregistrée comme la plus pauvre exhibition encore donnée dans les séries de détail. La qualité du jeu a beaucoup souffert hier soir à cause de la tactique adoptée par Lester Patrick et ses Rangers qui se sont appliqués au jeu défensif du commencement à la fin afin de pouvoir tenir les Maroons en échec sur leur propre glace dans l'espoir de valancer les hommes d'Eddie Gerard à New-York dimanche soir prochain dans la rencontre finale.

Le jeu fut monotone et le public fut peu satisfait. Sur la fin de la troisième période les spectateurs réclamèrent plus d'action mais les visiteurs ne changèrent aucunement leur système et se contentèrent de faire une attaque contre les filets de Dave Kerr lorsqu'une ouverture se présentait. La tactique des Rangers semble indiquer une faiblesse des champions de l'an dernier ou tout au moins un manque de confiance de la part du gérant Patrick.

Les Maroons ont fait noblement leur devoir et ont cherché, du commencement à la fin, à fournir un jeu intéressant et offensif mais chaque fois que les locaux attaquaient les buts ennemis quatre ou cinq joueurs des New-Yorkais se repliaient derrière la ligne bleue afin d'arrêter les élan des Maroons et si les locaux parvenaient à traverser la ligne de défense ils se heurtaient à Andy Aitkenhead qui s'est couvert de gloire hier soir comme gardien de but des visiteurs. Le gérant Patrick avait annoncé que sa senneuse et que la direction des Rangers songerait à remplacer Aitkenhead par Alex. Connell mais nous croyons que tout ceci n'était qu'une fausse rumeur et à voir Andy à l'œuvre hier soir personne n'aurait accepté les prétentions de Patrick. Aitkenhead a été splendide dans ses buts et les vingt-six arrêts qu'il a faits ont démontré qu'il était bien en possession de ses nerfs.

Dave Kerr a également fait un beau travail dans les filets des Maroons et il a su écarter tous les coups lancés dans sa direction. Dans la deuxième période Kerr a exécuté le plus beau coup de la soirée lorsqu'il est sorti de ses filets pour aller bloquer une attaque de Frank Boucher alors que celui-ci avait la route libre. La rondelle était près de la ligne bleue des Maroons et le centre des Rangers se dirigeait vers le caoutchouc lorsque Kerr se rendit compte de la situation. Sans hésiter un seul moment Dave est sorti de sa cage, a fait un plongeon de vingt pieds et a réussi à faire perdre une belle chance à Boucher de compléter. Cet exploit a soulevé les applaudissements de l'assistance et Kerr fut vivement félicité lorsqu'il laissa la glace à la conclusion de cette période.

Les Maroons ont été supérieurs aux visiteurs dans la joute d'hier soir et le club local aurait dû sortir victorieux mais la guigne s'est acharnée au Montréal particulièrement dans la manche initiale alors que Johnson et Bun Cook étaient au banc du pénitencier. Ayant un avantage numérique les Maroons se lancèrent à l'attaque mais de belles chances furent gâtées par les lancers sans précision ou par la mise en échec des visiteurs qui jouaient du coude sans l'intervention de l'arbitre Mike Rodden. Ching Johnson s'est particulièrement mis en évidence sous ce rapport mais pour cette offense il n'a pas été puni une seule fois de la soirée et le gérant général, Frank Patrick, a dû constater que l'officiel de Toronto s'est montré trop indulgent dans une partie aussi importante et il est à espérer que Rodden ne nous sera pas imposé pour la série de détail entre le Chicago et le Canadien. Eusebe Daigault, qui officiait avec Rodden, a donné pleine et entière satisfaction.

Dans la joute d'hier les étoiles furent d'abord Aitkenhead puis Seibert, Dillon et Somers pour les Rangers, Blinco, Ward, Smith et Evans pour les locaux.

Après la joute Marvin Wentworth recut un magnifique plateau en argent de la part de la compagnie McDonald qui reconnaît en Cyclone le joueur le plus utile aux Maroons au cours de la présente saison.

Composition des équipes:
Rangers: Aitkenhead, Seibert, Johnson, Boucher, W. Cook, F. Cook, Ranger subs: Ripley, Dillon, Murdoch, Keeling, Cox, Somers, Heller, Brennan, Dutkowski.
Maroons: Kerr, Wentworth, Mackenzie, Smith, Ward, Northcott, Ranger subs: Frew, Evans, Trotter, Brydon, Haynes, Blinco, Robinson, Killen, Cain.
Arbitres: Rodden et Daigault.
Première période:
Punitions: Johnson, F. Cook, Smith, Seibert, Trotter, Dillon.
Deuxième période:
Punitions: Ripley, 2, Evans.
Troisième période:
Punition: Frew.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOR 1241).

Une puissante équipe contre le McGill

Les fervents du hockey amateur auront l'avantage d'assister à un véritable duel sportif ce soir au Forum alors que les clubs McGill et Moncton se rencontreront dans la première partie d'une série pour la coupe Allan et vendredi soir ces deux mêmes clubs seront de nouveau aux prises dans la partie finale, le total des points dans les deux rencontres décidera de la victoire et du droit de rencontrer les autres champions.

Le Moncton est arrivé en cette ville et hier matin les champions des provinces maritimes tenaient une pratique au Forum en présence de plusieurs centaines de personnes et ceux qui ont pu voir le Moncton à l'œuvre ont été unanimes à déclarer que le McGill n'est pas assuré de la victoire et qu'il lui faudra batailler énergiquement pour remporter la palme.

Les équipiers du Moncton sont tous de gros et solides gaillards, très rapides et jouant avec un ensemble remarquable. Les passes des avant semblent être faites avec précision et les lancers vont droit au but. La défense du Moncton est surtout remarquable. William Gill, colosse de 200 livres et Len Burridge constituent un mur presque infranchissable devant les buts de James Foster, qui, lui-même, paraît être très solide dans les filets. Eddie Krivon est un autre joueur de défense qui peut rendre de précieux services au Moncton et l'entraîneur Percy Nicklin compte beaucoup sur son appui comme joueur de relève.

Voici quel sera l'alignement de ce soir:

Moncton	but	McGill
Fortier	défense	Powers-1
Gill	défense	Meiklejohn-8
Burridge	défense	Hall-9
Miller	centre	Farquharson-4
Connolly	ailier	Farmer-3
Irvine	ailier	Robertson-6
Subs Moncton:	James, McManus, Webster, McDonald.	
Subs McGill:	2-Crutchfield; 5-Shaughnessy; 7-McGill; 10-Elie.	

Les joueurs de Moncton ne portent pas de numéro mais leur propre nom. Arbitres: Duggan, Ottawa, et McCurry, Toronto.

Les Castors en troisième place

Québec, 21. — Les Castors de Québec ont repris, hier soir, leur troisième position dans le classement des équipes de la Ligue Canado-Américaine en triomphant des Arrows de Philadelphie par le résultat de 3 à 1. C'est la revanche des Castors qui ont été battus pour la première fois de l'année sur leur propre territoire par les Arrows qui remportèrent, dimanche dernier, une victoire de 2 à 1 sur les gars de Québec. Par cette défaite d'hier soir les Arrows n'ont pas grand chance de participer aux éliminatoires de cette ligue.

Québec a remporté une victoire devant une très petite assistance et le jeu n'a pas offert beaucoup d'intérêt.

Philadelphie	but	Québec
Wood	défense	Baxter
Peters	défense	Ayres
Jeremiah	défense	Molynaux
Anderson	centre	Quenneville
Boyd	ailier	Toupin
King	ailier	Wilson
Philadelphie subs:	Hinsperger, Desmarais, Collings, Waite, McDermick.	
Québec subs:	Blake, McCabe, MacIntyre, Lowrey, Proudlock, Phillips.	
Arbitres:	Odie Coghron, Montréal, et W. Derouin, Québec.	

Première période:
1-Québec: Blake (Lowrey) 15.33
Punition: Proudlock.
Deuxième période:
2-Philadelphie: Hudson 11.54
3-Québec: Phillips (Blake-Proudlock) 17.59
Punition: MacIntyre.
Troisième période:
4-Québec: Toupin (Quenneville) 19.00
Aucune punition.

Providence bat New Haven

Providence, 21. — A l'issue de la dernière partie qu'ils devaient jouer sur leur propre territoire cette année les Rouges de Providence se sont emparés de la première position dans le classement des équipes de la Ligue Canado-Américaine en remportant une victoire de 1 à 0 sur les Aigles de New Haven qu'ils ont blanchis.

Providence	but	New Haven
Byrne	défense	Moore
Nichols	défense	Speyer
Lesieur	défense	Doran
Murray	centre	Chouinard
Harrington	ailier	Maracle
Taylor	ailier	Perkins
Providence subs:	Hart, Gaudreault, Giroux, Mulligan, McVie, Aysenault.	
New Haven subs:	Wilson, Gray, McBride, J. McCully, R. McCully, Kinella.	
Arbitres:	Shaver et Halloran.	

Première période:
Pas de point.
Finition: Lesieur.
Deuxième période:
1-Providence: Hart (Giroux, Gaudreault, Harrington) 18.52
Punitions: Harrington, J. McCully.
Troisième période:
Pas de point.
Punitions: McBride, Lesieur, Doran.

FORUM
WILBANK 6131
JEUDI, 22 MARS à 8.30 p.m.
Détail pour la coupe Stanley
Chicago vs Canadiens
PRIX
2,000 SIÈGES, .50 et .75
3,500 SIÈGES, 1.00 et 1.25
3,000 SIÈGES, 1.50 et 1.75
Sièges de loges et promenade, \$2.50
Tous ces prix comprennent la taxe.
Retenues par téléphone acceptées.

Crane tient tête au club Abegweits

Charlottetown, 21. — Crane, de Montréal, champion des juniors de la province de Québec, a tenu les Abegweits, champions juniors des Provinces Maritimes, en échec sur leur propre terrain en annulant par le résultat de 4 à 4 à l'issue d'une première partie d'une série de deux, le total des points à compter, pour le droit de représenter l'Est du Canada aux séries pour la coupe Memorial et le championnat junior du Canada.

La première période a peut-être été la plus intéressante parce que chaque club a compté à deux reprises différentes comme tous les joueurs y allaient à plein collier. C'est Whitlock, sur une passe de Currie, qui a marqué le premier point de la soirée en faveur de Charlottetown après 9 minutes de jeu pour voir Morin le relancer 3 minutes plus tard. Cinq minutes après, McCaig, sur une passe de McCormack, brisait l'égalité et donnait l'avance aux gars de Montréal tandis que Williams revenait vers la fin de cette période et, sur une passe de Steele, rétablissait l'égalité.

Stewart, de Charlottetown, et Morin, de Crane, le premier sur une passe de Currie et le second sur une passe de McCaig, comptaient chacun en faveur de leur club respectif à la seconde période tandis que Steele, de Charlottetown, et McCormack, de Crane, en faisaient autant à la troisième période pour donner le résultat de 4 à 4 à l'issue de cette première partie d'une série de deux pour le droit de représenter l'Est du Canada aux séries pour la coupe Memorial et le championnat du Dominion.

Charlottetown	but	Abegweits
Shore	défense	Baker
Reeves	défense	McKee
Griffin	défense	Simpson
McCaig	centre	Whitlock
Landry	ailier	Currie
O'Connor	ailier	Stewart
Crane subs:	Morin, McCaig, McCormack, Kenley.	
Charlottetown subs:	Williams, FitzGerald, Steel, Gaudet.	

Première période:
1-Charlottetown-Whitlock 9.20
(Currie)
2-Montréal-Morin 12.38
3-Montréal-Morin 12.38
4-Charlottetown-McCaig (McCaig) 17.38
Punitions: Currie, Reeves.
Deuxième période:
5-Charlottetown-Stewart (Currie) 1.23
6-Montréal-Morin (McCaig) 7.31
Punitions: McKee, Simpson, Landry.
Troisième période:
7-Charlottetown-Steele 7.09
8-Montréal-McCaig (Morin) 9.11
Punitions: Whitlock, McGee, McKee, Simpson.

Détroit gagne la première

Détroit, 21. — A l'issue d'une première partie de la série éliminatoire des Olympiques de Détroit ont avancé d'un pas dans leur course pour le championnat de la ligue Internationale de hockey en triomphant des Tecumsehs de London qu'ils ont défaits par le résultat de 3 à 2.

Détroit	but	Tecumsehs
Stuart	défense	Cox
Puete	défense	Foster
Rockburn	défense	Robertson
Ouellette	centre	Cook
Gregg	ailier	Saunders
Gille	ailier	Mitchell
Détroit subs:	Daley, Pettiniger, W. Mitchell, Kendall, Brophy, Holway.	
Tecumsehs subs:	Lederman, Cooper, Moffatt, Carrigan, P. Mitchell, Marker, Nickarz, Drouillard.	
Arbitres:	McGuire et Ion.	

Première période:
1-Détroit: Cook 9.07
2-Détroit: Marker (Moffatt) 15.07
3-Détroit: Moffatt (Marker) 17.38
Punitions: Cook 2, Rockburn 2, Kendall, Moffatt.
Deuxième période:
Pas de point.
Punitions: Robertson, Cook, Ouellette.
Troisième période:
4-London: Daley (Pettiniger) 8.15
5-London: Gregg 14.05
Punitions: Robertson, Cook.

LE HOCKEY

RESULTATS

HIER SOIR
Ligue Nationale (Série C)
Montréal 0, Rangers 0
(1er de deux matchs; total à compléter).
Ligue Internationale (éliminatoires)
Buffalo 0, Syracuse 0
Détroit 3, London 2
Ligue Canado-Américaine
Québec 3, Philadelphie 1
Providence 1, New Haven 0
Éliminatoire Junior (Semi-finale de l'Est)
Crane 4, Charlottetown 4
(1er de 2 matchs; total à compléter).
Éliminatoire senior (Ottawa et Québec)
New Edinburgh 13, Westboro 5
(New Edinburgh gagne la série 19-6).

PROGRAMMES

CE SOIR
Ligue Canado-Américaine
New Haven à Providence.
Éliminatoire Coupe Allan (au Forum)
Moncton Hawks vs McGill.
(1er de 2 matchs; total à compléter).
Coupe Memorial (Semi-finale de l'Est)
Shamrock 4 St. Michaels (Toronto).
(1er de 2 matchs; total à compléter).
Éliminatoire Junior (Manitoba)
Kenora vs Brandon à Winnipeg.
(Kenora mène 6-2; second match).

LE CLASSEMENT DES EQUIPES

Ligue Nationale (Série C)	G	P	N	P	C
Maroons	0	0	1	0	0
Rangers	0	0	1	0	0
Ligue Internationale (éliminatoires)	G	P	N	P	C
Buffalo	1	0	3	2	1
Détroit	1	0	3	2	2
Syracuse	0	0	3	2	3
London	0	1	0	2	3
Ligue Canado-Américaine	G	P	N	P	C
Providence	19	12	9	89	47
Boston	18	12	3	104	47
Québec	17	16	9	92	46
Philadelphie	16	16	7	103	44
New Haven	11	21	4	76	34

Fred Lebel vs Eug. Tremblay

Fred Lebel, le bon lutteur poids-léger de cette ville, rencontrera lundi prochain au Marché St-Jacques, le champion mondial Eugène Tremblay dans un combat où le titre de Tremblay sera en jeu. Les deux lutteurs se sont engagés à faire le poids réglementaire et Tremblay a déclaré, après avoir signé son contrat avec les promoteurs Giroux et Zappa, qu'il veut donner à l'aspirant Lebel toutes les chances qu'il n'a pas refusées à d'autres de gagner le championnat s'il en est capable.

Enfin, Fred Lebel peut se féliciter d'avoir eu affaire à un champion débouillant et gentilhomme qui n'a pas voulu se soustraire à un défi qu'il lui adressait ces jours derniers par la voie des journaux. C'est, pour cet aspirant considéré par plusieurs experts locaux comme le plus logique de tous ceux qui convoient actuellement la couronne de Tremblay, la plus belle opportunité qu'il puisse désirer. Tremblay vieillit et, en dépit de sa tenue victorieuse contre une foule de jeunes qu'il a rencontrés et battus depuis quelques mois, un homme comme Lebel peut encore espérer une victoire en tenant compte de ses propres ressources physiques lesquelles n'ont assurément pas décliné autant que celles d'un athlète qui dépasse maintenant la cinquantaine. Lebel a tout à gagner et rien à perdre dans cette rencontre et les amis de l'aspirant, ceux qui vont l'aider à le préparer à se mesurer avec Tremblay nous affirment qu'il n'aura aucune excuse à présenter s'il manque le visé.

Il est toujours en belle condition physique, mais il va se préparer soigneusement d'ici à la fin de la semaine à ce qu'il appelle la plus sérieuse lutte de sa carrière.

Avis aux lutteurs

Tous les lutteurs locaux professionnels reconnus ou amateurs qui désirent devenir professionnels et qui désirent prendre part, au cours de l'été, aux programmes que donnera le promoteur Lucien Riopel le jeudi de chaque semaine à partir du 5 avril, sont priés de rencontrer le promoteur Riopel à l'Arena Mont-Royal, vendredi, le 23 mars, entre 8 h. et 9 h. p.m. Les lutteurs dans l'impossibilité de se rendre à cette réunion sont priés de communiquer vendredi à cette même heure à H.A. 4403.

Démonstration de culture physique

La Païstie Nationale tiendra jeudi soir prochain, à 8 h. 30 p.m., sa démonstration annuelle de culture physique. Les sections féminine et masculine, feront les frais de cette démonstration. Le public sera à même d'apprécier le travail sérieux et efficace accompli par les élèves du major J.-E. Gagnon. On verra aussi défiler des jeunes gens et des jeunes filles dans les exercices nombreux et variés, soigneusement choisis et appropriés à leur sexe. Les portes de la Païstie seront grandes ouvertes. Tous les intéressés pourront assister gratuitement à cette soirée. Les spectateurs, après la représentation, pourront visiter les divers départements en pleine activité.

Balle à la volée à la Palestre

Samedi dernier avaient lieu dans la gymnase de la Palestre, plusieurs parties d'exhibition de balle à la volée. Malgré la mauvaise température, au delà de 150 spectateurs ont bien voulu venir encourager nos équipes. M. Léo Lamontagne, un maître du piano, a su égarer les spectateurs par des morceaux très variés. La première série au programme mettait aux prises les deux plus fortes équipes du National. L'équipe de Mlle Béland composée de Mlle D. Dumais, S. St-Jean, G. Courten, J. L. Pierre, G. Lacombe, et l'équipe de Mlle L. Morgentalier composée de Mlle M. Morgentalier, A. Lefebvre, F. Gauthier, C. Lemieux, M. Gagnon. L'équipe de Mlle Morgentalier remporta la victoire par 15-12. La deuxième partie donnait comme adversaires l'équipe de la raquette composée de MM. Léo Lamontagne, A. Béland, Lebel, R. Daoust, J.-P. Latour, M. Collin. L'équipe de la raquette sortit victorieuse par 15-9. La troisième partie mettait aux prises les hommes d'affaires contre une équipe féminine pilotée par Mlle Béland. L'équipe des hommes d'affaires remporta la victoire par 15-11. Dans la quatrième partie les hommes d'affaires ont vaincu les membres de la raquette par 15 à 2. Dans la dernière partie au programme l'équipe de la balle au mur vainquit deux équipes par 15-10 et 15-13.

Joutes d'exhibition

Boston (N.)	5	9	2
New York (A.)	6	11	1
Swetonic, Cantwell, Barrett et Spohrer; Smythe, Duke et Dickey, Keis.			
Brooklyn (N.)	4	8	3
Philadelphie (A.)	2	8	1
Lucas, Perkins et Sukeforth; Didrickson, Mahaffey, Benton et Berry.			
Philadelphie	12	14	1
St. Louis	7	10	4
Davis, Pearce, Grabowski; Hensen et Wilson, Todd; P. Deam, Greer, Mooney et V. Davis, Delancey.			

L'école primaire supérieure de l'est

La Commission scolaire administrative reçoit dix soumissions

Après-midi, la commission administrative des écoles catholiques a pris connaissance de soumissions pour la construction de l'école primaire supérieure de l'est. Dix soumissions ont été reçues. La commission n'en a accepté aucune définitivement, mais a décidé d'étudier la plus basse et de se prononcer mardi prochain. Cette plus basse soumission est d'A. Jamn & Compagnie (ltee) et se chiffre par \$284,000. Voici les autres soumissions: E. G. M. Cape & Co., Ltd., \$315,796; Ulric Boileau (ltee), \$314,920; Dansereau (ltee), \$312,750; René Lafleur, \$296,841; St. George Construction Co., Ltd., \$339,941; J.-A.-A. Leclair, Dupuis (ltee), \$294,500; Alphonse Gratton, Fils (ltee), \$310,000; Héroux et Robert (ltee), \$290,558; Chauvin et Girard (ltee), \$319,917. Au début de la séance, le président général, M. Victor Doré, a annoncé à ses collègues la mort de M. Tancrède Lemire, directeur des travaux de construction, M. Lemire était un bon vieux serviteur, a dit M. Doré. Il était au service de la Commission depuis 17 ans et directeur des travaux de construction depuis 1928.

Bien-être
Finesse
Solidité

SONT ASSURES AVEC LA "SLATER"

En vente dans tous les bons magasins.

BUVEZ

LA BIÈRE

Dow

OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

ANNONCES MUNICIPALES

AVIS

DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL par Adeline R. Labelle, No 1471 Dorchester ouest, pour permission d'établir une buanderie publique, sur le lot No p-1576, quartier St-André, (coin) Crescent et Dorchester.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Montréal, 21 mars 1934.

L'emprunt provincial

Québec, 21 (D.N.C.) — Le trésor provincial a ouvert, hier midi, les soumissions pour l'emprunt de \$7,700,000 à intérêt de 4 p.c., payable en 11 ans, soit de 1944 à 1954, par tranches annuelles de \$700,000 en argent canadien. La plus basse soumission, et qui est acceptée, est celle du syndicat A. E. Ames Co., qui comprend la Dominion Securities, la Banque Royale, la Banque Canadienne du Commerce, la Banque de la Nouvelle-Ecosse. Ils ont offert 99.577.

3 ETOILES DE LA JOUTE D'HIER SOIR

Un match sans point

Elles sont commencées ces séries éliminatoires si impatientement attendues!

Nos courageux Maroons ont vaillamment combattu pour prendre l'avantage sur les Rangers, hier soir, mais soixante minutes de superbes efforts ne leur ont toutefois apporté aucun point et la première partie s'est terminée au score de 0 à 0.

Le blond Russell Blinco et le vétéran Hooley Smith ont été superbes mais le système de défense des champions du monde a anéanti leurs multiples efforts pour aller porter la rondelle dans le filet. Earl Seibert a semé la crainte dans les rangs de ses adversaires par ses dangereuses montées mais il n'a pas été plus heureux que les Montréalais.

Quel que soit l'endroit du Canada où vous soyez, demandez toujours la gazoline Trois Etoiles (3 star), la gazoline de valeur qui se vend à un prix si modique.

RUSSELL BLINCO

EARL SEIBERT

HOOLEY SMITH

GAZOLINE

IMPERIAL

ABONNE EN ENERGIE

Pour un départ rapide — Batteries Atlas
Pour un arrêt certain — Pneus Atlas

M. Barré ne veut pas être responsable de la prolongation de la session

Le député de Rouville ne veut en aucune façon être partie à une tactique qui aurait pour but de paralyser le verdict populaire à Montréal

Le bill Sauvé sur les délations pour le compte de la Commission des liqueurs

Québec, 21. — Au début de la séance d'hier, à la Chambre, M. Laurent Barré, député de Rouville, se lève sur une question de privilège.

Je tiens à signaler ce que certains journaux ont publié au sujet de l'ajournement de la présente session. J'ai ici le *Journal*, le *Devoir*, qui mentionnent que la session provinciale s'ajournera après Pâques, parce que la besogne à terminer est trop considérable pour permettre la fin de la session avant Pâques et aussi parce qu'on attend le résultat des élections municipales montréalaises. Ailleurs, on mentionne qu'on attendra le résultat des élections pour fixer définitivement le sort du bill de Montréal.

M. Barré dit qu'il n'a pas l'intention de faire des reproches aux journaux, et que ce n'est pas d'ailleurs son habitude. Il n'a pas non plus l'intention de faire le procès des membres de la Chambre qui auraient les intentions présumées par la nouvelle. Mais il tient à déclarer que si la session dure jusqu'à après Pâques, il n'en est pas responsable et ne veut en aucune façon, de près ou de loin, être partie à une tactique qui aurait pour but de paralyser le verdict populaire à Montréal. M. Barré n'en est pas et il tient à dégager publiquement sa responsabilité. Il ajoute qu'on n'a pas le droit de recourir à une pareille tactique si elle a pour but d'imposer sur celui qui peut être élu des restrictions.

Le bill Stockwell

On adopte ensuite en troisième lecture les résolutions sur le bill Stockwell relatif à la loi des véhicules-moteurs. La Chambre étudie ensuite le bill en comité plénier, mais ajourne pour permettre au trésorier de donner certains renseignements.

Le bill Desmarais

La Chambre adopte en comité plénier le bill Desmarais qui défend aux municipalités d'obliger toute personne qui, dans le commerce, vend ou offre en vente des marchandises à des marchands ou négociants. Sur demande du premier ministre, la troisième lecture est ajournée afin de connaître les réactions du public sur ce projet de loi.

Le bill Sauvé

M. Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes, défend ensuite, en seconde lecture, son bill pour abroger la loi qui permet à un magistrat de faire comparaître, sur dénonciation d'un agent de la Commission des liqueurs, toute personne susceptible de donner des renseignements sur les violations à la loi des liqueurs. M. Sauvé fait quelques brèves remarques. Il signale que la loi telle qu'adoptée l'an dernier, oblige un magistrat à se constituer délateur et "spotter", pour le compte de la Commission.

M. Duplessis

M. Maurice Duplessis, chef de l'opposition, déclare que cette loi adoptée l'an dernier par le gouvernement est mauvaise. Non seulement on autorise la Commission à faire des magistrats ses limiers et ses délateurs, mais on fait disparaître une des libertés les plus importantes conférées au citoyen. C'est un fait reconnu en droit britannique, qu'on ne peut obliger un accusé à se dénoncer, ni même à rendre témoignage; à tel point que si, au cours d'un procès pour meurtre, le juge fait simplement allusion au fait que le prévenu n'a pas témoigné, le verdict est infirmé et les Cours d'appel ordonnent un nouveau procès.

Or, dans la loi des liqueurs, ce droit que l'on accorde au meurtrier disparaît. Car le magistrat forcé de faire enquête sur dénonciation d'un agent de la Commission, contre n'importe quel individu, peut le condamner à la prison, par mépris de Cour, si le refus de répondre et de s'incriminer.

Certes, la contrebande est un mal sérieux qu'il faut faire disparaître. Mais il ne faut pas oublier que la Commission elle-même est un des plus grands "bootleggers", et il est,

pour le moins curieux, qu'on la charge de poursuivre ses complices. Mais il est encore plus important de maintenir des droits qui ont coûté tant de larmes et de sang à conquérir. On ne devrait pas saboter ces droits pour fins de revenus. Car il doit y avoir moyen de faire respecter la loi sans recourir à des moyens aussi extrêmes, aux dépens de nos libertés constitutionnelles. On devrait surtout éviter de faire descendre notre magistrature au rôle humiliant de délateurs au service de la Commission des liqueurs, de faire servir nos magistrats de limiers pour le compte d'une organisation commerciale bien au-dessous de la magistrature. On ne gagnera rien à diminuer nos magistrats dans l'estime de notre population en les ravalant à un rôle si peu honorable.

Magistrats délateurs

Il est sans doute important pour la Commission de conserver ses revenus. Mais il est encore plus important de maintenir des droits qui ont coûté tant de larmes et de sang à conquérir. On ne devrait pas saboter ces droits pour fins de revenus. Car il doit y avoir moyen de faire respecter la loi sans recourir à des moyens aussi extrêmes, aux dépens de nos libertés constitutionnelles. On devrait surtout éviter de faire descendre notre magistrature au rôle humiliant de délateurs au service de la Commission des liqueurs, de faire servir nos magistrats de limiers pour le compte d'une organisation commerciale bien au-dessous de la magistrature. On ne gagnera rien à diminuer nos magistrats dans l'estime de notre population en les ravalant à un rôle si peu honorable.

M. Taschereau

M. L.-A. Taschereau répond à M. Duplessis. Il est intéressant d'entendre le chef de l'opposition parler des libertés de nos pères.

Je suis sûr qu'il tient autant que nous à voir disparaître la plaie de la contrebande des alcools. Mais il ne permet pas de lui dire que s'il est une loi qui a été utile, qui a rendu de grands services dans ce domaine, c'est bien celle-ci. Car l'été dernier elle nous a permis de faire arrêter un grand nombre de contrebandiers. Soixante personnes ont été arrêtées et la moitié de ces prévenus ont été condamnés. Le chef de l'opposition nous dit que nous faisons de nos juges des délateurs. En réalité tel n'est pas le cas, car le code criminel contient déjà de pareilles dispositions.

Ce que nous demandons par la loi, c'est que si quelqu'un, sous serment, dénonce certains abus, le magistrat puisse enquêter. Où est la délation en tout cela?

Nous avons voulu faire disparaître la contrebande des alcools, dans certaines régions, notamment celle du bas du fleuve, a pris les proportions alarmantes d'un fléau. C'était devenu une véritable plaie et tout le monde s'en plaignait. Si mon honorable ami voyait les lettres de protestations que nous avons reçues de MM. les curés alarmés à juste titre des ravages de la contrebande, il considérerait certainement cette loi sous un autre angle.

Que fait-on?

Que fait-on, en somme, au moyen de cette loi? Lorsqu'une cargaison arrive avec de la contrebande, elle est saisie. On y trouve deux ou trois matelots, souvent innocents de tout ce trafic et qui payaient pour les véritables rois de la contrebande. Auparavant, la s'arrêtaient les efforts de la Commission pour atteindre les véritables coupables, car nous ne pouvions faire parler ces matelots. Aujourd'hui, nous avons droit de les faire venir devant un magistrat, leur demander à qui appartient le navire, d'où il vient, quelle est sa destination. En somme, nous voulons, par delà les matelots souvent innocents, en tout cas les moins coupables, atteindre les véritables agents de contrebande. Et nous avons réussi. Cette loi est la meilleure protection de la Commission des liqueurs contre le commerce illicite car nous avons jeté la terreur chez les contrebandiers; nous avons enrayé plus efficacement leur commerce.

M. Paul Sauvé

M. Paul Sauvé répond au premier ministre. Le premier ministre a fait un sombre tableau de la contrebande. Certes, je n'ai pas l'intention de me faire l'avocat des contrebandiers,

mais il semble tout de même que le gouvernement a perdu le sens des proportions. La Commission des liqueurs que l'on protège par cette loi extraordinaire est une institution commerciale qui fait exactement le même commerce que les contrebandiers, mais qui ne souffre évidemment aucune concurrence.

Or, on prend, pour protéger le commerce de la Commission, des mesures draconiennes qu'on ne demande même pas pour enrayer le commerce des narcotiques autrement dangereux que celui des alcools, un commerce qui attaque les forces vives de la population et les détruit, le commerce le plus terrible et le plus néfaste qui soit.

Le premier ministre affirme que l'on ne fait pas des délateurs de nos magistrats. Cependant que dit la loi? Que le magistrat, après avoir fait son enquête, doit transmettre les dépositions et documents au procureur général qui décidera les mesures à prendre. Où est alors la discrétion du magistrat? Ne l'oblige-t-on pas à remplir exactement le rôle du détective et du délateur?

On prend le vote et le bill est rejeté par 52 voix contre 10.

La gendarmerie à cheval

Les crédits de cette police — Ceux de la Cour suprême et de plusieurs autres services

Ottawa, 21. — Après le grand discours que prononça hier après-midi M. Henri Bourassa, député indépendant de Labelle, la Chambre s'est occupée des crédits de la gendarmerie à cheval.

Plusieurs députés, notamment le général A.-E. Ross, conservateur de Kingston, et MM. John-L. Brown (libéral de Lisgar) et Arthur-L. Beaubien (libéral de Provencher), se sont plaints des activités de la gendarmerie le long des frontières dans l'Ouest aussi bien que sur le Saint-Laurent. M. Hugh Guthrie, ministre de la justice, a répondu toutefois qu'aussi longtemps que la gendarmerie à cheval accomplissait bien son devoir, il n'avait rien à redire. Tant qu'une loi est dans les statuts, il est du devoir de la gendarmerie de la faire observer.

Service secret

M. J.-S. Woodsworth, travailliste de Winnipeg, est revenu sur des accusations, souvent portées contre les activités du sergent Léopold de la gendarmerie à cheval. Il alléguait qu'il y a des agents du service secret qui agissent comme agents provocateurs au sein d'unités ouvrières organisées d'une façon régulière.

M. Hugh Guthrie a nié catégoriquement ces accusations. Le sergent Léopold a agi d'une façon qui n'était aucunement répréhensible et il n'y a aucun agent engagé pour espionner au sein des unions ouvrières régulièrement organisées.

Pas de contrôle

M. Charles Stewart, libéral d'Edmonton-Ouest, a prétendu que le fait de présenter tous les crédits de la gendarmerie à cheval dans une somme unique, équivalait à l'usurpation du contrôle que la Chambre doit exercer sur les dépenses. Il s'agissait d'une somme de \$5,615,000. Auparavant, lorsque cette somme globale était subdivisée, la Chambre pouvait exercer un certain contrôle. Mais plus maintenant.

Plusieurs gouvernements dans le passé, répondit le ministre, ont présenté en un seul bloc tous les crédits qui se rapportaient au même service.

En réponse à certaines questions de M. J.-P. Howden, libéral de St-Boniface, M. Guthrie déclara que la grande majorité des membres de la gendarmerie était de 5 pieds et 8 pouces. M. Howden répliqua qu'il n'avait aucune objection au changement qui a été fait sous ce rapport, puisqu'il est convenu que les hommes de petite taille étaient plus actifs.

Le crédit a été approuvé. M. Guthrie a fait adopter également les crédits de la Cour suprême du Canada et de plusieurs autres services.

Vétérans de 1885

Lors de la présentation d'un crédit de \$22,000 pour les pensions aux soldats qui ont pris part à la rébellion du Nord-Ouest de 1885, M. Murray MacLaren, ministre des pensions et de la santé nationale, a révélé qu'il restait 25 vétérans de cette affaire de près d'un demi-siècle passé. Le crédit a été finalement adopté.

Bien-être de l'enfance

La Chambre discute ensuite le transfert de l'administration du service du bien-être de l'enfance au Canadian Council of Child and Family Welfare. Auparavant, le ministère des pensions et de la santé s'occupait du service. M. Charles Stewart, libéral d'Edmonton-Ouest, protesta contre le changement, affirmant que c'était un mouvement rétrograde. M. Murray MacLaren soutint, au contraire, que c'était un pas en avant.

NOUVEAUTE TU ES PETRUS

Une encyclopédie de toutes les questions se rapportant à la Papauté: son institution, ses pouvoirs spirituels et temporels, sa puissance politique, son histoire, son influence sur la vie du monde. Un volume de près de 1,200 pages, format 5 1/2 x 8, fortement cartonné.

Au comptoir et par la poste, \$5.00 franco.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR" 430 Notre-Dame est, Montréal.

M. Maurice Dupré fêté à Ottawa

Banquet à l'occasion de son anniversaire de naissance — M. Bennett se dit ami sincère des Canadiens français — M. Cahhan et le bill de la traduction

Ottawa, 21. — M. Maurice Dupré, solliciteur général, a été l'hôte hier, de la députation de Québec et des sénateurs de Québec, à l'occasion de son anniversaire de naissance, a un déjeuner donné en son honneur au restaurant parlementaire, sous la présidence conjointe de M. le Dr Emile Fortin, député de Lévis, et de M. le notaire Henri Larue, député de Matane, et de M. le Dr Léo Duguay, député du Lac Saint-Jean.

Dans l'assistance, on remarquait le premier ministre, M. Bennett, sir George Perley, doyen du cabinet, MM. Alfred Durnan et C.-H. Cahhan, les sénateurs Beaubien, Blondin, Lésperance, Rainville, Côté, Morand, ainsi que la députation conservatrice de la province de Québec.

MM. les députés Fortin, Larue et Duguay, ont proposé la santé du solliciteur général et lui ont exprimé toute leur estime et leur sincère appréciation pour le travail et le dévouement dont M. Dupré a fait preuve depuis qu'il a été appelé à faire partie du conseil des ministres.

Son collègue, M. Alfred Durnan, s'est associé aux organisateurs de la fête pour lui offrir en même temps que son estime, l'assurance de sa plus cordiale coopération.

M. Dupré, en remerciant ses collègues, a profité de l'occasion pour faire la revue de ce qui a été fait depuis 1930 et aussi pour esquisser les projets du parti conservateur.

M. Onésime Gagnon, député de Dorchester, a ensuite proposé la santé du premier ministre.

M. Bennett, en réponse, a fait l'éloge du solliciteur général et de la députation canadienne-française. Il a ajouté qu'il conservait un souvenir reconnaissant de l'accueil chaleureux que la vieille capitale lui a fait lors des dernières élections fédérales.

"Les Canadiens français", ajoute le premier ministre, peuvent être assurés de trouver en moi un ami sincère, un ami de toujours."

Le doyen du ministère, sir George Perley, exprima ensuite au solliciteur général ses meilleurs vœux et s'est dit très reconnaissant de ce que les Canadiens français ne manquaient jamais de l'inviter à leurs réunions fraternelles.

Le secrétaire d'Etat, M. H. Cahhan, s'est fait l'écho de ses collègues du cabinet pour offrir au solliciteur général ses félicitations et ses meilleurs souhaits.

Parlant du bill des traducteurs, M. Cahhan dit qu'en le proposant, il avait l'assurance que ce projet répondait aux désirs des Canadiens français non seulement de Québec mais de tout le Canada.

Les organisateurs du banquet avaient eu la délicate attention de placer dans la salle du restaurant parlementaire le portrait de M. J.-G. Blanchet, premier orateur canadien-français du parlement fédéral après 1867, en même temps qu'orateur de l'Assemblée législative à Québec, et grand-père maternel de M. Maurice Dupré.

Dans la soirée, le solliciteur général a assisté à une réception donnée en son honneur, par la députation de Québec, aux membres de la galerie de la Presse.

Vient de paraître

Histoire du Canada pour tous

TOME I — REGIME FRANÇAIS — PAR JEAN BRUCHESI, PROFESSEUR A L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Cet ouvrage est moins une compilation scientifique qu'un ouvrage de vulgarisation qui fait de notre histoire un récit vivant et intelligent, susceptible d'intéresser non seulement cette jeunesse, étudiante à laquelle l'*Histoire du Canada* pour tous semble spécialement destinée, mais encore tout profane de notre histoire, mais que les longues et sèches énumérations de faits et de dates rebutent.

En effet, l'auteur, tout en gardant à son œuvre un caractère strictement historique, a évité avec soin les nomenclatures fastidieuses. De sorte que son livre tient le milieu entre le manuel — toujours un peu morne et sans attrait — et le document savant et précis, mais qui n'a d'intérêt que pour le spécialiste.

Le tome I, qui vient de paraître, couvre toute la période de la *Domination française* et commence même l'époque où les premières migrations humaines se dirigèrent vers l'Amérique. C'est un fort volume de 368 pages, format 5 1/2 x 8, avec une couverture sobre et élégante et le texte soigné en font un fort beau livre.

Ce livre paraît vraiment au moment opportun et répond à un besoin réel. En cette année de 400^e anniversaire de la découverte du Canada par Cartier, et du tricentenaire tréfluvien où les touristes affluent probablement, c'est l'article-souvenir tout indiqué qu'il nous appartient de leur offrir. L'étranger que nos fêtes attirent dans sans nul doute à connaître de notre histoire autre chose que l'arrivée de Cartier à Gaspé. Et il ne saurait mieux choisir, pour se renseigner sur l'héroïque épopée canadienne écrite de 1534 à 1660, que l'*Histoire du Canada pour tous*.

Ce volume publié sous les auspices des Editions Albert Lévêque est en vente au prix de \$1.25 l'exemplaire, au Service de Librairie du *Devoir*, 430, Notre-Dame est, Montréal.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: Harbour 1241).

Les convois entre Montréal et Québec

A la Chambre provinciale, on proteste contre le nouveau service de trains en commun du P. C. et du C. N.

Québec, 21. — La Chambre a étudié hier la motion de M. J.-A. Francoeur, député de Dorion. Cette motion se lit comme suit:

"Que cette Chambre a appris avec regret que certaines compagnies de chemin de fer congédièrent des Canadiens du Québec qu'elles employaient depuis plusieurs années sur leurs trains circulant en cette province et les remplacent par des gens venant d'ailleurs, et elle proteste contre ce favoritisme au détriment des nôtres."

A la suite des amalgamations des trains, dit M. Francoeur, entre le Pacifique Canadien et le Canadien National, plusieurs employés ont été congédiés. Toutefois, beaucoup d'ouvriers de notre province ont été remplacés par des employés venant des autres provinces. Québec a contribué au maintien des compagnies, soit en argent, soit autrement, et on ne devrait pas remplacer nos ouvriers par ceux des autres provinces, qui ne sont pas plus méritants ni plus compétents que les nôtres. Nos gens parlent d'ailleurs les deux langues. L'on a placé sur les trains, entre Montréal et Québec, des employés unilingues. Cela ne devrait pas être.

Le gouvernement fédéral veut encore garantir un emprunt de \$60,000,000 à la compagnie du Pacifique Canadien. Ce n'est donc pas le moment pour la compagnie de faire des injustices aux nôtres.

M. Oscar Drouin

Le député de Québec-Est fait observer qu'il n'y a plus maintenant de trains directs entre Québec et Montréal par le C.N.R. Conséquemment les voyageurs vont s'habituer à voyager seulement par le Pacifique Canadien, de Québec à Montréal. A Montréal, ils prendront un autre train du Pacifique Canadien pour Toronto, Ottawa ou New-York, etc. Ils ne changeront pas de gare. De 70 à 80 employés du C.N.R. ont été congédiés à Québec ou "retardés", ce qui équivaut à une diminution de salaire. De plus, ces trains ne seront désormais réparés qu'aux usines du Pacifique Canadien. Il est évident que nous nous acheminons rapidement vers la fusion.

M. J.-N. Francoeur

Le ministre des travaux publics déclare que la Commission des chemins de fer devrait se rendre mieux compte de l'intérêt public avant de fusionner des trains ou de les retrancher. Le comté de Lotbinière souffre particulièrement de la disparition des trains du Canadien National entre Montréal et Québec. Si nous n'avions pas de rigoureux hivers, nous nous moquerions des trains, grâce aux camions qui font, en effet, concurrence aux trains. Si cela continue, ce ne sont plus les chemins de fer qui existeront pour le public, mais le public qui existera pour les chemins de fer.

M. Francoeur décrit le nouveau mode de transport entre la gare du Palais et Charny: un petit tram sans confort, qui met 40 minutes à faire 8 milles, etc. Et les chemins de fer viennent nous demander de les protéger des autobus et des camions. La Commission des chemins de fer devrait prendre des mesures pour ne pas nuire aux besoins d'une population lorsqu'elle veut supprimer des trains.

Nos protestations ne seront peut-être pas entendues à Ottawa, la Commission ne vise qu'à supprimer les déficits. C'est bien beau, mais une partie de la population en souffre dans Québec.

La motion est ensuite ajournée.

Le bois de chauffage

La motion du député de Laurier

Québec, 21. — Le docteur Ernest Poulin, député de Laurier, a présenté, hier, à la Chambre, une motion ayant trait au bois de chauffage.

M. Poulin

La province est riche en bois de chauffage. Nos colons comptent sur le revenu de leur bois pour développer leur établissement. Vu la baisse de la production du papier, ils ne peuvent pas le vendre aux usines. Conséquemment, le gouvernement fédéral devrait encourager la consommation du bois de chauffage dans les villes et les campagnes, soit en accordant une réduction de taux de transport, soit en donnant une prime semblable à celle qu'on accorde aux producteurs de blé et de bestiaux de l'Ouest. D'après les statistiques du rapport de la Commission des produits forestiers, les bois accessibles dans nos forêts représentent la somme de \$78,450,000 de cordes de bois, dont la moitié est formée d'arbres de plus de 10 pouces de diamètre. Encourager la consommation du bois comme combustible, c'est en même temps encourager le retour au "rester" à la terre. L'Ouest a reçu \$25,395,000 en 1932 seulement pour la production du blé, l'Ontario a reçu en 1932 la somme de \$11,420,000, tandis que Québec n'en a reçu que \$355,000, en vertu de la loi du chômage et de l'aide à l'agriculture. Les provinces maritimes ont reçu \$2,420,000 pour la production du charbon et \$8,000,000 pour autres marchandises. La province de Québec est loin de recevoir sa part du gouvernement central. Le tour des colons de l'est doit être venu.

Le docteur Gauthier

Le député de Portneuf déclare sur ce point que dans son comté on consomme le bois comme combustible depuis quelques années. Les compagnies Bishop et Ford & Son

66^e ANNIVERSAIRE chez

DUPUIS

Pour la promenade des mignons bébés

Profitez de ces prix extraordinaires chez DUPUIS.

Carrosses anglais

15.95

Landaus anglais

29.95

Un beau landau mesurant environ 32 1/2 x 16 1/2 pouces. Capote et tablier en matériel durable. Fabrication d'acier solide, décor en relief. Châssis renforcé d'acier trempé, suspension sur ressorts. Marron, gris, marine, bleu royal. Roues 12", garde-boue et frein sur ressort.

Au troisième (centre)

Plateau 5151 — Local 202

Dupuis Frères
ALBERT DUPUIS, président.
ARMAND DUPUIS, co-prés.

HUILE A CHAUFFAGE

C'est le temps du renouvellement des contrats — Confiez-nous votre prochaine commande d'huile à chauffage.

LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE.
HENRI GUAY, Limitée
3322 RUE MASSON Coin 12^eme Avenue

en ont acheté respectivement 1,155 cordes et 856 cordes. Elles ont fait gagner des milliers de piastres aux cultivateurs. Elles vont continuer et consumer davantage. Le collègue St-Casimir a fait de même. Nous prêchons par l'exemple.

M. H. Mercier

Charbon de bois, bois de chauffage. Deux points intéressants soulevés par les députés de Portneuf et de Laurier. La coupe de bois de chauffage a été de 125,000 cordes l'an dernier sur les terrains privés. Cette année, elle sera encore plus considérable. M. Mercier est d'avis qu'il faudrait une mesure uniforme de la corde de bois. Le gouvernement entend encourager cette industrie.

La motion Poulin est adoptée.

25 ans, 25,000

Les bills Schwartz et Smilovitz

Le comité des bills privés de l'Assemblée législative accepte de changer le nom de ces deux avocats en Smiley et en Swards

Québec, 21. — Au début de la séance, hier, le comité des bills privés a adopté sans discussion les

bills pour changer les noms de MM. Smilovitz et Schwartz en ceux de MM. Smiley et Swards.

M. Guy Hudon, procureur de MM. Smiley et Swards, expose qu'il s'agit de jeunes avocats qui ont fait changer leurs noms de Smilovitz et de Schwartz par-devant notaires en ceux de Smiley et de Swards. Ils ont pratiqué sous leurs nouveaux noms et signé plusieurs contrats. Ils ont constaté subitement qu'ils n'en avaient pas le droit et qu'ils avaient été induits en erreur. Comme ils ont pratiqué longtemps sous leurs nouveaux noms, il leur est ennuyeux et difficile de changer, d'où les présents bills. Ces derniers ont été adoptés sans discussion.

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT S'ERA DEPASSE.

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — Le DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphones HARBOUR 1241

Votre meilleur ami advenant le besoin



Vous comptez probablement beaucoup d'amis, mais lorsque le besoin se fait véritablement sentir, celui qui, en définitive, compte le plus, est le plus appréciable, peut rendre le plus de services, c'est encore le dépôt maintenu en banque.

Déposez un dollar ou plus.

Demandez à notre gérant local de vous montrer cette petite banque à domicile revêtant la forme d'un livre.

La Banque Provinciale du Canada

S. J. B. ROLLAND, Président.

Chs. A. ROY, Directeur, Gérant Général.